

Étude sur l'abbaye de Liessies, 1095-1147

le Père M. Jacquin

Citer ce document / Cite this document :

Jacquin M. Étude sur l'abbaye de Liessies, 1095-1147. In: Compte-rendu des séances de la commission royale d'histoire. Deuxième Série, Tome 71, 1902. pp. 283-400;

doi : <https://doi.org/10.3406/bcrh.1902.2342>

https://www.persee.fr/doc/bcrh_0770-6707_1902_num_71_1_2342

Fichier pdf généré le 24/04/2023

XIV

Étude sur l'abbaye de Liessies, 1095-1147.

(Par le P. M. JACQUIN, des Frères Prêcheurs.)

Le mouvement monastique qui s'était manifesté, au cours du ^x^e siècle, dans les Pays-Bas et notamment au diocèse de Cambrai, se prolongea encore bien avant dans le ^{xii}^e siècle.

Les réformes de Richard de Verdun et de Poppon de Stavelot avaient jeté comme un nouveau souffle de vie ; leur influence ramena la régularité dans les abbayes anciennes et en suscita de nouvelles. L'exemple devint contagieux et, dans une période de vingt années à peine, on vit, à la fin du ^x^e siècle, Hasnon (1070) et Crespin (1080) se relever de leurs ruines ; à côté d'elles, Anchin (1079), Saint-Denys-en-Brocqueroie (1082), Afflighem (1083), Arrouaise (1090) prennent une noble place. Les seigneurs de la région concourent efficacement à ce renouveau en dotant les monastères. Pour la première fois, les coutumes de Cluny, ce puissant facteur de la réforme pontificale et de la restauration religieuse, sont observées en Flandre dans leur intégrité, et leur influence, durant quarante années, ira grandissant à ce point que peu d'abbayes lui échapperont ⁽¹⁾.

C'est à ce mouvement qu'il faut rattacher la restauration

⁽¹⁾ Voyez A. CAUCHIE, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, I^{re} partie, Louvain, 1890 ; p. xxxviii-xlvii et p. 18-25. — DOM BERLIÈRE, *Monasticon belge*, I. Province du Hainaut, Maredsous, 1897 ; *passim*.

de Liessies; elle en est un épisode caractéristique. Il nous a paru d'autant plus intéressant d'en raconter l'histoire, que nous avons pu consulter des sources, sinon nouvelles, du moins jusqu'ici incomplètement utilisées.

Nous nous attacherons à donner d'abord une idée des sources; puis nous retracerons la suite des faits qui forment son histoire durant environ cinquante ans; enfin, nous nous appliquerons à recueillir les quelques données éparses, qui marquent sa place dans l'histoire de la vie religieuse et de la civilisation.

Avant d'exposer ces divers points nous aimons à remercier spécialement M. l'abbé A. Cauchie, car ce mémoire a été élaboré, sous sa direction, au séminaire historique de l'université de Louvain. Il nous est agréable aussi de nous rappeler que notre commerce avec deux excellents travailleurs de ce cercle, M. l'abbé Allossery et M. l'abbé De Meester, nous a été d'une grande utilité au cours de nos recherches. Enfin, le R. P. J. Van den Gheyn, conservateur des manuscrits à la bibliothèque royale de Bruxelles, le R. P. Berlière, surtout M. L. Devillers, nous ont fourni divers renseignements. Qu'ils veuillent bien agréer l'expression de nos plus vifs remerciements.

I. — LES SOURCES.

Les sources diplomatiques ou littéraires de cette histoire sont en partie connues. Les unes et les autres ont déjà fourni matière à des études critiques, mais incomplètes et parfois même erronées⁽¹⁾. Grâce surtout à un manuscrit des

(1) LE GLAY, « Mémoire sur les archives de l'abbaye de Liessies » (*Bulletin de la Commission historique du département du Nord*, Lille,

archives de Bruxelles, nous croyons pouvoir compléter les travaux de MM. Le Glay et Heller et les corriger sur quelques points. C'est ce qui a motivé ces préliminaires.

Les sources d'archives comprennent, pour la période qui nous occupe, quelques rares originaux ⁽¹⁾, un certain nombre de copies soit simples, soit authentiquées par des notaires d'après l'original ⁽²⁾, mais surtout deux bons cartulaires.

Le premier est conservé, sans numéro, aux archives du royaume de Belgique, à Bruxelles, où il est entré récemment par voie d'acquisition ⁽³⁾.

1853, t. IV, p. 270-316). — LE GLAY, « Nouveau mémoire sur les archives du département du Nord ». *Liessies* (*Ibid.*, t. VI, 1862, p. 55). — HELLER, préface du « Chronicon Lætiense » (*Mon. Germ. Script.*, t. XIV, p. 487-492).

(1) Voyez plus bas, p. 352 et suiv. Catalogue d'actes, nos 16, 17, 25, 31, 34. C'est sans doute par distraction que Le Glay, qui, dans son *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Liessies*, avait mentionné tous les originaux conservés à Lille, écrit dans son *Mémoire sur les archives départementales du Nord*, *loc. cit.*, p. 55, « nous avons dressé une bonne partie de l'inventaire des archives de cette maison (Liessies), dont le titre original le plus ancien est de 1162 ».

(2) Le volume in-folio placé sous le n° 13bis du Fonds de Liessies, aux archives départementales de Lille, et recensé comme cartulaire, n'est qu'un recueil factice, composé probablement par Le Glay, contenant des copies de 1106-1754. On en trouve encore d'autres dans les cartons et dans les liasses. Les copies authentiquées ont une valeur juridique, mais souvent pour l'exactitude de transcription des noms anciens, elles ne valent pas les cartulaires.

(3) Il appartenait précédemment à la bibliothèque de sir Thomas Philipps, où il était catalogué sous le n° 8829 ; il fut vendu à Londres, chez Sotheby, le 8 juin 1899 (n° 821 du catalogue de vente). Il est mentionné par OMONT, *Manuscripts relatifs à l'histoire de France conservés dans*

C'est un volume in-4°, vélin, de 173 feuillets, avec reliure pleine en parchemin. Sauf quelques ajoutés postérieures, l'écriture est du ^{xiii}^e siècle ⁽¹⁾, avec initiales rouges et bleues alternant, quelques-unes ornées; les titres sont en rouge.

Les chartes transcrites occupent les 160 premiers feuillets; le reste est consacré à une chronique du monastère et à une liste des abbés, dont nous parlerons plus loin. Ces

la bibliothèque de sir Th. Phillipps, à Cheltenham, Paris, 1889, p. 3 et p. 44. Quant à son histoire depuis sa sortie de l'abbaye, nous n'en savons rien. DE REIFFENBERG (*Bull. de la Comm. royale d'histoire*, 1^{re} série, t. III, p. 51, n. 1) raconte que « le manuscrit complet des annales de Liessies, avec le cartulaire de l'abbaye, fut vendu à Paris, chez Techener, en 1833, et acheté par un Anglais appelé M. Moore. M. Guérard, au nom de la bibliothèque du roi, en avait offert jusque 800 francs, à ce qu'il m'a raconté ». Les manuscrits de M. Moore furent vendus à Londres, chez Puttick et Simpson, le 28 avril 1856; des savants anglais affirmèrent à M. Heller que le catalogue ne contenait rien se rapportant à Liessies. (HELLER, *Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 490, note). Quoiqu'il en soit de ce récit, le *cartulaire de Liessies*, d'après le *Catalogus librorum manuscriptorum in Bibliotheca D. Thomae Phillipps*, Medio Montani 1837-1871, in-fol., (Bibliothèque nationale, département des manuscrits, imprimés, n° 962), n'est entré dans la bibliothèque de sir Phillipps qu'en 1836; à cette date, le savant collectionneur l'acheta, avec d'autres manuscrits chez Thorpe (n° 164 du catalogue), qui mettait en vente les bibliothèques de lord Clifford, sir Rob. Southwell, sir G. Naylor. Dr Adam Clark, Earl Stamford, S.-J. Sebrigt, lord Guifford, John et Ric. Towneley, J. Bindley, Isaac Reed, Dr Asken, lord Longueville, etc.

(1) On peut même, sans être trop téméraire, fixer la date approximative de sa transcription. En effet, les chartes réunies par le premier copiste ne dépassent pas 1242 (charte de Henri, doyen de Saint-Barthélemy à Liège, f° 69). Deux pièces datées de 1251 (f° 113) sont déjà d'une autre main; c'est donc entre ces limites extrêmes (1242-1251) qu'il faudrait placer sa composition.

pièces, au nombre de 188, vont de 1095 à 1262 ⁽¹⁾. Six sont rédigées en roman; la plus ancienne de celles-ci est datée de 1219 ⁽²⁾.

Le cartulaire comprend huit parties. Les bulles des papes forment la première; les autres contiennent les titres disposés d'après l'ordre géographique :

1. *Capitula privilegiorum et chartarum de donationibus, libertatibus et confirmationibus possessionum ecclesie Letien-sis*, f° 8-29. (19 pièces).

2. *Capitula secunde partis in qua continetur de terra Avesnensi*, f° 30-73. (49 pièces).

3. *Capitula tercię partis sunt hec, in qua continetur de Hainau*, f° 74-86, f° 87-89 en blanc. (20 pièces).

4. *Capitula quarte partis sunt hec, in qua continetur de Brabanto*, f° 90-113, f° 114 en blanc. (32 pièces).

5. *Capitula quinte partis sunt hec, in qua continetur de Sarto*, f° 115-128, f° 129-130 en blanc. (20 pièces).

6. *Capitula sextę partis sunt hec, in qua continetur de Hanecies et Aysonvilla*, f° 131-143. (22 pièces).

7. *Capitula septime partis sunt hec, in qua continetur de*

(1) Sur ce nombre, 17 ont été ajoutées par diverses mains après 1250. On trouve, en outre, l'indication de cinq bulles, dont quatre étaient déjà perdues à cette époque (f°s 28 et 29r). Notons enfin qu'une pièce isolée, émanant de l'abbé Osto (1370), a été transcrite au verso du dernier feuillet (f° 172r).

(2) Accort fait entre l'église de Liessies et Wattier, seigneur d'Avesnes, pour les soimes (sic) des boz de Faingnes. « *Cis dis fu dis adonc quant li ans del incarnation Jhesu crist estoit au conte de M et CC et XIX el mois de decembre, et fu dis en l'église de Liessies. Je Wauchers pour ce que iou nai mie de seel ia ai fait metre le seel l'abbe de Lobes* » (f° 71).

Fontanis et Briastra, f° 144-152, f° 153-154 en blanc. (14 pièces).

8. *Capitula octave partis in qua continetur de Brueriis*, f° 155-160. (12 pièces).

Une table générale ouvre le manuscrit, f° 1-7. Elle recense non seulement les chartes transcrites dans ce cartulaire, mais une main postérieure en a indiqué d'autres, dont le texte est reproduit dans un autre volume en papier, faisant suite en quelque sorte à celui-ci (*reliquae aliae chartae hujus... partis requirantur in altero volumine papyraceo*, f° 29^r, cf. f°s 73^v, 86^v, 113^v, 128^v, 152^v) (1).

Un autre cartulaire est conservé aux archives départementales du Nord, à Lille, Fonds de Liessies, n° 16. C'est un volume in-folio, en papier, de 96 feuillets, écriture du x^ve siècle, à deux colonnes, titres en rouge; il contient 174 pièces de 1095-1262 (2). La couverture est formée par une bulle en parchemin d'Eugène IV (3). La disposition de

(1) Ce cartulaire est actuellement conservé aux archives départementales à Lille, Fonds de Liessies, n° 196. C'est un petit volume in-4°, en papier, de 67 feuillets, dont 3 blancs (f° 59^v-62^r), avec reliure moderne. L'écriture est du x^ve siècle, de diverses mains. Il contient une centaine de pièces, appartenant au xiii^e et au xiv^e siècle; M. Le Glay y a ajouté une table (cf. LE GLAY, « Mémoire sur les archives de l'abbaye de Liessies », *Bullet. comm. hist. du Nord*, t. IV, p. 278-279). — *Pars secunda* (f° 1-10^r); *pars prima* (f° 10^v-18^v); *pars tertia* (f° 19^r-22^v); *pars quarta* (f° 23^r-36^v); *pars quinta* (f° 37^r-51^v); *pars secunda* (f° 52^r-59^r); feuillets blancs (f° 59^v-62^r); *Societates* (f° 63^r-64^v); *pars sexta* (f° 65^r-67^r).

(2) Cf. LE GLAY, « Mémoire sur les archives de l'abbaye de Liessies », *loc. cit.*, p. 278.

(3) « Datum Rome apud (sanctum Petrum) anno incarnationis dominice millesimo quadringentesimo tricesimo tercio sexto decimo kl. Januarii (Pontificatus vero) nostri anno tercio. »

ce cartulaire est la même que celle du précédent : une table et huit parties. D'ailleurs, il semble n'être qu'une copie du manuscrit de Bruxelles, exécutée alors que celui-ci avait déjà reçu quelques ajoutes, mais non pas toutes cependant. La simple comparaison de la table et des pièces transcrites fait naître cette opinion ; un examen plus détaillé des deux textes la confirme absolument ⁽¹⁾.

Le même Fonds de Liessies, à Lille, garde aussi plusieurs inventaires des archives de l'abbaye : *Index continens summaria privilegiorum, etc.*, n° 14. *Index continens privilegia et titulos bonorum ecclesiae Laetiensis*, n° 344⁵ ; il est divisé en huit parties et mentionne trois volumes contenant les titres. Dans le même paquet, *Index seu registrum continens capita privilegiorum et bonorum monasterii sancti Lamberti Laetiensis quorum originales litterae continentur et recluduntur in archivis nostris*. Ils paraissent dater du xvi^e ou du xvii^e siècle.

On trouve encore à la Bibliothèque royale de Bruxelles, n° 7437, un inventaire incomplet des chartes de Liessies. Dans le recueil comprenant les n°s 8564-8581, f°s 217-221, f°s 225-238, sont conservées les indications sommaires, souvent même inexactes, des chartes et privilèges de Liessies. Ce dernier recueil appartenait aux Bollandistes et son

(1) Deux actes émanés de Wedric, prieur puis abbé de Liessies (1123 et 1125), et transcrits d'une seule tenue par le copiste du cartulaire de Bruxelles, sont reproduits exactement de même façon, dans le manuscrit de Lille. On remarque également quelques fautes de lecture identiques. — Dans le second cartulaire, plusieurs dates sont données incomplètement ; ainsi, par exemple, dans la bulle de Pascal II (*Pars I, n. 1*), le chiffre de l'indiction (XV) fait défaut ; dans une charte de Burchard, évêque de Cambrai (*Pars IV, n. 6*), l'année de l'épiscopat (III) est omise.

but était de faciliter la chronologie des papes et des évêques de Cambrai, comme le titre lui-même l'indique. Ces manuscrits ont été publiés par de Reiffenberg ⁽¹⁾.

En dehors des sources littéraires intéressant l'histoire générale du Hainaut et du Cambrésis, au XII^e siècle, nous avons la bonne fortune de posséder pour Liessies une chronique anonyme, écrite à l'abbaye même, et racontant sa vie durant un siècle environ, depuis l'époque de sa restauration.

Elle a été publiée en partie, sous le titre de *Chronicon Laetiense*, dans les *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XIV, p. 487-502. L'éditeur, M. Heller, ne l'a connue que par les *Annales de Jacques de Guyse*, et c'est d'après deux manuscrits de cet ouvrage qu'il en a donné le texte ⁽²⁾. Avant lui déjà, M. Wilmans, dans son étude sur les sources de Jacques de Guyse ⁽³⁾, avait attribué à la *Chro-*

⁽¹⁾ *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. Bruxelles, 1847; t. VII, p. 641-675. — Mentionnons encore, quoiqu'il n'appartienne pas à la période qui nous intéresse, un quatrième cartulaire. Petit in-folio, papier, de 55 feuillets, écriture du XVII^e siècle contenant trente-six chartes de 1294-1636. (Archives départementales, Lille, Fonds Liessies, n° 17.) Sur la couverture on lit : *Chartes de Liessies et Bailliages voisins (excepté ceulx des terres d'Avesnes et d'Etroeng)*. M. Le Glay y a ajouté une table (cf. LE GLAY, « Mémoire sur les archives de l'abbaye de Liessies », *loc. cit.*, p. 279).

⁽²⁾ *Codex Valentianensis*, n. 578, et *Codex Parisiensis*, n. 5995. Cf. HELLER, préface du *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 490.

⁽³⁾ « Jacobi de Guisia Annales Hannoniæ », untersucht von ROGER WILMANS (*Archiv für ältere deutsche Geschichtskunde*, t. IX, p. 350 et suiv.).

nique de Liessies les chapitres XXIV-XXXIX du livre XV des *Annales*. Il faut cependant en excepter les chapitres XXX-XXXIII, qui sont extraits, comme l'a justement remarqué M. Heller ⁽¹⁾, du *De Restauratione S. Martini Tornacensis* de Hermann de Tournai.

Malheureusement, Jacques de Guyse avait fait des coupures dans l'ouvrage qu'il employait, et jusqu'ici nous n'en avons qu'un texte tronqué. Le manuscrit de Bruxelles, déjà cité, nous le donne, lui, dans son intégrité (f° 164-171^r), et nous permet d'ajouter à l'édition des *Monumenta Germaniae historica* trois passages assez étendus.

Le premier s'intercalerait, dans le texte publié, entre les numéros 7 et 8 (*juxta eum quiescit. — 8. Sed his omissis ad propositum redeamus...*) ⁽²⁾ (f° 165). Il mentionne l'élection du second abbé, Rainier, successeur de Gontier, puis longuement raconte la guérison d'un aveugle obtenue par les mérites de ce saint religieux. L'importance de ce passage n'échappera à personne, puisque son omission a fait accuser, bien à tort, le chroniqueur de confusion ⁽³⁾. Il dit en effet : *Sed his omissis ad propositum redeamus. Tempore hujus Raineri abbatis dominabatur apud Avesnas Gozvinus de Oyzi...* Cet *hujus*, dans le texte des *Monumenta*, ne pouvait s'appliquer qu'à Rainier, abbé de Crespin, seul nommé jusque-là, tandis que dans le texte complet il faut le rapporter, comme le demande la réalité, au successeur de Gontier.

⁽¹⁾ HELLER, *loc. cit.*, p. 487. Cf. HERMANNI « De restauratione S. Martini Tornacensis » (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 298-300).

⁽²⁾ *Mon. Germ. hist. Scriptores*, t. XIV, p. 497. Voyez *Pièces justificatives*, II, 1, p. 390.

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 490. Cf. p. 497.

Le second passage a trait à l'histoire de Cîteaux (1). Il mentionne ses origines et son rapide développement (f° 168).

Le troisième, enfin, qui doit prendre place à la fin du texte emprunté à Jacques de Guyse, rapporte assez brièvement la nomination de l'abbé Wedric à Saint-Waast, l'élection de son successeur Tiescelin, puis le gouvernement d'Helgot et de Simon. Le récit d'un curieux miracle arrivé à Ath, en Brabant, termine tout l'ouvrage (f° 170-171^r) (2).

Cette copie, la seule que nous connaissions actuellement (3), transcrite à la suite du cartulaire et offrant les

(1) Voyez *Pièces justificatives*, II, 2, p. 392.

(2) *Mon. Germ. hist. Scriptores*, t. XIV, p. 501. Cf. *Pièces justificatives*, II, 3, p. 393.

(3) Dans un fort volume in-folio des archives départementales du Nord (*Fonds Liessies*, n° 18), intitulé : *Libellus quintus titulorum de spiritualibus*, et datant du XVIII^e siècle, on trouve en tête une table recensant les pièces transcrites dans ce manuscrit : *Index eorum quae in hoc volumine continentur*. Elle s'ouvre par ce titre : *Libellus chronicorum cum Cathalogus abbatum monasterii Letiensis. Lib. I tit. (f° 1)*, mais le texte n'offre rien de semblable quoique toutes les autres pièces mentionnées à la table soient transcrites dans le volume, et que celui-ci ne porte pas trace de déchirures. Faudrait-il, par le *Lib. I* entendre le cartulaire de Bruxelles ? ou existait-il une autre copie ? Quoi qu'il en soit, l'indication simultanée du *Libellus chronicorum* et du *Cathalogus abbatum*, exactement comme dans le manuscrit que nous étudions, nous fait croire qu'il s'agit bien ici de la chronique primitive et non de celle de Jacques Lespée, dont nous parlerons plus bas. — On lit dans la *Bib'iographie historique des Pays-Bas*, par JOSEPH ERMENS, t. V. Livres anonymes, f° 153 (Bruxelles, Bibliothèque royale, manuscrits, n° 17815) : Liessies (Livre anonyme de l'abbaye de) en Hainaut, *Libellus chronicorum monasterii Letiensis*, a primis fundamentis, MS. Cette chronique est conservée dans la Bibliothèque de l'église cathédrale de Tournay, selon SANDERUS dans sa *Bibliot. Belg. Mss.* Insul. 1641, in-4°, t. I^{er}, p. 210. Le même auteur mentionne

mêmes caractères paléographiques, est certainement l'œuvre du même scribe; elle remonte par conséquent au milieu du XIII^e siècle. Des corrections faites plus tard, au XV^e siècle, à en juger d'après l'écriture, nous révèlent l'existence à cette époque d'une autre copie. Quel rapport ces textes ont-ils avec celui qu'utilisa Jacques de Guyse? Pour essayer de résoudre ce problème, nous avons comparé le *Codex Bruxellensis* et ses corrections avec le texte des *Monumenta*, tenant compte surtout des variantes fournies par le *Codex Valentianensis*, le meilleur des deux, à beaucoup près, et voici les conclusions auxquelles nous nous sommes arrêté.

Le *Codex Bruxellensis* et le texte utilisé par Jacques de Guyse (représenté pour nous surtout par le *Codex Valentianensis*) sont indépendants l'un de l'autre. Nombreuses, en effet, sont les différences de lecture assez caractéristiques ⁽¹⁾. Mais tous deux cependant reproduisent quelques

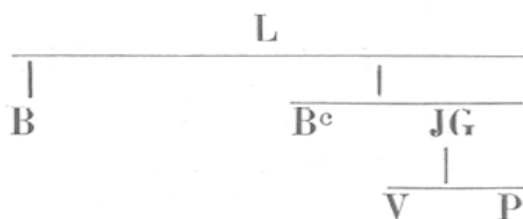
ailleurs, t. II, p. 415 (Bruxelles, Bibliothèque royale, manuscrits n° 17812), la chronique de Jacques Lespée.

(¹) Ainsi, par exemple, *vestras*, V, P, *Mon. Germ. Script.*, t. XIV, p. 492, — *nostras*, B, f° 161^r; *vos*, V, P, p. 492, — *nos*, B, f° 161^r; *terris exutus*, V, P, p. 492, — *torris enitus*, B, f° 161^r; *in via*, V, P, p. 496, — *ruina*, B, f° 164^v; *munitioibus*, V, P, p. 497, — *monitionibus*, B, f° 166^r; *voverat*, V, P, p. 497, — *noverat*, B, f° 166^r; *alevabat*, V, P, p. 497, — *allevabat*, B, f° 166^r; *volentem uti*, V, P, p. 497, — *volentem*, B, f° 166^v; *magnanimus*, V, P, p. 497, — *magnam vir*, B, f° 166^v; *inquit*, V, P, p. 498, — *in quid*, B, f° 166^v; *hominii*, V, P, p. 498 — *hominium*, B, f° 166^v; *hominium*, V, P, p. 498, — *hominum*, B, f° 167^r; *si aliquem fratrum aut*, V, P, p. 499, — *si aliquem fratrum infirmari aut*, B, f° 168^r; *decimam elemosinam*, V, P, p. 499, — *decimam elemosina*, B, f° 168^r; *de quo Scriptura*, V, P, p. 499, — *de quo dicit Scriptura*, B, f° 168^r; *Cimasiis*, V, P,

mêmes fautes ⁽¹⁾, ce qui met entre eux un lien de parenté, et indique une commune dépendance vis-à-vis d'un manuscrit antérieur, qui serait déjà une copie.

Quant au texte du correcteur, autant que nous en pouvons juger par le peu qu'il nous offre, il se rapproche sensiblement de celui qu'employa Jacques de Guyse ⁽²⁾.

D'après ces données et en nous servant des sigles L = *Codex Letiensis* (copie primitive inconnue), B = *Codex Bruxellensis*, B^c = correcteur, JG = Jacques de Guyse, V = *Codex Valentianensis*, P = *Codex Parisiensis*, nous pouvons dresser le tableau suivant :



L'auteur de cette chronique nous est inconnu. Le peu que nous pouvons apprendre de lui par son œuvre a été recueilli et mis en lumière par M. Heller ⁽³⁾. Nous nous contenterons de résumer ici ses conclusions.

p. 500, — *Cunabor*, B, f° 169^r; *proprior*, V, P, p. 500, — *propior*, B, f° 169^r; *pro qua factione*, V, P, p. 500, — *pro quo factionem*, B, f° 169^r; *Bacconis*, V, P, p. 500, — *Hostonis*, B, f° 169^r.

(1) L'une d'elles est assez frappante c'est *juxta*, V, p. 494, B, f° 163^r, au lieu de *vixit*. On trouve encore, *venandi*. V, P, p. 496, B, f° 164^r pour *venandi (studium)*; *Cameracensis*, V, P, p. 495, B, f° 164^r, au lieu de *Cameracensis ecclesie*.

(2) Ainsi, V et P, p. 492, B^c, f° 161, donnent *constanter*, au lieu de *constant* qu'il faut lire et qui était écrit primitivement dans B; comme V et P, p. 497, B^c lit *voverat*, f° 166^r; comme eux encore, au lieu de *gillenus*, B, f° 169^r, il donne *villenosque*. cf. V et P, p. 500.

(3) *Mon. Germ. Scrip.*, t. XIV, p. 488-489.

Offert par son père à l'abbaye avant l'âge de trois ans, il était encore tout jeune enfant en 1147. Il fut élevé au prieuré du Sart ⁽¹⁾ par les soins de deux moines dont il nous a gardé les noms, mais c'est à Liessies qu'il passa la plus grande partie de sa vie.

En l'année 1204, ou au début de 1205 ⁽²⁾, étant âgé d'environ 60 ans, il écrivit sa chronique. Puisant ses données dans les chartes de l'abbaye et son obituaire, dans quelques ouvrages comme la *Vita Hiltrudis* et le *De miraculis S. Marie Laudunensis*, mais surtout dans les récits des moines et ses souvenirs personnels, il fait l'histoire d'un siècle de vie religieuse à Liessies.

Cependant, à l'encontre de sa promesse ⁽³⁾, il est plus sobre de détails sur la seconde moitié du XII^e siècle, époque qu'il a personnellement connue; on ne trouve pas davantage, du moins dans la copie que nous possédons, la généalogie d'Ada qu'il devait ajouter à sa chronique, en l'empruntant au *De miraculis S. Marie Laudunensis* ⁽⁴⁾.

Généralement exact et bien informé, il a quelques défaillances dans son récit, mais peu nombreuses en somme, et

(1) M. Heller dit à tort qu'il fut élevé à Liessies. Le chroniqueur, après avoir raconté la fondation de Sart-les-Moines, ajoute : « ... monachos Letienses in suam ecclesiam (Petronilla) habitatores induxit perpetuos... Gozwinum videlicet de Fageto... Johannem Calvum etiam et Rogerium, quorum cura pupillus ego diu nutritus *ibidem* fui » (*Chronicon Laetiense*, *Mon. Germ. Script.*, t. XIV, p. 488).

(2) Dans le *Codex Bruxellensis*, en tête de la chronique, une main postérieure a placé : « *Scriptus circa annum 1203* »; cette indication approximative ne saurait prévaloir contre les déductions très fondées de M. Heller.

(3) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 492.

(4) *Ibid.*, p. 493.

son œuvre demeure comme une source autorisée pour l'histoire de cette époque. Le lecteur ne manquera pas de s'apercevoir que nous avons généralement accordé confiance à ses récits dans les éloges qu'il donne aux abbés. Sans doute, par sa situation, il était porté à leur être sympathique, mais il n'a pas manqué non plus de signaler à côté des vertus de quelques-uns, les défauts et les négligences des autres. Au reste, nous avons eu soin, chaque fois que nous le pouvions, de le contrôler par les autres sources, notamment les documents d'archives. Si, à plusieurs reprises, nous avons vu ses dires en opposition avec ceux d'Hermann de Tournai, nous avons eu trop d'occasions de prendre celui-ci en défaut, pour lui accorder la préférence.

A la suite de la chronique, le *Codex Bruxellensis* donne encore une liste des abbés (1096-1331) datant du xiv^e siècle ⁽¹⁾. Elle fournit quelques renseignements chronologiques.

Jacques Lespée, dans son *Chronicon Laetiense* ⁽²⁾, ne fait, pour cette période, que reproduire, d'une façon assez libre, l'ouvrage de son devancier ; il faut cependant le mentionner ici, parce qu'il ajoute quelques dates empruntées, à n'en pas douter, à l'obituaire de l'abbaye ⁽³⁾.

⁽¹⁾ *Codex Bruxellensis*, fo 171^v-172^r. Voyez *Pièces justificatives*, III, p. 397.

⁽²⁾ Édité par DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. VII, p. 393-436.

⁽³⁾ La plupart du temps, il n'indique la date de la mort que par le jour et le mois, confessant qu'il ignore l'année. (Voyez p. 414, 416 422 n. 1, 423.) Ce sont, en effet, les seules données que fournissent les obituaires.

Notons enfin, malgré son peu d'importance pour nous, un manuscrit de Lille (*Fonds Liessies*, n° 344⁶). C'est un petit in-folio relié, non paginé, avec plan gravé de l'abbaye, et contenant, en vingt-cinq feuillets, un rapport adressé, sur sa demande, à l'archevêque de Cambrai, le 30 décembre 1766. Il traite : 1° de la fondation de l'abbaye; 2° des privilèges dont elle jouit; 3° des charges et obligations auxquelles elle est tenue; 4° de l'état du revenu et des charges; 5° des annexes, bénéfices dépendant de l'abbaye; 6° des dévotions, solennités et usages qui lui sont propres; 7° des statuts et usages qui lui seraient particuliers, etc.

Voilà, brièvement indiquées et étudiées, les sources qui ont servi de base au récit qui va suivre. Nous avons publié en appendice et comme pièces justificatives l'analyse de tous les actes intéressant l'abbaye de Liessies, durant cette première période, les fragments inédits du *Chronicon Laetiense* et la liste complète des abbés.

II. — HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ABBAYE.

En l'an 1095, quatre chanoines, derniers gardiens d'un glorieux passé, vivaient encore à Liessies, lorsque deux clercs, Albert et Rodolphe, et quatre chevaliers, Gérout, Renaud, Gillan et Baudoin, poussés par l'esprit de Dieu, s'y réunirent pour travailler au salut de leur âme ⁽¹⁾. Les chanoines les reçurent avec charité, et leur concédèrent

(¹) Charte de Gaucher, évêque de Cambrai, 1095. (DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, Bruxelles, 1865, p. 467.) Cf. Charte de Manassès, évêque de Cambrai, 1103. (DUVIVIER, *op. cit.*, p. 487.)

une petite église voisine de celle de Saint-Lambert ⁽¹⁾. Bientôt même, à la demande de Thierry d'Avesnes et de Baudouin II, comte de Hainaut, par l'autorité de Gaucher, alors évêque reconnu de Cambrai ⁽²⁾, un accord intervint. Les chanoines présents garderaient, leur vie durant, les prébendes dont ils jouissaient, mais ne pourraient adjoindre à leur chapitre de nouveaux membres ; de plus, si des personnes de condition noble ou des serfs faisaient aux nouveaux religieux des dons, oblations ou autres offrandes, les chanoines n'y auraient aucune part ⁽³⁾.

Tels furent les humbles commencements de cette restauration qui, en peu d'années, allait devenir une abbaye

(1) JACQUES LESPÉE raconte, d'après la *Vita S. Hiltrudis*, qu'à la demande de la sainte une nouvelle église fut construite à Liessies ; ce fut l'évêque de Cambrai, Gérard (1013-1051), qui la consacra. (*Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 407-408 ; cf. *Acta Sanctorum*, septembre, VII, p. 467.)

(2) Grâce à de faux rapports faits au pape, Gaucher avait obtenu gain de cause contre son adversaire Manassès. Sacré par l'archevêque de Reims, il fit son entrée à Cambrai, au temps pascal de l'année 1095. Mais dès le 20 novembre suivant, Urbain II, au concile de Clermont, déliait les Cambrésiens de leur serment de fidélité envers Gaucher. L'acte en faveur de Liessies doit donc vraisemblablement se placer entre les mois de mars et de novembre. (Cf. CAUCHIE, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, 2^e partie, p. 138-146.)

(3) *Chartes de Gaucher* et de *Manassès*, loc. cit. Il est à remarquer, dans la charte de 1103, que Manassès renouvelle, dans les mêmes termes, l'acte de Gaucher. Mais afin de montrer que son concurrent était un intrus, il passe son nom sous silence et le remplace par celui de l'archevêque de Reims, Raynaud, comme si le siège eût été vacant. — 1095 : « Igitur, meo consilio, assensu et dispositione... » ; 1103 : « Igitur, consilio, assensu et dispositione Rainaldi, reverendi Remorum archiepiscopi... »

puissante par son temporel et honorée pour l'austérité de sa vie religieuse. L'artisan dévoué de cette œuvre fut, avant tous autres, Thierry, seigneur d'Avesnes. Comme plusieurs de ses contemporains, avant de se faire bâtisseur d'églises, il en avait ruiné plus d'une dans les hasards de la guerre. Une légende même s'était formée autour de ses cruels exploits contre les monastères de Sainte-Waudru à Mons et de Sainte-Aldegonde à Maubeuge ⁽¹⁾. Mais sur les conseils de son épouse Ada, en réparation de ses méfaits, il entreprit la construction d'une abbaye à Avesnes. Déjà l'église était bâtie, et à ses côtés s'élevaient le chapitre et les dortoirs, quand, changeant d'avis, il abandonna l'œuvre commencée pour restaurer Liessies et lui rendre son ancienne grandeur ⁽²⁾.

Il y a tout lieu de croire, si l'on prend à la lettre les termes de la chronique ⁽³⁾, que les personnages ci-dessus

(1) HERMANN DE TOURNAI (« De Restauratione S. Martini Tornacensis », *Mon. Germ. Scriptor.*, t. XIV, p. 298-299) raconte qu'étant en guerre avec Baudouin, comte de Mons, Thierry envahit les domaines de son adversaire et brûla les monastères cités. Quelque temps après, un ermite, vivant à Brocqueroie, eut une vision. Il aperçut la Vierge Marie sur un trône, et devant elle, sainte Aldegonde et sainte Waudru, implorant vengeance contre Thierry d'Avesnes. Mais la Mère de Dieu voulait l'épargner, à cause de la piété d'Ada envers elle. Sur de nouvelles instances, elle répondit que, pour le moment, Thierry ne serait pas puni, mais que, plus tard, elles obtiendraient satisfaction, sans que pourtant Ada, sa servante, eut à en souffrir. Réponse qu'Hermann de Tournai interprète par le divorce de Thierry et d'Ada dont il sera question plus loin, et la mort violente de Thierry, qui le suivit de près.

(2) « Chronicon Lætiense », *Mon. Germ. Scriptor.*, t. XIV, p. 493-494.

(3) « Eo usa consilio (Petronilla), quo ejus cognata Ada de Avesnis, ecclesiam de Avesnis apud Letias transtulit. » (*Chron. Laet.*, *loc. cit.*, p. 494.)

nommés étaient d'abord établis à Avesnes. Mais les vrais débuts datent pour eux du jour où, avec le concours de Thierry, ils entrèrent à Liessies, attirés par de grands souvenirs, et par cet amour de la solitude, conforme aux traditions monastiques d'alors.

D'ailleurs, en agissant ainsi, le seigneur d'Avesnes ne faisait que payer une dette de famille, et ses libéralités n'étaient, en somme, qu'une restitution. Après l'invasion des Normands, l'abbaye étant ruinée, les moines dispersés, peu à peu les seigneurs des environs empiétèrent sur ses domaines et s'approprièrent le patrimoine dont l'avait dotée sainte Hiltrude ⁽¹⁾. L'un d'eux même, Wedric d'Avesnes, père de Thierry, avait mis le comble à toutes ses injustices en supprimant un témoin gênant. Les chanoines de Liessies, qui avaient succédé aux moines, gardaient encore le testament de la sainte bienfaitrice, et cette pièce authentique énumérait les biens dont elle avait enrichi l'abbaye. Mais un jour qu'ils le produisaient en justice contre Wedric, celui-ci, en plein tribunal, l'arracha de leurs mains et le jeta au feu « O jour de douleur ! s'écrie le chroniqueur ; en ce moment périrent les libertés et les immunités de l'abbaye ; celle qui tenait sa force de la munificence royale dut se courber comme une servante sous un joug tyrannique ! ⁽²⁾ » Cependant le ravisseur ne jouit pas longtemps du fruit de ses violences. « Par un jugement de Dieu », il mourut misérablement et son corps fut inhumé à Liessies entre les deux églises ⁽³⁾.

C'est pour effacer la honte de ces méfaits, dont le

⁽¹⁾ *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 493.

⁽²⁾ *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 493.

⁽³⁾ *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 493.

souvenir demeurait encore vivant, et pour réparer aussi ses propres injustices, que Thierry favorisa la nouvelle abbaye. Il lui fit don de l'alleu de Liessies avec toutes ses dépendances « non seulement en terres et en forêts, mais en serfs, en prairies et en eaux », et y ajouta encore l'alleu de Féron ⁽¹⁾. Les cofondateurs Baudouin et Gaucher ne voulurent pas demeurer en arrière, et le premier accorda aux nouveaux moines l'alleu de Semeries, le second l'église de Liessies avec sa dépendance Cartignies et l'autel d'Avesnes ⁽²⁾.

En même temps, les bâtiments réguliers sont restaurés ; grâce au zèle toujours en éveil d'Ada, les travaux marchent avec rapidité ⁽³⁾, et de la poussière des vieilles ruines, surgissent les cloîtres qui vont abriter de nouvelles et fortes générations.

Du côté matériel l'œuvre était assurée ; il fallait maintenant l'établir solidement dans la pratique des observances religieuses, qui assurent l'avenir aux fondations monastiques. La pieuse châtelaine s'entremet encore pour y pourvoir. A Crespin, non loin de là, vivait un sien parent, Rainier, qui depuis 1080 gouvernait sagement l'abbaye confiée à ses soins. Plus d'une fois déjà, elle avait pris conseil près de lui et, dans cette circonstance, elle crut devoir recourir encore à son appui ⁽⁴⁾. Elle lui demanda

(1) Charte de Gaucher, 1095, DUVIVIER, *op. cit.*, p. 468 ; charte de Manassès, 1103, *ibid.*, p. 488-489. — Cf. *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 495.

(2) Chartes de Gaucher, 1095, et de Manassès, 1103, *loc. cit.*

(3) « Fervet igitur opus, communi adhibita intentione » (*Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 494).

(4) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 496.

donc de prendre sous sa direction l'œuvre naissante, afin d'enseigner aux moines les pratiques de la vie claustrale, et de renouer en quelque sorte les traditions effacées par le malheur des temps. Le choix était heureux, car l'abbé Rainier était un homme d'une haute vertu ⁽¹⁾, appliqué tout entier aux devoirs de son état et imbu des principes qui avaient présidé aux réformes pontificales. En ces temps de luttes acharnées et parfois violentes, où la Papauté et l'Empire se disputaient le droit d'investiture, il s'était tourné du côté de Rome et avait cherché près du Souverain Pontife la confirmation de ses droits et des privilèges de son abbaye. En 1089, nous le voyons, avec deux solitaires, Jean et Aibert, qu'il avait pris pour compagnons de route, s'acheminer vers l'Italie, et rejoindre à Bénévent le pape Urbain II. Celui-ci le reçut honorablement, et agréant sa requête, lui accorda le privilège sollicité. Une visite qu'il fit, en passant, à Vallombreuse, où régnait une grande ferveur, ne fit qu'exciter son zèle ⁽²⁾.

Tel était l'homme chargé de présider aux commencements de Liessies. Il accepta la tâche et s'y dévoua, jusqu'à ce que le monastère fut en état de recevoir un abbé. Comme règle il établit les observances de Crespin ⁽³⁾, et pour marquer l'union spirituelle des deux maisons dont il avait la charge, il fit célébrer à Liessies la fête de saint Landelin ⁽⁴⁾. Bientôt de nouvelles recrues vinrent fortifier ces modestes débuts, et une année s'était à peine écoulée que déjà Rainier jugea la situation suffisamment

(1) « Vir magne religionis » (*Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 496).

(2) *Acta Sanctorum*, t. I^{er}, avril, p. 672-673. — Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum*. Lipsiae, 1881, I, p. 664.

(3) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 496.

(4) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 496.

affermie pour qu'un nouvel abbé pût entrer en fonctions. Il proposa le prieur de Crespin, Gontier, homme religieux et capable de mener à bien l'œuvre commencée ⁽¹⁾. Manassès, évêque de Cambrai, ratifia ce choix et consacra lui-même le nouvel abbé le 21 décembre 1096 ⁽²⁾.

Cependant Thierry d'Avesnes continuait à favoriser l'abbaye; non content de l'avoir restaurée à ses propres frais ⁽³⁾, de l'avoir dotée dès le début, il lui accorda encore le tonlieu d'Avesnes, c'est-à-dire les droits perçus pour l'étalage sur le marché ⁽⁴⁾. Il aurait même fait plus, car

⁽¹⁾ *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 496.

⁽²⁾ *Chronicon Laetiense*, *ibid.* : « Ordinatio autem hujus Gonteri... fuit anno incarnati Verbi M^o nonagesimo VI^o... Cf. *Liste des abbés*, Cod. Brux., f^o 171^v, Pièces justificatives, III, p. 397. « Fuit primus abbas Gonterus, monachus et prior de Crispinio, anno domini M^o XCVI^o, XII^o kl. Januarii ». — Cf. Charte de Manassès, évêque de Cambrai, 1098 : « ... postquam... Gonterum monachum in abbatem consecravi eidemque ecclesie (de Letiis) preesse decrevi... » (DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 477.). — Dans un acte de Manassès, évêque de Cambrai, daté de 1095, (*Cartulaire du chapitre de Cambrai*, Paris, Bibliothèque nationale, man. lat., n. 10968, f^o 39^v-40), on trouve déjà parmi les signataires, Gontier, abbé de Lessies, « S. Gonteri abbatis de Letiis » ; mais la date indiquée par le Cartulaire est certainement inexacte. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire la formule en son entier : « Actum est autem hoc anno ab incarnatione Domini, M^o nonagesimo V, indictione x, presulatus vero domni Manasse VI^o, regnante domino nostro Ihesu Christo, amen ». L'indiction et l'année de l'épiscopat correspondent non à 1095 mais à 1102; nous croyons qu'il faut s'en tenir à cette dernière date. Du reste, en 1095, Manassès n'était pas encore évêque de Cambrai.

⁽³⁾ Privilège du pape Pascal II, 1106 « ... qui (Theodericus) profecto coenobium ipsum suorum sumptuum collatione restituit ». (DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 491.)

⁽⁴⁾ *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 495. — Cf. Privilège de Pascal II, 1106, loc. cit.

il ne laissait pas d'héritier direct ⁽¹⁾, si une mort inopinée et violente ne fût venue le surprendre. Un jour qu'il avait été invité par le comte de Hainaut Baudouin III et son frère Arnoul à chasser dans la forêt de Mormal ⁽²⁾, un de ses ennemis, Isaac de Berlaimont, profita de son isolement pour le frapper en traître et le tuer. Son cadavre tout sanglant fut ramené à Liessies et inhumé à l'entrée du chapitre ⁽³⁾. Ce triste événement arriva l'an 1106 ⁽⁴⁾.

(1) *Chronicon Laetiense*, *ibid.*

(2) « Elle prenait naissance au sud de Bavay et arrivait, à l'ouest, jusqu'au Quesnoy, au sud, jusqu'aux approches de Landrecies, et, à l'est, en longeant la Sambre, jusqu'aux environs de Quartes » (DUVIVIER, *ouvr. cit.*, p. 63).

(3) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 495-496.

(4) Dans une charte émanée de Raoul, archevêque de Reims, en 1114 (DUVIVIER, *op. cit.*, p. 512), il est dit que Gossuin donna la villa de Fourmies à Liessies « *pro anima avunculi sui Theoderici* » ; or, cette donation est déjà confirmée par le pape Pascal II, le 18 octobre 1106 (DUVIVIER; *ouvr. cit.*, p. 491). D'autre part, on ne peut guère placer la mort de Thierry avant les débuts ou le milieu de 1106 ; le chroniqueur de Liessies nous dit, en effet, que l'abbé Gontier, qui mourut, croyons-nous, le 8 décembre 1107, lui survécut une année (*supervivens domino Theoderico uno anno*). Dom Baudry, il est vrai, dans ses *Annales de Saint-Ghislain* (DE REIFFENBERG, *Monuments...*, t. VIII, p. 336), cite encore Thierry d'Avesnes parmi les témoins d'un acte qu'il date de 1107. Nous n'avons pu le contrôler, mais nous croyons néanmoins devoir maintenir 1106 comme époque de la mort de Thierry. Même en admettant comme exacte l'indication de Dom Baudry, il faut se rappeler que souvent les chartes, surtout celles que délivraient les monastères, étaient rédigées assez longtemps après la passation orale de l'acte, et on inscrivait les noms des témoins présents alors, même s'ils étaient décédés depuis. Le récit d'Hermann de Tournai, si on l'accepte, confirme encore ces conclusions. L'auteur du *De Restauratione S. Martini Tornacensis* raconte dans cet ouvrage (*Mon. Germ. Script.*, t. XIV, p. 299) qu'Odon ayant

L'abbé Gontier ne lui survécut guère; à son tour, il mourait l'année suivante, le 8 décembre 1107 ⁽¹⁾, laissant

été nommé évêque de Cambrai, les proches de Thierry, peïnés de voir qu'il n'avait pas d'enfants, voulurent faire rompre son mariage avec Ada. Ils affirmèrent donc par serment que les deux époux étaient parents au quatrième degré, et ceux-ci durent se séparer après vingt années de vie commune. Ada se retira alors à Liessies; quant à Thierry, six mois après cette séparation (*vix autem dimidiis annis transierat*), il fut tué dans les circonstances que nous avons dites. Or, Odon, comme on sait, fut élu évêque de Cambrai le 29 juin et sacré le 2 juillet 1105 (CAUCHIE, *La querelle des investitures dans les diocèses de Liège et de Cambrai*, 2^e partie, p. 197). Pour peu qu'aient duré les pourparlers au sujet du mariage, la mort de Thierry doit donc être reportée aux premiers mois de 1106. Toutefois, il ne sera pas hors de propos de noter que le récit d'Hermann est contredit par le chroniqueur de Liessies; celui-ci, en effet, nous montre Ada vivant encore dans la maison de Thierry lors de son départ pour la chasse qui lui fut fatale; c'est elle qui reçoit le cadavre et l'ensevelit. Lorsqu'elle mourut, treize ans plus tard, elle fut déposée à ses côtés (*juxta eum quiescit*). Il est difficile de dire quelle version est authentique. Hermann est plus proche des événements, et il s'en réfère même au témoignage d'Ada (*quod retulimus verum fuisse multis narravit*). D'un autre côté, le moine de Liessies a encore pu connaître les témoins de ces faits; il donne des détails précis qui ont dû se garder dans les traditions de l'abbaye. Nous inclinons à admettre, de préférence, son récit; d'autant que celui d'Hermann se complique de la vision du solitaire, racontée plus haut (voyez p. 291, n. 1), et que le même auteur, dans son *De miraculis S. Mariae Laudunensis*, dit simplement qu'Ada se retira à Liessies à la mort de son époux (« *defunctoque eodem Theoderico, ipsa se ex toto contulit eidem coenobio, ubi pluribus annis religiose vivens, defuncta et sepulta est* ». MIGNE, P. L., t. CLVI, c. 966).

(1) D'après la *Chronique* et la *Liste des abbés*, Gontier gouverna l'abbaye durant douze années. Or, nous savons, par les mêmes sources, qu'il fut consacré le 21 décembre 1096; la fin de son abbatiat doit donc se placer, au plus tôt, à la fin de 1107. De plus, Jacques Lespée (*Chronicon Laetiense*, DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VII, p. 413) nous indiquant,

en bonne voie l'abbaye confiée à ses soins. Son corps fut enterré au milieu du chapitre ⁽¹⁾.

Durant les onze années de son gouvernement, il fut fidèle

sans doute d'après l'obituaire de l'abbaye, le 8 décembre comme jour de sa mort, nous croyons pouvoir admettre la date du 8 décembre 1107, déjà acceptée par les auteurs du *Gallia christiana* (Paris, 1725, t. III, c. 124), ce qui nous donne pour le temps de son gouvernement onze années pleines, ou douze années, en comptant comme les chroniqueurs du moyen âge les années commencées. Nous ne pensons pas que l'acte donné par Odon évêque de Cambrai, en 1107, en faveur de Saint-Jean de Valenciennes (MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, Bruxelles, 1723, t. Ier, p. 675), fasse difficulté. On y trouve déjà, il est vrai, la signature de Rainier, successeur de Gontier, comme abbé de Liessies. Mais avant tout il est bon de faire remarquer que la formule de date, telle qu'on la lit dans MIRÆUS, est pour le moins étrange. *Actum anno millesimo centesimo septimo, praesulatus vero mei quarto, Indictione secunda*. N'ayant trouvé aux archives de Lille, dans le Fonds de Saint-Jean de Valenciennes, ni l'original, ni même une copie de cet acte, nous n'avons pu contrôler le texte de MIRÆUS; d'autre part, les noms des témoins ne sont ici d'aucun secours, et nous sommes par conséquent réduit à des conjectures. Or, si le millésime donne 1107, par contre l'année de l'épiscopat et l'indiction nous reportent en 1109. Cela est certain pour l'année de l'épiscopat, mais nous ne pouvons pas trop presser cette conclusion en ce qui regarde l'indiction, car chacun sait qu'elle est assez souvent fautive dans les chartes du moyen âge; nous le pouvons d'autant moins ici, qu'on trouve dans le même Fonds, à Lille (carton 1), un acte original, scellé, émanant de la comtesse Emma (*Ego Emmissa que cognominor comitissa, Isaac et Maltheldis filia, Fastrei de Fossato coniunx effecta...*) et daté ainsi : *Actum est hoc anno ab incarnatione Domini M^o C^o VII^o indictione II*. Il se peut que les deux actes, comme cela arrivait souvent, aient été préparés à Saint-Jean de Valenciennes, où l'on comptait mal l'indiction. Quoi qu'il en soit, même en admettant que cette charte soit de 1107, Rainier a déjà pu la signer comme abbé, bien qu'élu après le 8 décembre, car à Cambrai on suivait le style gallican.

(1) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 496.

à sa tâche. Veillant avec zèle et sollicitude sur la vie et les travaux du dedans, il transcrivit de sa propre main l'homiliaire du temps d'hiver et les commentaires de saint Grégoire sur la vision d'Ezéchiel ⁽¹⁾. Le temporel n'échappait pas non plus à ses soins. En 1103, il conclut à Reims un accord avec l'abbaye de Saint-Remi, au sujet de l'alleu de Trélon; la même année, il reçoit de Manassès, évêque de Cambrai, les autels de Ramousies, du Sart et de Beugnies ⁽²⁾. Enfin, un de ses derniers actes fut de garantir la sécurité de toutes les possessions de son abbaye. Suivant en cela les leçons et les exemples de son père et maître l'abbé de Crespin, il recourut au saint-siège et demanda un privilège au pape Pascal II. Il lui fut accordé le 18 octobre 1106, et, en même temps qu'il garantissait les biens, il accordait la faculté, en temps d'interdit, de célébrer les offices, portes closes, ce que le nouvel évêque de Cambrai, Odon, avait déjà permis de faire ⁽³⁾.

Le successeur de Gontier fut Rainier, prieur de l'abbaye, frère de Robert de Carnières ⁽⁴⁾. Homme de grande vertu, il eut la joie, durant son abbatiat, de voir l'achèvement et la consécration de la basilique et de recevoir de nouvelles et importantes donations, entre autres le prieuré de Sart-les-Moines.

⁽¹⁾ *Chronicon Laetiense*. Cod. Brux., f° 165; ce passage manque dans l'édition des *Monumenta*. — Voyez *Pièces justificatives*, II, 1, p. 390.

⁽²⁾ Voyez *Catalogue d'actes*, nos 3 et 4, pp. 355-356.

⁽³⁾ « Juxta concessionem venerabilis fratris nostri Oddonis, Camera-censis episcopi, liceat vobis, januis clausis, divina celebrare misteria. » DUVIVIER, *ouvr. cit.*, p. 492.

⁽⁴⁾ *Chronicon Laetiense* (*Mon. Germ. hist. Script.*, *loc. cit.*, p. 497). Carnières, Nord, arr. de Cambrai.

Après la mort de son époux, Ada se consacra tout entière, on peut le dire, à son œuvre de prédilection. Elle se retira près de l'abbaye et, s'étant fait bâtir, du côté du midi, une maison, elle y vécut désormais dans une religieuse retraite ⁽¹⁾. Les intérêts des moines l'occupaient sans cesse; elle achète en leur faveur, moyennant 6 marcs d'argent, l'avouerie d'une partie de la villa de Fourmies ⁽²⁾; mais surtout, elle n'a de repos qu'elle ne voie achevés les bâtiments claustraux. Aussi, elle intéresse à cette affaire sa maison et ses parents, qui étaient nombreux et puissants. L'un d'eux lui vint particulièrement en aide : c'était son neveu Barthélemy, évêque de Laon ⁽³⁾. Comme les environs de Liessies ne pouvaient fournir les bois nécessaires à la construction de l'église, il fit amener des Vosges ⁽⁴⁾ les poutres et toute la charpente. Un certain Lyddo de Laon, appartenant à la maison d'Ada, fabriqua les vitraux et, quand tout fut achevé, en 1114 ⁽⁵⁾, le même

(1) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 496.

(2) Charte de Burchard (1114). DUVIVIER, *Recherches*, etc., p. 513.

(3) Ils appartenaient l'un et l'autre à l'illustre famille de Roucy (Aisne, arrond. de Laon, canton de Neufchâtel.) Hilduin de Ramerupt (Aube, arrond. d'Arcis-sur-Aube), par son mariage avec Alice de Roucy, devint comte de Roucy. De cette union naquirent deux fils et sept filles. Ébale devint comte de Roucy et André, son frère, comte de Ramerupt. Parmi les filles, l'une fut Ada, mariée successivement à Godefroid de Guise, à Wautier d'Ath et, enfin, à Thierry d'Avesnes; une autre fut Adèle, mariée à un seigneur bourguignon, et qui devint mère de Barthélemy, évêque de Laon (1113-1150). (HERMANN DE TOURNAI, *De miraculis S. Mariae Laudunensis*. MIGNE, P. L. t. CLVI, c. 965-966. ALBERIC DE TROIS-FONTAINES, *Chronicon* (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. XXIII, p. 794).

(4) « De Vosago », *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 495.

(5) A cette date, l'évêché de Cambrai était vacant à cause des difficultés que rencontra Burchard après son élection.

Barthélemy, le siège de Cambrai étant vacant, vint la consacrer. Dans l'autel de saint Lambert, il enferma, comme relique, une parcelle du vêtement de la Très Sainte Vierge. Enfin, croyant ne pas avoir fait assez pour cette église, qu'il avait coutume d'appeler sa fille, il lui offrit encore des colliers ornés d'orfroi et de pierreries, divers ornements et la chaire sacerdotale placée à droite de l'autel ⁽¹⁾.

La pieuse Ada pouvait maintenant chanter son *Nunc dimittis*; elle s'endormit dans le Seigneur le 21 janvier 1119 et fut ensevelie auprès de son époux ⁽²⁾.

Une autre princesse, à la même époque, favorisait aussi l'abbaye de Liessies et la dotait d'un prieuré. Pétronille de Roucy, épouse de Raoul, comte de Viesville ⁽³⁾, avait fondé, de concert avec lui, une petite chapelle à Gosselies ⁽⁴⁾, afin d'y établir des moines. Le comte mourut avant d'avoir pu réaliser son dessein, mais il fit promettre à sa femme de continuer l'œuvre commencée, ce qu'elle fit. Touchée de la réputation de vertu dont jouissaient les moines de Liessies, poussée aussi par l'affection qu'elle avait pour sa parente ⁽⁵⁾ Ada, protectrice de l'abbaye, elle

⁽¹⁾ *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 495.

⁽²⁾ JACQUES LESPÉE, *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 414. *Chronicon Laetiense* (*Mon. Germ. Script.*, t. XIV, p. 497) : « Domina autem Ada quatuordecim annis supervixit viro suo et juxta eum quiescit ».

⁽³⁾ Viesville, prov. de Hainaut, arrond. de Charleroi.

⁽⁴⁾ Gosselies, prov. de Hainaut, arrond. de Charleroi.

⁽⁵⁾ D'après ROLAND (« Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes », *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XIX, 1891, Namur, pp. 115, 121-123), Pétronille était fille de Godefroid IV, seigneur de Florennes et de Hadewide, elle-même fille d'Ébale de Roucy, frère d'Ada. Elle est mentionnée dans le *Miracula S. Wieberti* (*Mon.*

confia à l'abbé Rainier la nouvelle fondation. Trois religieux, dont la chronique nous a gardé les noms : Gossuin du Fayt, Jean le Chauve et Roger ⁽¹⁾, furent envoyés pour répondre à son appel. Mais, afin d'assurer aux moines le calme nécessaire à la vie religieuse, elle les ramena au Sart, où elle avait un château qu'elle fit raser pour y édifier les bâtiments du prieuré, et elle établit une église paroissiale à Gosselies. Elle-même, imitant l'exemple d'Ada, se fit construire une maison proche du prieuré, où elle se retira pour vivre de la vie religieuse, laissant à son fils Ebale le gouvernement de ses domaines ⁽²⁾. Cette fondation doit se placer avant 1113 ⁽³⁾. En 1125, l'évêque de Liège Albéron l'approuva et confirma les biens ⁽⁴⁾ du prieuré.

Germ. hist. Script., t. VIII, p. 520) où il est raconté qu'elle gardait dans un cachot son oncle Everelme.

(1) On trouve ces deux derniers comme témoins dans un acte de 1142 ; cf. *Pièces justificatives*, I, 34, p. 382.

(2) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 494. Ébale a laissé dans l'histoire le souvenir d'un homme cruel, aventurier téméraire et insolent, plus que grand seigneur. Le prieuré de Sart-les-Moines, fondé par sa mère, n'échappa pas à ses violences, et saint Bernard dut même intervenir en sa faveur. La lettre de l'abbé de Clairvaux, découverte à Londres par EDM. BISHOP, a été publiée par G. Huffer, *Der heilige Bernard von Clairvaux*, Münster, 1886, p. 230-231, et par DOM BERLIÈRE, *L'ancien prieuré de Sart-les-Moines, à Gosselies*. Bruxelles, 1890, p. 21-22. Ébale mourut à Louvain, le 9 août 1143, et fut enterré au prieuré de Sart-les-Moines. (Cf. ROLAND, *Histoire généalogique de la maison de Rumigny-Florennes*, loc. cit., p. 123.)

(3) A cette date, Lambert de Maisereth fait déjà une donation au prieuré de Saint-Michel du Sart. (*Cartulaire de Liessies*, à Bruxelles, f° 121. Voy. *Catalogue d'actes*, n. 12, p. 363.)

(4) Voyez *Catalogue d'actes*, n° 21, p. 372. Pour l'histoire du prieuré de Sart-les-Moines, cf. DOM BERLIÈRE, *L'ancien prieuré de Sart-les-*

N'est-ce pas l'occasion de dire avec le vieux chroniqueur que c'est aux femmes que l'abbaye devait ses richesses ⁽¹⁾? Ada et Pétronille de Roucy, Agnès de Ribemont ⁽²⁾ et Béatrix de Laon ⁽³⁾ sont inscrites au livre d'or de Liessies, et les générations reconnaissantes se transmettent le souvenir de leur nom. Et ce n'était pourtant pas une glorieuse exception, car il n'est pas besoin de rappeler les libéralités de Richilde, comtesse de Hainaut, qui fonda ou restaura les abbayes de Saint-Denis-en-Brocqueroie et de Crespin ⁽⁴⁾, ni de citer les noms d'Ida de Tournai ⁽⁵⁾, de Clémence, comtesse de Flandre ⁽⁶⁾, d'Ida de Boulogne ⁽⁷⁾, dont l'action bienfaisante s'étendait sur tous les monastères de leur

Moines à Gosselies. Bruxelles, 1890; ID., *Monasticon Belge*, t. , p. 306-308.

(1) « Per matronas enim fideles semper ecclesia nostra multiplicationem accepit. » (*Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 498.)

(2) Épouse de Gossuin d'Avesnes, fille d'Anselme de Ribemont; voir plus bas, p. 320 et suiv.

(3) Elle avait épousé Gualbert de Châlons, vicomte de Laon; elle fit don à l'abbaye d'un alleu situé à Ath (près Tournai) et de terres sises en Flandre, à Bruges. (*Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 498, cf. Charte de Rodolphe, archevêque de Reims, 1115, DUVIVIER, *Recherches*, p. 513.) Plus tard, elle fut enterrée dans le cloître de Liessies. (*Chronicon Laetiense*, *ibid.*)

(4) Voyez CAUCHIE, *La querelle des investitures*. 1^{re} partie, p. 19-20.

(5) HERMANN DE TOURNAI, « De restauratione S. Martini Tornacensis », (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 298).

(6) Elle fonda Bourbourg et Faumont, et favorisa en outre plusieurs autres monastères. Cf. HERMANN DE TOURNAI, « De restauratione... » *Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 283; DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*. Bruxelles, 1898, p. 223, 228.

(7) « Chronicon Afflighemense », *Mon. Germ. hist. Script.*, t. IX, p. 415. *Cartulaire d'Affligem*, édité par EDG. DE MARNEFFE, Louvain, 1894; *passim*.

région. Elles étaient là, à côté de ces hommes de guerre, à la foi profonde et ardente sans doute, mais aussi au caractère bouillant et irascible, et, lorsque ceux-ci, en de sinistres chevauchées, avaient pillé et brûlé, lorsque leur ambitieuse cupidité avait dépouillé le faible, alors ces pieuses dames donnaient de leurs propres biens aux pauvres du Christ pour effacer l'injustice et assurer le pardon. Elles savaient même parfois adoucir ces âmes farouches et faire de ces rudes chevaliers les protecteurs dévoués des monastères. L'histoire de Liessies va nous en offrir un exemple.

Thierry d'Avesnes († 1106), ne laissant pas, comme nous l'avons dit, d'héritier direct, son domaine passa à son neveu Gossuin d'Oisy, fils de Fastré de Tournai ⁽¹⁾. C'était

(1) L'histoire de Gossuin avant 1106 est très obscure, et les auteurs qui s'en sont occupé, même les plus récents, ne sont pas arrivés à un résultat satisfaisant, faute d'avoir comparé toutes les sources. Celles-ci, d'ailleurs, sont très brèves sur le personnage en question et ne fournissent que des détails isolés. Elles sont d'accord pour dire qu'il était neveu de Thierry d'Avesnes. HERMANN DE TOURNAI (" De restauratione S. Martini Tornacensis ", *Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 299) ajoute qu'il était fils de Fastré de Tournai et d'Ida, sœur de Thierry d'Avesnes. Ces mêmes sources lui donnent, avant qu'il n'héritât de la seigneurie d'Avesnes, le nom de Gossuin d'Oisy. TH. LEURIDAN (" L'avouerie de Tournai ", *Annales de la Société hist. et archéol. de Tournai*, 1899, nouvelle série, t. IV, p. 263) pense que ce titre " indique simplement qu'il était né dans cette villa... Qu'Ida d'Avesnes ait mis son fils au monde pendant un séjour temporaire ou accidentel chez les maîtres de la villa d'Oisy, ses amis ou ses alliés, cela n'offre rien qui doive étonner ". Cette explication nous paraît inadmissible, et le nom donné à Gossuin doit reposer sur un titre plus réel. De fait, nous le trouvons, en 1076, enfermé au château d'Oisy, qu'il défend contre Gaucher, l'évêque déposé de Cambrai. Celui-ci l'emporta et, malgré ses liens de parenté avec Gossuin (ils étaient tous deux originaires de Tournai), fit raser la forteresse (*Gesta Galcheri*, édit. DE

un homme violent et batailleur, toujours en quête de quelque aventure ⁽¹⁾. En prenant possession des terres de son oncle, Gossuin « n'avait point hérité de son dévouement pour Liessies » et son esprit inquiet trouva là encore matière à querelle. Sans tenir compte des donations faites

SMEDT, p. 51-52). A quel titre se trouvait-il là? Était-il seigneur de ce lieu? On ne saurait le dire. On n'a pas non plus le droit d'affirmer avec A. DE CARDEVACQUE (« Oizy et ses seigneurs », *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, Cambrai, 1881, t. XXXVII, p. 91) qu'il en avait reçu la garde de Hugues d'Oizy. La *Chronique de Cambrai (Recueil des historiens des Gaules*, t. XIII, p. 484-485), qui n'est que la traduction des *Gesta Galcheri*, ne dit rien de semblable. Il sera peut-être intéressant de noter qu'à cette époque Hugues de la famille d'Oizy porte, dans les chroniques et dans les chartes, le nom de Hugues d'Inchy. (*Gesta Galcheri*, str. 452, Lettre de Rainaud, archevêque de Reims, à Lambert d'Arras, 1095, cf. REINECKE, *Geschichte der Stadt Cambrai*, p. 58, n. 2.) BAUDOUIN D'AVESNES (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. XXV, p. 428) qualifie Gossuin de châtelain de Cambrai; DE SMEDT et BRASSART rejettent son autorité. Ce fut aussi Gossuin d'Oisy, au dire du *Roman de Gilles de Chin*, qui arma ce dernier chevalier après l'avoir reçu comme écuyer dans sa maison. (Édit. DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VII, p. 4-6.) Dans une charte de Burchard, en faveur de Saint-Denis-en-Brocqueroie (1117), le cartulaire de cette abbaye nomme parmi les témoins « Gossuinus Avesnensis et frater ejus Isembardus » (L. DEVILLERS, *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 111). Il doit y avoir ici une erreur de copiste, car Isembard était frère de Gossuin de Mons et non de Gossuin d'Avesnes.

(1) Contre la volonté du comte de Hainaut, il avait entouré Avesnes de murailles; mais Baudouin vint l'assaillir avec une armée puissante. Après une bataille livrée sur les rives de la Sambre, et qui dura trois jours, Gossuin fut battu et fait prisonnier. Le comte, en signe de déshonneur, lui fit raser la barbe. Plus tard, ils se réconcilièrent et firent la paix. (BAUDOUIN D'AVESNES, « Chronicon Hanoniense », *Mon. Germ. hist. Script.*, t. XXV, p. 427-428. GISLEBERT DE MONS, « Chronica Hanoniæ », *Mon. Germ. hist. Script.*, t. XXI, p. 501.)

par son prédécesseur, il s'attaqua aux domaines de l'abbaye, en envahit même plusieurs à main armée ⁽¹⁾. De ce chef, il tombait sous l'excommunication portée par le pape Pascal II ⁽²⁾. Durant quelque temps, il persévéra dans ses mauvaises dispositions, mais, vaincu à la fin par les supplications de son épouse Agnès, par les reproches du comte Baudouin III et les exhortations de l'évêque Odon, il se repentit de ses actes passés et demanda à être relevé de l'excommunication qui pesait sur lui. Dans ce but, il se réconcilia avec l'abbé de Liessies et reconnut toutes les possessions et libertés dont jouissait l'abbaye. Bien plus, pour marquer son entière soumission, il fit hommage à l'abbé, recevant de lui en fief les faucons de ses forêts, et décida que ses successeurs se reconnaîtraient, comme lui, les vassaux de l'abbaye. Par contre, il s'y réserva le droit de sépulture, droit dont jouiraient également tous les seigneurs d'Avesnes ⁽³⁾.

Ces bonnes dispositions ne durèrent pas longtemps. Une année s'était à peine écoulée ⁽⁴⁾, qu'une nouvelle con-

⁽¹⁾ Charte d'Odon, évêque de Cambrai, 1111. DUVIVIER, *Recherches...*, p. 496.

⁽²⁾ *Ibid.*

⁽³⁾ *Ibid.*, p. 498. Le chroniqueur anonyme de Liessies raconte, lui aussi, que Gossuin se fit l'homme lige de l'abbé, recevant en fief les faucons des forêts de l'abbaye, et il ajoute qu'il donnait en échange les peaux des cerfs tués par lui, afin qu'elles servissent à préparer les parchemins des manuscrits ; mais il reporte ce fait au temps de l'abbé Wedric, élu en 1124. (*Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 497-498. M. HELLER (p. 498, n. 2) semble admettre deux contrats distincts ; il nous paraît plus probable que le chroniqueur a changé la date d'un événement certain par ailleurs.

⁽⁴⁾ « Hujus vero pacis et concordie *vix per annum* observata confirmatione. » Charte d'Odon, 1112. DUVIVIER, *Recherches...*, p. 503.

testation s'élevait au sujet des forêts de la Haie d'Avesnes et d'une autre partie de la Fagne ⁽¹⁾. L'abbé, encore une fois, fit appel à l'intervention de l'évêque. Celui-ci nomma alors une commission composée des archidiaques Thierry et Anselme, et de Wedric, abbé de Hautmont. Sur leurs instances et par crainte de l'excommunication, Gossuin accepta l'arbitrage. On réunit les *potestates* ⁽²⁾ de Wiellies, Moustiers, Wallers et Trelon, puis parmi eux on choisit, entre les plus anciens, huit hommes de bon conseil qui indiquèrent, d'après la tradition, les limites respectives des propriétés. Le seigneur d'Avesnes se soumit à cette décision ⁽³⁾.

Cependant, diverses circonstances allaient le ramener à de meilleures dispositions et en faire un protecteur dévoué de Liessies. Ayant perdu un œil dans des exercices militaires, sa vie fut même en danger; alors il fit vœu de

(1) « La Fagne se composait d'une série de petites forêts, connues soit sous le nom de *haies* (*Haia*) usité dans tout le Hainaut, comme la haie d'Avesnes, la haie de Fourmies, la haie d'Anor, la haie Catelenne, la haie de Cartignies, soit sous le nom de *fagne*, comme la fagne de Trélon, la fagne de Sains, la fagne de Chimai, la fagne de Marienbourg. La Fagne, en général, avait encore au xvi^e siècle, seize lieues d'étendue. » DUVIVIER, *Recherches...*, p. 102.

(2) « Quatuor villarum *potestates* adunari fecit, videlicet de Willies, de Monasterio in Fania, de Wasleirs et de Trelon, et post de unaquaque duos viros majoris etatis et sanioris consilii elegit... » Charte d'Odon, 1112. DUVIVIER, *Recherches...*, p. 504. Par ces *potestates* il faut sans doute entendre les hommes les plus dignes et les plus influents de ces *villae*. Cf. DUCANGE, v^o *Potestas*. On trouve les mêmes consultations dans l'ordre public, lorsqu'il s'agit, par exemple, de rédiger les coutumes des communes.

(3) Charte d'Odon, 1112. DUVIVIER, *Recherches*, *ibid.*

visiter les Lieux saints, et guéri, il accomplit sa promesse. A son retour, « plus meurs et plus rassis », pour parler avec Baudouin d'Avesnes ⁽¹⁾, il « prêta l'oreille du cœur » aux pressantes exhortations d'Agnès ⁽²⁾, et comme preuve de son bon vouloir envers l'abbaye, il lui fit don, vers 1114, de Ramousies, qu'il tenait en fief du comte de Hainaut Baudouin III ⁽³⁾.

De ce moment, il fut tout entier au service de Liessies. Comme la basilique de Saint-Lambert était, en même temps, église paroissiale, il remarqua que c'était là, pour les moines, une cause de trouble ; il fit donc construire, en dehors du monastère, une autre église, dédiée à saint Jean l'Évangéliste, où l'on transporta le baptistère. Tout le temps que dura la construction, il demeura à l'abbaye, surveillant les ouvriers et dirigeant leurs travaux ; le samedi, monté sur un palefroi de l'abbé, il retournait à Avesnes ⁽⁴⁾.

Dans toutes ces difficultés dont les chartes et la chronique nous ont conservé le souvenir, l'abbé Rainier soutenait avec zèle les intérêts dont il avait la garde. Doux de tempérament, modeste en ses manières, il savait cependant montrer de la vigueur, lorsque la défense de son bon droit l'exigeait. Nous l'avons vu agissant avec fermeté contre Gossuin d'Avesnes, une charte de 1113 ⁽⁵⁾, nous montre la même persévérance dans une autre affaire. Dès le début de

(1) *Chronicon Hanoniense* (*Mon. Germ. Script.*, t. XXV, p. 427).

(2) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 497.

(3) Cette donation est déjà confirmée par l'archevêque de Reims en 1114. DUVIVIER, *Recherches...*, p. 512.

(4) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 497.

(5) DUVIVIER, *Recherches...*, p. 507-508.

sa fondation, Liessies avait reçu de Manassès, évêque de Cambrai, l'autel d'Avesnes. Ses droits, confirmés par le métropolitain et le souverain pontife, reconnus par l'autorité séculière, étaient incontestables, et cependant un clerc, du nom de Guillaume, éleva des prétentions à ce sujet. Un premier accord conclu en présence d'Odon, évêque de Cambrai, avait été rompu; l'affaire fut alors portée devant le concile de Reims ⁽¹⁾, qui débouta le clerc de sa demande; mais comme, malgré tout, il continuait encore ses attaques, l'abbé Rainier alla jusqu'à Rome ⁽²⁾, d'où il rapporta des lettres de protection. Sur ce, Odon convoque à Cambrai une assemblée des abbés et du clergé de la ville, et de concert avec elle, du consentement des parties, décide que l'abbaye de Liessies gardera l'autel, mais Guillaume en jouira, sa vie durant, moyennant un cens de deux sous à payer à l'abbaye chaque année, en la fête de saint Lambert ⁽³⁾.

Cet incident, pris en lui-même, n'aurait peut-être pas grande signification; il ne serait qu'un épisode très minime de cette lutte sans cesse renouvelée entre clercs et moines, lutte que le XII^e siècle a connue lui aussi. Mais il prend pour nous plus d'importance, parce qu'il nous montre le recours aux diverses juridictions, et plus particulièrement, parce qu'il nous signale un voyage de Rainier à la cour romaine, dont les autres sources ne font pas mention. Ainsi

⁽¹⁾ Mansi et Hefélé mentionnent des synodes tenus à Reims en 1112 et 1113. HEFELE, *Conciliengeschichte nach den Quellen bearbeitet*, t. V, pp. 288, 289. Freiburg i. Br., 1863.

⁽²⁾ Pascal II séjourna à Rome, pendant l'année 1113, d'avril à octobre. JAFFÉ, *Regesta Pontificum Romanorum*. I, p. 749-750.

⁽³⁾ DUVIVIER, *Recherches...*, p. 508.

l'abbé continue les traditions de ses prédécesseurs; en cas de conflit, c'est vers Rome qu'il se tourne pour obtenir la défense de ses droits, c'est sur le saint-siège qu'il compte, c'est donc vers lui, et non vers le parti impérial, que vont ses sympathies. A l'époque qui nous occupe, le fait, pour minime qu'il puisse paraître, vaut la peine d'être relevé.

Si Rainier soutenait avec vigueur les droits de son abbaye, toutefois, au dire de son biographe, en se mêlant aux affaires temporelles, il ne perdait rien de l'esprit de recueillement et de piété qui le caractérisait ⁽¹⁾. Ami de l'étude, il transcrivit de sa propre main l'homiliaire du temps pascal et le graduel ⁽²⁾. Sa réputation de sainteté était grande, et la chronique rapporte tout au long la guérison d'un aveugle due à ses mérites ⁽³⁾. Sentant sa fin approcher, il rassembla autour de lui les frères, qu'il s'était attachés plus par l'amour que par la crainte, et, une dernière fois, les exhorta pieusement, tout en se recommandant à leurs prières ⁽⁴⁾. Il mourut dans la paix, le 3 janvier 1124, après avoir gouverné Liessies pendant seize années ⁽⁵⁾. Son corps fut déposé dans l'église,

(1) *Chronicon Laetiense*, *Cod. Brux.*, fo 165^r; ce passage manque dans l'édition de Heller. Voyez *Pièces justificatives*, II, 1, p. 390.

(2) *Ibid.* « Omeliarium paschalem ostivi temporis et *Ad te levavi* manu sua scripsit. »

(3) *Ibid.*

(4) *Chronicon Laetiense* (*Mon. Germ. Script.*, t. XIV, p. 497).

(5) JACQUES LESPÉE, *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 416, « spiritum Deo reddidit 3^o Januarii die »; en marge : « Anno 1124 » (le *Gallia christiana* lit : « 30 Januarii », III, c. 124). *Liste des abbés*, *Cod. Brux.*, fo 171^r : « Rainerus abbas IIus, prior dicti monasterii Litiensis, per XVII annos. » Voyez *Pièces justificatives*, III, p. 397. Dans le *Cod. Brux.*, fo 165^r, le texte du chroniqueur donne : « Rainerus abbas...

devant l'autel de saint Nicolas et de saint Benoît (1).

On élut, pour lui succéder, le prieur Wedric. Enflammé par les exemples des abbés Gontier et Rainier, servi par les précieuses qualités dont il était doué, il prit résolument en main la direction de l'abbaye (2). Grâce à l'appui de Gossuin d'Avesnes, devenu, nous l'avons vu, un ami, presque un familier de l'abbaye, il put faire respecter ses droits par un *villicus* de Liessies. Celui-ci, nommé Adélard, essayait de rendre sa charge héréditaire, et alléguant diverses coutumes et prétextes, inquiétait sans cesse l'abbé. A la fin, Wedric fatigué de ses prétentions, convoqua un plaid et cita le *villicus* devant ses pairs, les hommes de l'abbaye. Il se présenta, mais dès qu'il vit dans cette assemblée le puissant seigneur d'Avesnes, tout confus, il implora son pardon, qui lui fut accordé (3).

Wedric allait être bientôt privé de l'influence bienfaisante de Gossuin, car celui-ci touchait à ses derniers jours. Déjà atteint par la maladie qui devait l'emporter, il répara quelques injustices dont il s'était rendu coupable durant sa

vixit X et VIII^{to} annis in cura pastoralis » ; mais cette leçon a contre elle la liste des abbés, et le texte employé par Jacques Lespée : « *Vixit in cura pastoralis 17 annis* » (*loc. cit.*, p. 416). De plus, dans une charte rédigée à Liessies, l'année 1125 est dite la seconde depuis la consécration de Wedric comme abbé. (*Cartulaire*, Bruxelles, f^o 99-101; *Catalogue d'actes*, n^o 20, p. 372.) Dans une autre, la même année 1125 est marquée comme la troisième de son abbatiat, ce qui s'explique très bien si l'on place cet acte après le mois de janvier 1126, l'année, selon le style gallican, ne commençant que le Samedi-Saint. (*Cartulaire de Liessies*, Bruxelles, f^o 99^r; *Catalogue d'actes*, n^o 22, p. 374.)

(1) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 497.

(2) *Ibid.*

(3) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 497-498.

vie si agitée, et sentant sa fin approcher, il reçut l'habit monastique ⁽¹⁾ des mains de l'abbé de Liessies. Il mourut en novembre ou décembre 1126 ⁽²⁾ et fut enterré dans le chapitre, en face de la basilique de Sainte-Marie ⁽³⁾, que son épouse Agnès avait récemment fait construire ⁽⁴⁾.

Après sa mort, la noble châtelaine, imitant l'exemple d'Ada, vint se retirer près de l'abbaye et, pendant trente-six années encore ⁽⁵⁾, demeura dans la maison construite par sa parente. Elle avait gardé une partie de ses domaines ⁽⁶⁾ et vivait de leurs revenus, sans faste ni ostentation. Humble et retirée, elle n'avait plus de soucis désormais que pour l'abbaye et ses intérêts au dedans et au dehors. Souvent on

(1) Charte de Burchard, évêque de Cambrai, relatant la forme en laquelle Gossuin d'Avesnes, arrivé à la fin de sa vie, restitue à l'abbaye de Saint-André l'avouerie du village d'Audregnies (24 novembre 1126 et 12 juin 1127). « Cum ingravescente morbo ipse Gozinus *monachus* fieri deberet. » DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, p. 269. HERMANN DE TOURNAI, « De Restauratione S. Martini Tornacensis ». *Mon. Germ. Hist. Script.*, t. XIV, p. 299. « Sentiens se valida aegritudine laborare, in eodem cœnobio (Lesciensi) *monachus factus*. »

(2) Lorsque l'acte fut passé oralement à Avesnes, le 24 novembre 1126, Gossuin est représenté comme étant arrivé à ses derniers jours. En tout cas, le 12 juin 1127, lorsque le même acte fut confirmé par Burchard, il était déjà mort. JACQUES LESPÉE, *Chronicon Laetiense*, donne la date de 1126, « Anno 1126, » *loc. cit.*, p. 416.

(3) *Chronicon Laetiense* (*Mon. Germ. Hist. Script.*, t. XIV, p. 498).

(4) *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 497.

(5) « Conversionis habitu suscepto, *per triginta sex annos*, Deo et hominibus complacens humiliter et absque seculari pompa, honestissime vixit. » *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 499. JACQUES LESPÉE, *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 423, place sa mort le 2 mars 1162.

(6) A sa mort, Nicolas d'Avesnes s'empara de ces domaines qui devaient revenir à l'abbaye. (*Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 499.)

la voyait, montée sur les chevaux de l'abbé, aller trouver les seigneurs des environs, pour traiter avec eux des questions que les religieux n'auraient pu mener à bonne fin ⁽¹⁾. Les moines souffraient-ils, ou remarquait-elle parmi eux quelque tristesse, de son mieux, elle s'ingéniait à les soulager, ou par de bonnes paroles relevait leur abattement ⁽²⁾. Passant une partie de ses jours et de ses nuits dans l'église du monastère, elle savait encore trouver le temps de travailler à l'ornementation de la basilique. Longtemps on conserva des tentures, des parements d'autels, une tapisserie, où ses doigts habiles avaient représenté, par une fine broderie, l'assassinat de Thierry d'Avesnes ⁽³⁾.

Des calices, des reliquaires, des ornements, aubes et chasubles, étaient dus à sa munificence ⁽⁴⁾. En 1128, elle fit fabriquer à ses frais une châsse magnifique, toute en argent, couverte de lames très minces du même métal et ornée des statues des douze apôtres, on y déposa les ossements de sainte Hiltrude ⁽⁵⁾. Quelque temps après, en 1134, elle offrit encore à l'église de Liessies, une statue de la sainte Vierge, ornée d'or et de pierres précieuses, et le jour de la Pentecôte, qui tombait cette année le 3 juin ⁽⁶⁾,

(1) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 499.

(2) *Ibid.*

(3) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 496.

(4) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 497.

(5) *Ibid.* JACQUES LESPÉE, loc. cit., p. 417, donne la date de 1128. Cette châsse était encore conservée au XVII^e siècle, et BRASSEUR, *Laetiensis ecclesiae cimeliarchium*, etc., p. 113, nous en a laissé une description détaillée, reproduite par les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, sept, t. VII, p. 471.

(6) JACQUES LESPÉE, loc. cit., p. 418. « Domina Agnes... hoc anno 1134 imaginem B. Dei Genitricis auro gemmisque ornatam Lætiensi ecclesiæ

entourée des frères, elle la plaça solennellement sur l'autel. Aussi le chroniqueur ne trouve-t-il pas de termes assez élogieux, pour exprimer toute la reconnaissance et la vénération qu'il a vouée à cette illustre dame, protectrice de l'abbaye, et, jusqu'à un certain point, gardienne de sa ferveur religieuse ⁽¹⁾.

D'ailleurs tout alla bien, tant que dura le gouvernement de Wedric. N'ayant d'autre règle que la volonté divine, l'abbé s'appliquait continuellement à conformer ses mœurs et celles de ses frères, aux prescriptions de l'idéal monastique ⁽²⁾. Sa charité pour les pauvres n'avait pas de bornes, et il leur distribuait régulièrement une partie des revenus de l'abbaye. Aussi venait-on à Liessies, même des régions de Valenciennes et de Tournai, sûr qu'on était d'y trouver bon accueil ⁽³⁾. Aux époques de disette surtout, comme furent les années 1125, 1140 et suivantes ⁽⁴⁾, sa charité était

tradidit, et die Pentecostes qui tunc festinus agebatur 3 nonas Julii, adstante fratrum conventu, eam super altare solemniter posuit. » En 1134, la Pentecôte tombait le 3 juin (III nonas Junii); il faut donc lire *Junii* au lieu de *Julii*.

(1) « Ob ejus reverentiam, multa inepta cessabant, quod post ejus obitum experimento didicimus. » (*Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 499.)

(2) « Deum in omnibus suis negociis preponens. » (*Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 498.)

(3) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 499.

(4) Les chroniques s'accordent pour dire que ces années furent particulièrement éprouvées. Pour 1125, GALBERT DE BRUGES, *Histoire du meurtre de Charles le Bon*. Édit. Pirenne, p. 5-7; *Annales Aquenses* (*Mon. Germ. Script.*, t. XVI, p. 685); LAMBERT DE WATTRELOS, *Annales Cameracenses* (*Mon. Germ. Script.*, t. XVI, p. 513); *Sigeberti continuatio Burburgensis* (*Mon. Germ. Script.*, t. VI, p. 456); *Sigeberti auctarium Praemonstratense* (*Mon. Germ. Script.*, t. VI, p. 449). De

inépuisable. Liessies était un centre d'attraction ; beaucoup, amenés par la réputation de l'abbé, venaient de fort loin, pour le voir, pour recevoir ses conseils, et en même temps faisaient des dons à son abbaye ⁽¹⁾. Les recrues affluaient ; plusieurs nobles personnages, comme Gontier surnommé Buscars ⁽²⁾, Amaury de Bérelles ⁽³⁾, s'étaient donnés à la vie religieuse et usaient de leur influence au profit de Liessies ⁽⁴⁾. Zélé pour l'étude et pour le culte, Wedric se montrait surtout favorable aux moines studieux et savants ⁽⁵⁾. Des écoles étaient établies pour l'instruction des enfants offerts à l'abbaye ⁽⁶⁾, et des chantres en grand nombre relevaient la solennité des offices ⁽⁷⁾. Par ses soins, une bibliothèque magnifique fut construite, et des copistes exercés l'enrichissaient de beaux manuscrits ⁽⁷⁾.

En 1131, Wedric se trouve au concile de Reims, convoqué par Innocent II, et qui s'ouvrit le 18 octobre ⁽⁸⁾. Les abbés

1139 à 1151 la disette fut presque continuelle : « 1139, ab isto anno cepit fames 12 annos perdurans ». *Sigeberti auctarium Affligemense* (*Mon. Germ. Script.*, t. VI, p. 400) ; cf. BAUDOUIN DE NINOVE, *Chronicon*, 1141, *Mon. Germ. Script.*, t. XXV, p. 531 ; *Annales Cameracenses*, 1144, *Mon. Germ. Script.*, t. XVI, p. 515 ; *Annales S. Jacobi Leodiensis*, 1146, 1151, *Mon. Germ. Script.*, t. XVI, p. 641 ; *Annales Aquenses*, 1146, 1150-1151, *Mon. Germ. Script.*, t. XVI, p. 686.

⁽¹⁾ *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 499.

⁽²⁾ *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 499.

⁽³⁾ Charte de Burchard, évêque de Cambrai, 1123 ; DUVIVIER, *Documents*, p. 537 ; cf. *Cartulaire de Liessies*, Bruxelles, fo 99, acte de 1123.

⁽⁴⁾ *Chronicon Laetiense*, *ibid.*

⁽⁵⁾ *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 498.

⁽⁶⁾ *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 499.

⁽⁷⁾ *Chronicon Laetiense*, *loc. cit.*, p. 498.

⁽⁸⁾ HEFELE, *Conciliengeschichte nach den Quellen bearbeitet*, t. V, p. 363.

bénédictins de la province de Reims y étaient venus en grand nombre; profitant de cette occasion, ils jugèrent utile de conférer entre eux sur divers points de la règle et la situation générale des abbayes. De ces délibérations, dont un document ⁽¹⁾ nous a transmis le résultat, sortirent différentes réformes, et particulièrement la louable coutume des chapitres généraux, qui devaient se réunir chaque année.

L'affaire n'alla pas, toutefois, sans difficultés, et le cardinal légat, Matthieu d'Albano, vit d'un mauvais œil, ce qu'il appelait des nouveautés. Ancien prieur de Saint-Martin-des-Champs, Matthieu d'Albano était un tenant résolu de l'observance clunisienne. Dur pour lui-même, sévère pour tous, il acceptait difficilement la contradiction, et sa vertu un peu étroite s'effarouchait des moindres changements. Pour lui, Cluny était un idéal, toucher à ses coutumes, c'était amoindrir la vie religieuse ⁽²⁾. Il ne s'en cacha pas aux abbés réunis à Reims, et dans une lettre acerbe, il leur reproche les décisions qu'ils ont prises à l'encontre de ses chères observances ⁽³⁾.

Les abbés répondirent à leur tour, et relevant les accusations, écartant les reproches, ils soutinrent leurs résolutions avec vigueur, et même avec quelque ironie, contre un censeur trop violent ⁽⁴⁾.

Il y a tout lieu de croire, que le légat n'eut pas gain de

⁽¹⁾ DOM BERLIÈRE, *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*. Maredsous, 1894, I, p. 92-93.

⁽²⁾ DOM BERLIÈRE, « Le cardinal Mathieu d'Albano, » *Revue bénédictine*, t. XVIII, pp. 113-140, 280-303.

⁽³⁾ DOM BERLIÈRE, *Documents*, p. 94-102.

⁽⁴⁾ DOM BERLIÈRE, *Documents*, p. 103-110.

cause; les réformes eurent lieu et les réunions continuèrent, car Innocent II, dans une lettre datée de Pise et qu'il faut placer entre 1133 et 1136, approuve et loue hautement les chapitres et leur œuvre ⁽¹⁾.

Saint Lambert étant, comme on le sait, le patron de l'abbaye de Liessies, et le titulaire de son église, il n'est donc pas étonnant de voir l'abbé Wedric assister à la translation de ses reliques, faite à Liège par l'évêque Albéron. Le 19 décembre 1143 ⁽²⁾, celui-ci, en présence d'un nombreux clergé et d'une foule de grands personnages, déposa dans une crypte placée sous l'autel de la Sainte-Trinité, la châsse du saint martyr, à nouveau ornée de plaques d'or, de perles et de pièces d'orfèvrerie d'un travail soigné ⁽³⁾. A cette occasion, Wedric reçut pour son abbaye un ossement du saint, et aussi des cendres de sa chair, de ses vêtements et du premier cercueil où il avait été déposé. Il rapporta avec joie ces précieux restes, et le 23 du même mois, les plaça dans un reliquaire d'argent ⁽⁴⁾, don d'Agnès de Ribemont ⁽⁵⁾, veuve de Gossuin d'Avesnes. Pour perpétuer le souvenir de cette cérémonie, on institua une nouvelle fête en l'honneur de saint Lambert, qui,

(1) MIGNE, P. L., t. CLXXIX, c. 253; JAFFÉ, *Regesta*, I, n° 7738.

(2) *Tiltre des reliques de Saint Lambert*, copie du XVIII^e siècle dans *Liber quintus titulorum de spiritualibus*, f° 482 (Archives départementales, Lille; Fonds Liessies, n° 18). Publié dans *Acta sanctorum*, sept., t. V, p. 570, d'après BRASSEUR, *Laetiensis ecclesiae Cimeliarchium*.

(3) REINERI, « Lamberti Triumphale Bullonicum »; *Acta sanctorum*, sept., t. V, p. 563. Reinier, moine de Saint-Laurent, à Liège, était contemporain des faits qu'il raconte.

(4) *Tiltre des reliques de Saint Lambert*, loc. cit.

(5) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 497.

chaque année, se célébrait à cette date ⁽¹⁾. La piété de Wedric envers ce saint était si connue que vers la même époque, un chanoine de Liège, Nicolas, lui dédia la nouvelle vie qu'il venait de composer ⁽²⁾.

Gossuin d'Avesnes, ne laissant pas d'enfants, de son vivant même, il choisit comme successeur, Gautier, dit Pulekel, fils de sa sœur ⁽³⁾. C'était au dire d'Hermann de

⁽¹⁾ *Tiltre des reliques de Saint Lambert, loc. cit.* On célébrait à Liessies trois fêtes en l'honneur de saint Lambert : l'une le 28 avril, pour rappeler la translation de ses reliques d'Utrecht à Liège ; la seconde, le 17 septembre, jour de sa mort ; la troisième, enfin, instituée par Wedric, le 23 décembre. Cf. « Auctarium Lætiense martyrologii Bedæ », *Acta sanctorum*, mart., t. II, pp. xvii, xxx, xxxix.

⁽²⁾ « Vita S. Lamberti », Prologus, *Acta sanctorum*, sept., t. V, p. 602-603. On ne saurait déterminer la date exacte de cette dédicace. L'auteur, il est vrai, fait allusion au culte rendu par les moines de Liessies aux reliques de saint Lambert ; d'où quelques auteurs ont conclu que cette lettre était postérieure à 1143. Mais les Bollandistes remarquent avec raison que cette phrase « *ejusque reliquias pro amore indubitato complectitur* » peut s'entendre de la vénération dont étaient entourées à Liessies les reliques données lors de la fondation de l'abbaye. Cf. « Vita S. Hiltrudis », *Acta sanctorum*, sept., t. VII, p. 462.

⁽³⁾ Ni les sources, ni les auteurs, ne s'accordent pour fixer la parenté de Gautier et de Gossuin. HERMANN DE TOURNAI, « De Restauratione... » *Mon. Germ. Script.*, t. XIV, p. 299, le dit fils du frère de Gossuin « *Galterum germani filii sui Fastradi filium* » ; par contre, LAMBERT DE WATTRELOS (*Annales Cameracenses, Mon. Germ. hist. Script.*, t. XVI, p. 511) dit qu'une sœur de Gossuin d'Avesnes était « *matertera* » de Gautier ; de même BAUDOUIN D'AVESNES, *Mon. Germ. Script.*, t. XXV, p. 428, « et pour ce que il n'avoit nul hoir de sa char, sa terre eschés a monseigneur Wautier Plukiel, qui estoit *filz de sa serour* » ; le *Chronicon Lætiense* dit que Gautier était « *filius amitæ ejus* » (Gossuini). On le voit, les principales sources sont d'accord pour affirmer une parenté par les femmes ; on peut donc conclure que Gautier était fils d'une sœur

Tournai, un homme accompli. A l'en croire, il ne désirait que la paix, et même si sa femme y eût consenti, il se fut volontiers retiré dans un monastère. Sa mort enfin jeta le deuil dans toute la province, car on l'appelait communément le père des pauvres et des églises ⁽¹⁾.

Malheureusement, Hermann est seul de cet avis, et ce que nous savons de la vie de Gautier, ne vient pas précisément corroborer ces louanges. S'il fut le bienfaiteur de Saint-Martin de Tournai, il ne montra pas la même bienveillance, ni envers Liessies, ni envers Hautmont. A cette dernière, dont il était l'avoué, il voulait imposer, sans aucun droit, des servitudes onéreuses. L'abbé Gualbert résista énergiquement, et le seigneur d'Avesnes dut reculer devant l'excommunication qui le frappait ⁽²⁾. A Liessies, il agit avec non moins de violence et d'injustice. Non content de s'être emparé du tonlieu d'Avesnes, d'avoir violé la liberté des *villae* de l'abbaye, il envahit celle-ci à main armée et la livra au pillage. Dans cette grande détresse, Gossuin, prévôt d'Avesnes, et nombre de gens, dont les fils ou les neveux étaient moines à Liessies, agissaient en secret, pour venir en aide à l'abbaye, sauvant du moins les livres et les calices de l'église. Le comte de Hainaut,

de Gossuin. ALBÉRIC DE TROIS FONTAINES, « Chronicon », *Mon. Germ. Script.*, t. XXIII, p. 812, est complètement dans l'erreur en faisant de Gautier le fils de Gossuin et d'Agnès : « 1099, obiit Anselmus de Ribodimonte cujus filia Agnes Gossuino peperit Galterum de Avesnis. »

⁽¹⁾ HERMANN DE TOURNAI, « De Restauratione... », *Mon. Germ. Script.*, t. XIV, p. 299.

⁽²⁾ Charte de Baudouin IV, comte de Hainaut, 1147. DUVIVIER, *Recherches...*, p. 562.

Baudouin IV, prévenu, compatit à ces malheurs et promet d'agir contre Gautier avec d'autant plus d'énergie qu'il avait lui-même à se plaindre de ses injustices. Il ordonna aux moines, en cas de nouvelle attaque, de hisser une bannière, au haut de la tour de l'église. On pourrait l'apercevoir du château de Solre, et aussitôt les hommes d'armes du comte viendraient en hâte porter secours. Irrité de cet expédient, Gautier fit abattre la tour et se livra à de nouvelles déprédations, chassant les moines et pillant l'église. Ce fut une désolation dans la contrée, et le souvenir de ces violences demeura longtemps dans la mémoire du peuple ⁽¹⁾.

Sur ces entrefaites, probablement en janvier 1147 ⁽²⁾, Bernard, le saint abbé de Clairvaux, vint à passer dans le pays. Gautier, hypocritement, comme s'il eût été l'offensé, lui demanda de s'interposer entre l'abbé de Liessies et lui, pour régler leurs différends. L'abbé de Clairvaux, pour assurer la paix et aussi pour manifester son opposition contre les tendances des moines noirs, qui possédaient des droits féodaux, décida que Gautier garderait, sa vie durant, le tonlieu d'Avesnes. Cette concession n'était pas du goût des moines, ils le firent bien voir, et, ajoute le chroniqueur, Bernard s'en alla tout triste. Quant au seigneur d'Avesnes, de suite il s'empara de ce qui lui avait été concédé, et jamais plus l'abbaye ne rentra en possession

(1) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 500.

(2) Les itinéraires de saint Bernard nous le montrent dans ces régions, en 1131, lorsqu'il accompagne le pape Innocent II à Liège, en 1132, 1133 et en 1146-1147. (VACANDARD, *Vie de saint Bernard*, Paris, 1895, t. II, p. 559-562.) L'ensemble des faits semble mieux concorder avec la dernière de ces dates.

de son bien, car les héritiers le gardèrent contre tout droit, et malgré de pressantes réclamations ⁽¹⁾.

Gautier n'était guère plus respectueux envers son suzerain, le comte de Hainaut, et, comme le dit naïvement Baudouin d'Avesnes, « aus autres gens faisoit il asses d'anuis, car il fut maus terriers ». Il fit une triste fin. Appelé à Mons, pour rendre compte devant le plaid assemblé, de diverses violations contre le droit de son suzerain, il allait être condamné. Il entra alors dans une violente colère, et s'appuyant sur un meuble, il fut pris d'une attaque soudaine, et perdit l'usage de la parole. On le transporta sur un lit, mais il mourut la nuit suivante, le 17 décembre 1147. Son épouse Alix, fit transporter le corps à Liessies, où il fut enterré ⁽²⁾.

Peu après, la même année, ou au début de la suivante, Wedric quitta Liessies. Il venait d'être choisi comme abbé par les moines de Saint-Waast à Arras ⁽³⁾, et le pape Eugène IV lui fit un devoir d'accepter, car le désordre

(1) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 500.

(2) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 500. Cf. HERMANN DE Tournai, « De Restauratione... » (*Mon. Germ. Script.*, t. XIV, p. 300); GISLEBERT DE MONS, « Chronicon Hanoniense » (*Mon. Germ. Script.*, t. XXI, p. 511); BAUDOUIN D'AVESNES, « Chronicon Hanoniense » (*Mon. Germ. Script.*, t. XXV, p. 428). L'obituaire de Saint-Nicolas-des-Prés place sa mort au 17 décembre. Vos, *L'abbaye de Saint-Médard ou de Saint-Nicolas-des-Prés*, t. II, p. 416.

(3) Wedric gouverna l'abbaye de Saint-Waast jusqu'en 1155. (Cf. A. DE CARDEVACQUE et A. TERNINCK, *L'abbaye de Saint-Waast d'Arras*. Arras, 1865, I, p. 132-135.) Le nécrologe de cette abbaye le mentionne en ces termes : « Guerricus seu Wërricus, ex abbate Letiensi, fit abbas Sancti Vedasti, 1147. Obit 26 maii » (*Nécrologe de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras*, publié par VAN DRIVAL, Arras, 1878, p. 19).

régnait dans les finances de cette abbaye, et on comptait sur lui pour remédier à cette situation. Il accepta d'autant plus facilement, que les tracasseries des seigneurs d'Avesnes, Gautier et Nicolas son successeur, avaient mis sa patience à bout ⁽¹⁾. Ce fut une grande perte pour Liessies, et on peut dire qu'avec lui finit une première période, dans l'histoire de l'abbaye restaurée.

Après son départ, malgré les bonnes traditions implantées, malgré les bienfaits de l'évêque de Cambrai, la décadence commence dans la vie religieuse, comme dans le temporel. Le successeur de Wedric, Tiescelin, était un bon religieux, mais un homme faible. Malgré les avis de gens sages, il mit une confiance aveugle en un de ses parents, qui en abusa. Il s'en aperçut trop tard, et n'ayant même pas le courage de sévir, il donna sa démission ⁽²⁾. Il fut remplacé par Helgot, moine de Lagny. Celui-ci appartenait à la famille de Rocq ⁽³⁾ en la terre d'Avesnes. Les moines le choisirent dans l'espérance que son frère, qui était un puissant seigneur, leur serait un appui. Mais bientôt l'abbaye, jusque-là florissante, tomba dans la misère; les moines, par trois fois, durent se disperser dans les abbayes voisines, et cependant la situation ne faisait qu'empirer. D'ailleurs, tout était laissé à l'abandon, et le

⁽¹⁾ *Chronicon Laetiense*, Codex Bruxellensis, fo 170r. (Voyez *Pièces justificatives*, II, 3, p. 393.)

⁽²⁾ *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 394.

⁽³⁾ « De Rochania », *Chronicon Laetiense*, Cod. Brux., fo 170r. Voyez *Pièces justificatives*, II, 3, p. 394; peut-être Rocq, hameau de Recquignies, Nord, arrond. d'Avesnes, canton de Mauheuge. Il existait à Rocq un château, dont il reste encore une tourelle. Cf. CAVERNE, « Statistique archéologique du département du Nord, arrondissement d'Avesnes » (*Bulletin de la commission historique du département du Nord*, IX, p. 143).

désordre régnait dans l'administration des domaines comme dans le gouvernement de l'abbaye⁽¹⁾.

Une époque de crise commence ; elle ira se continuant, avec des hauts et des bas, jusqu'au xvi^e siècle. Alors un abbé de Liessies, qui compte parmi les hommes les plus illustres de son temps, le vénérable Louis de Blois, rendra à l'antique abbaye, par la réforme qu'il opéra, un nouveau lustre et une nouvelle vie.

Après cette esquisse sommaire de l'histoire de l'abbaye, durant environ cinquante ans, nous allons essayer, à l'aide des détails trop brefs, relevés dans les chartes et la chronique, de donner une idée de sa vie interne et de ses relations, puis de montrer l'état et l'organisation de son temporel.

III. — LA VIE RELIGIEUSE ET LE TEMPOREL DE L'ABBAYE.

On pourrait d'un mot caractériser cette période et l'appeler la période de ferveur. C'est un fait général, dans l'histoire des ordres religieux, que les débuts d'une fondation, d'une restauration ou d'une réforme, sont accompagnés d'une pratique plus intensive de la règle et des observances religieuses. Liessies n'échappa pas à cette loi. Les moines, au début du xii^e siècle, vivent dans leur abbaye, appliqués aux devoirs de chaque jour, et étrangers aux choses du dehors. Les abbés ne sont pas encore ces grands personnages, qui vont de pair avec les seigneurs féodaux, et dont l'attention se tourne plus volontiers vers

⁽¹⁾ *Chronicon Laetiense*, Cod. Brux., fo 170^r. Voyez *Pièces justificatives*, II, 3, pp. 393-394.

la puissance séculière, que vers l'idéal monastique. Ils s'occupent, il est vrai, des intérêts temporels, mais c'est pour se conformer aux traditions bénédictines, qui exigent une abbaye bien dotée, et même somptueuse en ses bâtiments, afin de donner aux moines la faculté de vaquer aux solennités liturgiques, et de pratiquer largement envers tous, riches ou pauvres, la grande loi de l'hospitalité. Les calculs de la politique n'ont pas de place dans leurs conseils. Travail, prière, charité, c'est là le résumé de toute leur vie. En ces premières années, ils passent devant nous, enveloppés dans une atmosphère de surnaturel, à laquelle rien ne manque, pas même les prodiges réputés miraculeux ⁽¹⁾.

La règle était celle de saint Benoît, mais s'exprimant en pratique, par les coutumes de Crespin ⁽²⁾. Que faut-il entendre par là, nous ne saurions le définir exactement. L'influence clunisienne y eut-elle quelque part? On pourrait, pour la fin du XI^e siècle, répondre négativement, car au dire d'Hermann de Tournai, à cette époque et dans cette région, trois monastères seulement, Anchin, Afflighem et Saint-Martin de Tournai, suivaient les coutumes de la grande abbaye bourguignonne. Mais il ajoute que de son temps, vers 1140, elles s'étaient à ce point répandues qu'on trouvait à peine quelques monastères en France et en Flandre qui ne les suivissent pas ⁽³⁾. Il est donc fort probable que Liessies prit sa part dans ce mouvement. Un texte de 1131 semble confirmer cette opinion; ce sont

(1) Voir plus haut, p. 318.

(2) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 496.

(3) « De Restauratione S. Martini Tornacensis » (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 313).

les résolutions d'un chapitre général tenu à Reims ⁽¹⁾. Parmi les signataires, à côté d'abbés dont les monastères sont sous l'influence de Cluny, on trouve l'abbé de Liessies; de plus, on y prend des mesures qui visent les coutumes clunisiennes, on peut donc croire qu'elles étaient jusqu'à un certain point, communes à tous les rédacteurs de cet acte. Quoi qu'il en soit, le même document contient quelques décisions ayant trait aux observances monastiques et à la liturgie, qui ont dû, à partir de cette date, être mises en vigueur à Liessies, et il sera intéressant pour nous de les relever. Elles commandent le silence perpétuel, même dans le cloître; désormais, le jeûne sera observé, sauf le dimanche, des ides de septembre à Pâques, l'abstinence de viande sera absolue, sauf pour les malades et les moines débiles. L'abbé ne devra pas, sans nécessité, prendre ses repas dans ses appartements; à sa table on gardera le silence, en écoutant la lecture qui sera faite si possible.

Quant aux prescriptions liturgiques, elles regardent le chant, la durée des offices et leur solennité. Pour remédier à la longueur démesurée qu'avait prise la récitation des heures canoniques, dans la tradition clunisienne, on supprimera quelques psaumes surérogatoires; par contre, la psalmodie sera plus lente, et on donnera plus de soin à la bonne exécution du chant. Il ne serait peut-être pas improbable de rattacher à ces décisions le zèle que mit l'abbé Wedric à former, pour son abbaye, des chantres exercés ⁽²⁾. De même encore, pour viser à plus de simpli-

(1) Voir plus haut, p. 324.

(2) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 498.

cité, et pour mieux se prêter aux exigences des petites abbayes, l'usage de porter au chœur des aubes et des chapes à certaines fêtes est aboli, on se contentera de la coule ou froc monastique ⁽¹⁾.

Dans ces réformes, on sent l'influence cistercienne, l'action de saint Bernard dépasse de beaucoup Clairvaux et son ordre; les vieux monastères bénédictins eux-mêmes n'y ont pas échappé. Parfois il intervient directement, comme au Saint-Sépulcre à Cambrai, où, après la déposition de l'abbé Fulbert prononcée au concile de Troyes (1128), il contribue à l'élection de Parvin, moine de Saint-Vincent de Laon, ou encore, à Pouthières dont il exécute la réforme, grâce à l'appui du bras séculier ⁽²⁾. Mais c'est surtout par ses protestations contre le relâchement introduit dans les abbayes, même de l'observance clunisienne; c'est par ses écrits, où la charité n'arrive pas toujours à adoucir une virulence un peu acerbe; c'est enfin par le seul exemple de la vie cistercienne, si austère et si simple, que Bernard agissait sur l'ordre bénédictin tout entier. Sous cette impulsion, quelques moines, entre autres un de Liessies ⁽³⁾, désireux d'une vie plus parfaite, rompent avec leurs anciennes abbayes et vont droit vers Cîteaux, ou l'une de ses filles ⁽⁴⁾. D'autres, au contraire, tout en reconnaissant le bien fondé de certaines critiques, tiennent à leurs

(1) DOM BERLIÈRE, *Documents inédits*, I, p. 92-93.

(2) VACANDARD, *Vie de saint Bernard*, I, p. 179.

(3) *Opera S. Bernardi*, Migne, P. L., t. CLXXXII, c. 613.

(4) Cf. DOM BERLIÈRE, « Les origines de Cîteaux et l'ordre bénédictin au XII^e siècle » (*Revue d'histoire ecclésiastique*, t. I^{er}, p. 459 et suiv., t. II, p. 253 et suiv.).

coutumes et à la fois les défendent et les améliorent. Ce fut à Cluny, l'œuvre de Pierre le Vénérable; le chapitre de Reims est une autre manifestation de cet esprit nouveau, mélange de conservatisme et de progrès modéré, qui se faisait jour alors parmi les moines noirs. Si les coutumes de Cluny demeurent encore, dans leur ensemble, une règle respectée qu'on suit toujours, désormais elles cessent d'être regardées comme un idéal complet de vie religieuse.

Toutefois la culture des lettres reste en honneur. Les Cisterciens la dédaignent, ou du moins l'excluent de leurs monastères, mais Liessies, suivant en cela les traditions déjà séculaires de l'ordre bénédictin, lui fait une place de choix. Nous n'avons pas, il est vrai, à signaler dans cette abbaye, des noms connus dans l'histoire littéraire, comme furent, à la même époque, Francon à Afflighem, Odon à Tournai, Sigebert à Gembloux, Rodolphe à Saint-Trond, Alger et Rupert à Liège, pour ne citer que ceux-là; mais du moins l'amour de l'étude y est commun. Dans une lettre adressée à Wedric, Philippe, prieur de Clairvaux et plus tard abbé de l'Aumône, loue son correspondant du zèle qu'il met à lire les œuvres de saint Augustin. Il lui offre de faire transcrire pour lui à Clairvaux, plusieurs traités de ce père de l'église qui n'étaient pas à Liessies, s'il veut envoyer un copiste et du parchemin, car le volume contenant ces ouvrages était trop gros pour être déplacé ⁽¹⁾. Les moines s'appliquent avec zèle à copier les manuscrits, et le font avec une grande perfection. Les abbés eux-mêmes donnent l'exemple, Gontier et Rainier transcrivent des

(1) *Bibliotheca patrum Cisterciensium, opera* BERTRANDI TISSIER. Bonofonte, 1660, t. III, p. 248. *Histoire littéraire de la France*, t. XIV (Paris, 1863), p. 172,

ouvrages liturgiques ⁽¹⁾; Wedric construit une bibliothèque somptueuse et s'applique à l'enrichir de nombreuses copies ⁽²⁾. Parmi ses auxiliaires, deux ont échappé à l'oubli, et seuls, les noms de frère Jean et de frère Guillaume nous rappellent une école de calligraphie et d'enluminure, célèbre au xii^e siècle. Malheureusement leurs œuvres ont péri en grande partie. Du premier, Jacques Lespée a encore vu un bel Evangélaire, contenant le texte des quatre évangiles, avec les concordances d'Eusèbe. Il était richement relié, et orné, sur une de ses faces, de lames d'argent. Au frontispice on lisait : « *Scriptus est liber iste anno Incarnati Verbi MCXLVI. Scriptori benedictio, conservatori beatitudo, dissipatori maledictio. Ego Johannes scripsi* » ⁽³⁾. » Guillaume est mentionné dans la chronique. Lors de l'invasion de Gautier d'Avesnes, il fut blessé à la tête d'un coup d'épée, et toute sa vie garda la cicatrice de sa blessure ⁽⁴⁾. Il était regardé comme un des scribes les plus habiles de Liessies ⁽⁵⁾. La tradition lui attribue une partie de ce riche manuscrit, contenant le texte des Décrétales, dont vingt-six feuillets, sauvés il y a quelque trente ans d'une destruction certaine, sont encore aujourd'hui conservés ⁽⁶⁾ avec plusieurs

(1) Voir plus haut, p. 307 et p. 318.

(2) Voir plus haut, p. 323.

(3) JACQUES LESPÉE, *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 420.

(4) *Chronicon Laetiense* (Mon. Germ. hist. Script., t. XIV, p. 499).

(5) *Ibid.*

(6) A. JENNEPIN, « La légende du scribe de l'abbaye de Liessies » (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, 1897, t. XXVII, p. 57-58). L'auteur donne un fac-similé de ce manuscrit (*ibid.*, p. 62). Cf. REUSENS, *Éléments de paléographie*, p. 208-210. D'après M. JENNEPIN, « ce pré-

spécimens des grandes miniatures des Evangélistes (1).

La bibliothèque royale de Bruxelles possède un beau manuscrit ayant jadis appartenu à l'abbaye de Liessies et qui doit dater de cette époque. Il contient les œuvres de Fulgence et est illustré de superbes lettrines de diverses couleurs (2).

Il y avait à Liessies des écoles pour les enfants offerts au cloître dès leur bas âge, afin qu'ils y fussent élevés et plus tard y demeuraient comme moines (3). Peut-être même le prieuré du Sart avait-il, lui aussi, une école de ce genre (4). Mais rien ne nous fait supposer qu'il y eut à Liessies, comme dans plusieurs autres abbayes de cette époque, à Saint-Hubert de Liège, par exemple, des écoles externes.

Tout cet organisme était sous la direction de l'abbé. Durant les premières années du XII^e siècle, il est élu librement par les moines réunis en chapitre, et leurs suffrages se portent, semble-t-il, sur le plus digne. En fait, jusqu'à l'abbé Helgot (1153), ce fut toujours le prieur qui succéda à l'abbé défunt ou démissionnaire. On ne trouve pas trace de simonie ni d'influences étrangères ; mais bientôt, celles-ci

ceux manuscrit ne quitta pas Liessies, il fut dépecé petit à petit pour boucher des pots de beurre. Un notaire d'Avesnes en sauva les derniers débris ».

(1) A. JENNEPIN, *La légende du scribe de l'abbaye de Liessies*, p. 57, note 1.

(2) Cf. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique*. Bruxelles, 1902, II, n. 1220.)

(3) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 499. « Abbas autem audiens comitem esse Malhodii, pueros monachos scolares... ad ipsum misit. »

(4) Le chroniqueur nous dit qu'il fut élevé au prieuré du Sart, vers 1145. (*Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 494.)

vont apparaître, et c'est avec une profonde tristesse que le chroniqueur relate la pression, même violente, exercée par l'archevêque de Reims, avec le concours de Gautier d'Avesnes, pour faire nommer, en 1191, Simon prévôt de Lagny ⁽¹⁾. Après l'élection, l'évêque ratifie le choix des moines et consacre l'élu ⁽²⁾.

Bien que l'abbaye ait des privilèges du pape et se mette sous sa protection, on ne voit pas cependant qu'elle échappe encore à la juridiction épiscopale. Pascal II, dans sa bulle de 1106, réserve tous les droits de l'église de Cambrai : « *Salva Cameracensis episcopi canonica reverentia* » ⁽³⁾; en 1156, Adrien IV fait de même ⁽⁴⁾. L'évêque, par conséquent, avait droit de visite à l'abbaye; il confirmait l'élection de l'abbé et consacrait l'élu; il pouvait le convoquer au synode et devait bénir les vêtements liturgiques de l'abbaye ⁽⁵⁾; c'est lui encore qui devait consacrer les autels et les églises, ordonner les moines et donner les saintes huiles nécessaires pour l'administration des sacrements. Cependant, l'abbaye n'était pas soumise à l'interdit général porté par l'évêque, et les moines pouvaient même alors

(1) *Chronicon Lactiense*, Cod. Brux., f° 171r. Voyez *Pièces justificatives*, II, 3, p. 395.

(2) Voir plus haut, p. 303.

(3) DUVIVIER, *Recherches...*, p. 492.

(4) *Cartulaire de Liessies*, Bruxelles, f° 14r : « *salva sedis apostolice auctoritate, et diocesani episcopi canonica justitia* ».

(5) En 1119, Calixte II accorde à l'abbé d'Affligem, comme une faveur toute spéciale, le droit de bénir les ornements sacerdotaux : « *Quia locus vester valde a matrice Cameracensi Ecclesia est remotus, tibi tuisque successoribus facultatem damus, sacerdotalia benedicendi, cum necesse fuerit, vestimenta* .» *Cartulaire d'Affligem*, p. 49.

célébrer les offices, portes closes ⁽¹⁾. D'ailleurs, les relations entre les évêques et l'abbaye sont excellentes et Burchard et Nicolas comptent parmi les principaux bienfaiteurs de Liessies.

La chronique ne nous a rien laissé touchant les rapports avec les autres abbayes; mais le document déjà cité nous montre, en 1131, l'existence d'une congrégation, si l'on peut employer ce terme moderne, où entrent, avec Liessies, les abbayes de Saint-Nicolas-au-Bois, de Saint-Quentin-au-Mont, de Saint-Éloi de Noyon, de Saint-Thierry, de Chézy, de Rebais, de Lagny, de Saint-Vincent de Laon, d'Orbais, de Saint-Michel-en-Thiérache, d'Homblières, de Saint-Lucien de Beauvais, de Hautmont, du Saint-Sépulcre de Cambrai, de Saint-Amand, d'Hasnon, de Saint-Jean de de Laon, d'Anchin et de Lobbes ⁽²⁾. Chaque année, leurs abbés se réunissent en un chapitre général pour s'entendre sur les intérêts communs et veiller au maintien de la règle ⁽³⁾. Les membres de ces communautés sont unis entre eux par des liens de fraternité et, à la mort de chacun d'eux, on récite dans toutes les abbayes des prières et on célèbre des messes, dont le nombre est exactement déterminé ⁽⁴⁾.

(1) Privilège de Pascal II, 1106, DUVIVIER, *Recherches...*, p. 492.

(2) Chapitre provincial de Reims, 1131. DOM BERLIÈRE, *Documents inédits*, p. 93; *Lettre d'Innocent II*, MIGNE, *P. L.*, t. CLXXIX, c. 253.

(3) *Lettre d'Innocent II*, *loc. cit.* « *Singulis annis in uno monasteriorum vestrorum celebrare conventum, communiter decrevistis.* »

(4) Chapitre provincial de Reims, 1131, *loc. cit.*, p. 92 : « Hec est societas inter abbates Remis constituta, ut pro fratribus qui sunt de illa societate quater in anno, id est IIII^{or} temporibus, unum officium fiat in conventu cum collecta : *Deus venie largitor*, et prebenda una in refectorio, et ab unoquoque sacerdote tres misse per annum persolvantur, quando eis visum fuerit cum eadem collecta. Alii non sacerdotes, psalterium

Le cartulaire nous révèle aussi l'existence d'une *societas* ou échange de prières, entre Liessies et les chapitres de Saint-Quentin, et de Saint-Gervais à Guise ⁽¹⁾.

Les relations ne se bornent pas au monde ecclésiastique ; les séculiers eux-mêmes sont en rapports continuels avec l'abbaye, soit pour traiter des affaires d'ordre temporel, soit pour témoigner leur intérêt à cette maison, dont ils admirent la ferveur, soit même pour s'y retirer et y vivre de la vie religieuse.

L'histoire de la maison d'Avesnes, durant ces cinquante années, est inséparable de celle de Liessies ⁽²⁾ ; les comtes de Hainaut, Baudouin III et Baudouin IV, plus d'une fois interviennent en sa faveur. Au temps de Wedric, l'abbaye comptait parmi ses membres nombre d'hommes prudents sortis des rangs de la chevalerie ⁽³⁾, tels Guillaume Buscars, Amaury de Bérelles, dont l'influence, en plus d'une occasion, favorisa les intérêts du cloître ⁽⁴⁾. Gossuin d'Avesnes, suivant en cela une coutume assez commune alors, voulut revêtir l'habit monastique, lorsqu'il sentit sa fin approcher ⁽⁵⁾.

unum persolvant, conversi *Pater noster* centies quinquagies vel *Miserere mei Deus*, et absolutio eorum communiter in predictis terminis fiat. »

(1) Voyez *Catalogue d'actes*, nos 13 et 24.

(2) Voyez plus haut, *passim*.

(3) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 498 : « Suisque temporibus (Wedrici) ecclesia viris secularibus prudentibus et militaribus non mediocriter fulsit. »

(4) Voyez plus haut, p. 323.

(5) Voyez plus haut, p. 320. D'après HERMANN DE TOURNAI, « De restauratione » (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 299, Fastré de Tournai, déjà saisi par la maladie, se fit moine, lui aussi, à Saint-Martin de Tournai. Baudouin VII, comte de Flandre, mortellement blessé, prend l'habit monastique à Saint-Bertin et y meurt peu après (1119). « Chronicon S. Andreae » (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. VII, p. 546).

Les femmes elles-mêmes venaient chercher près de l'abbaye une retraite silencieuse et une source d'édification. Pendant près d'un demi-siècle, Ada, puis Agnès, demeurèrent dans une maison placée en dehors des bâtiments claustraux, se mêlant autant qu'elles le pouvaient à la vie du monastère ⁽¹⁾. Ce fait n'est pas une exception dans l'histoire des abbayes bénédictines d'alors et, plus d'une fois, on vit des mères ou des épouses prendre le voile et finir leurs jours non loin des cloîtres où leur fils ou leur époux s'étaient fait moines ⁽²⁾. Mais, à Liessies, il n'y eut pas, comme à Saint-Martin de Tournai, un double monastère, car ici, on comptait, au dire d'Hermann, jusqu'à cent vingt religieuses réunies non loin de l'abbaye des hommes et distribuées en deux maisons, sous le gouvernement d'une supérieure et la haute direction de l'abbé ⁽³⁾.

L'abbaye n'était pas moins florissante au temporel. C'est au XII^e et au XIII^e siècle que se forma son domaine; après

(1) Voir plus haut, pp. 308 et 320.

(2) Cf. DOM BERLIÈRE, « Les oblats de l'ordre de Saint-Benoît » (*Le messager des fidèles*, t. III, p. 215-216). On trouve là de nombreux exemples. — L'auteur traite dans ce travail des *conversi*, mais il n'a pas procédé à un classement des sources suffisant, tant au point de vue chronologique qu'au point de vue géographique. Ce mot a, dans les sources, même au XII^e siècle, une double signification, nettement indiquée. Tantôt il désigne les moines qui ont embrassé la vie religieuse, après avoir mené la vie séculière, et il s'oppose alors aux *oblats* ou *enutriti* élevés dans l'abbaye dès leur jeune âge. « Cantatorium S. Huberti » (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. VIII, p. 572). Tantôt, par contre, il indique une catégorie de moines, distincte par ses obligations et ses fonctions. (Chapitre provincial de Reims, 1131; DOM BERLIÈRE, *Monuments*, p. 92.)

(3) HERMANN DE TOURNAI, « De restauratione S. Martini » (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 307).

cette période il ne reçut que peu d'accroissement. Déjà, en 1150, ses possessions étaient considérables et consistaient en autels, *villae*, *curtes*, alleux séparés, moulins, avec divers droits et redevances.

Quelques-unes, comme les alleux de Boulogne, Trélon, Cartignies ⁽¹⁾, étaient des restes du domaine primitif de l'abbaye. D'autres, en petit nombre, étaient des achats ⁽²⁾, mais la plupart étaient venues par voie de donation. Quoique, en général, on ne puisse se baser historiquement sur l'*arenga* ou préambule des chartes pour connaître les vrais motifs qui ont inspiré le donateur, néanmoins en s'en rapportant aux données fournies par la chronique on peut affirmer que, pour Liessies, les donations furent faites, en général, pour des motifs de piété. Parmi les bienfaiteurs, il en est même qui notent expressément avoir été édifiés par la vie exemplaire et toute religieuse des moines, et pour ce, avoir été excités à leur venir en aide ⁽³⁾.

(1) Charte d'Odon, évêque de Cambrai, 1111. DUVIVIER, *Recherches...*, p. 497. — Boulogne, Nord, arrondissement et canton d'Avesnes (sud); Trélon, Nord, arrondissement d'Avesnes; Cartignies, Nord, arrondissement et canton d'Avesnes (sud).

(2) Vers 1114, l'abbé Rainier acquiert à l'abbaye l'alleu de Villers-Pol (arrondissement d'Avesnes, canton du Quesnoy) moyennant un cens de deux sous; à la même époque, Robert Muels cède à Liessies, moyennant 6 marcs d'argent que paya Ada, l'avouerie d'une portion de la villa de Fourmies. (Charte de Raoul, archevêque de Reims, 1114.) DUVIVIER, *Recherches...*, p. 513. Vers 1128, Alberic de Baschien vend à l'abbaye deux journaux de terre, et l'abbé rachète, au prix de 12 livres Vermandois, un cens qui pesait sur un moulin donné à l'abbaye. (Charte de Burchard, évêque de Cambrai, 1128.) DUVIVIER, *Recherches...*, p. 536.

(3) Charte du chapitre de Cambrai, 1144; *Cartulaire de Liessies*, Bruxelles, f^o 145^r: « Animadvertentes ecclesie letiensis religionem, et ejusdem reverendi abbatidis domni Guidrici equitatem. »

La sépulture des laïques inhumés à l'abbaye était aussi l'occasion de largesses faites par les parents du défunt ⁽¹⁾.

Les évêques, à diverses reprises, offrirent des autels ⁽²⁾, et, au départ de Wedric, un grand nombre étaient déjà dans la dépendance de Liessies. C'était : Avesnes, Liessies, Braffe ⁽³⁾, Sars ⁽⁴⁾ et Etrœungt ⁽⁵⁾, donnés par Manassès ; Saint-Hilaire ⁽⁶⁾ offert par Odon ; Etichove ⁽⁷⁾, Wannebecque ⁽⁸⁾, Obrechies ⁽⁹⁾, Bouvignies ⁽¹⁰⁾, Cordes ⁽¹¹⁾, Felle-

⁽¹⁾ Gossuin, à la mort de Thierry d'Avesnes, donne la *villa* de Fourmies. (Charte de Raoul, de Reims, 1114.) DUVIVIER, *Recherches...*, p. 512. A la mort de Gossuin, Agnès fait don à l'abbaye de la *familia* qu'elle possédait par droit patrimonial dans la terre d'Avesnes ; à la mort de son fils Thierry, Gautier d'Avesnes offre aux moines deux moulins sis à Etrœungt. (Charte de Nicolas, évêque de Cambrai.) *Cartulaire de Liessies*, Bruxelles, f° 46.

⁽²⁾ Sur l'origine de la distinction entre *ecclesia* et *altare*, voir IMBART DE LA TOUR, *Les origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IV^e au XI^e siècle*, Paris, 1900, p. 271.

⁽³⁾ Braffe, arrondissement de Tournai, canton de Peruwelz.

⁽⁴⁾ Sars. DUVIVIER (*Recherches...*, p. 488) identifie cette localité avec Sart-les-Moines, près de Gosselies. DOM BERLIÈRE, « L'ancien prieuré de Sart-les-Moines. » *Documents de la Société archéologique de Charleroi*, t. XVII, p. 292, n. 3, pense qu'il s'agit de Sars, village situé près de Lès-Fontaine, arrondissement d'Avesnes.

⁽⁵⁾ Etrœungt, Nord, arrondissement et canton d'Avesnes (sud).

⁽⁶⁾ Saint-Hilaire sur Helpe, Nord, arrondissement et canton d'Avesnes (nord).

⁽⁷⁾ Etichove, arrondissement et canton d'Audenarde.

⁽⁸⁾ Wannebecque, arrondissement de Tournai, canton de Lessines.

⁽⁹⁾ Obrechies, Nord, arrondissement d'Avesnes, canton de Maubeuge.

⁽¹⁰⁾ Bouvignies, arrondissement de Tournai, canton d'Ath.

⁽¹¹⁾ Cordes, arrondissement de Tournai, canton de Frasnes.

ries ⁽¹⁾ et Marcq ⁽²⁾ concédés par Burchard; Yhy et Havay ⁽³⁾ donnés par Liétard; Attre ⁽⁴⁾, Fourmies ⁽⁵⁾, Ligne ⁽⁶⁾, Eppe ⁽⁷⁾, Trelon, Semeries ⁽⁸⁾, Maffles ⁽⁹⁾, Quevy ⁽¹⁰⁾ et Jeumont ⁽¹¹⁾ dus à la munificence de Nicolas. Le chapitre de Notre-Dame de Cambrai y ajouta encore les autels de Glageon ⁽¹²⁾, de Villers ⁽¹³⁾, de Waudrechies ⁽¹⁴⁾, de Hestrud ⁽¹⁵⁾, moyennant un cens de quarante sous. Ils étaient donnés à l'abbaye, *absque persona*, c'est-à-dire sans l'obligation de les desservir personnellement ⁽¹⁶⁾; mais, néan-

(1) Felleries, Nord, arrondissement et canton d'Avesnes.

(2) Marcq, arrondissement de Mons, canton d'Enghien.

(3) Havay, Belgique, arrondissement de Mons, canton de Pâturages. Yhy, hameau de Havay.

(4) Attre, Belgique, arrondissement de Mons, canton de Chièvres.

(5) Fourmies, Nord, arrondissement d'Avesnes, canton de Trélon.

(6) Ligne, Belgique, arrondissement de Tournai, canton de Leuze.

(7) Eppe-Sauvage, Nord, arrondissement d'Avesnes, canton de Trélon.

(8) Semeries, Nord, arrondissement et canton d'Avesnes (nord).

(9) Maffles, Belgique, arrondissement de Mons, canton de Chièvres.

(10) Quévy, Belgique, arrondissement de Mons, canton de Pâturages.

(11) Jeumont, Nord, arrondissement d'Avesnes, canton de Maubeuge.

(12) Glageon, Nord, arrondissement d'Avesnes, canton de Trélon.

(13) Villers-Pol, Nord, arrondissement d'Avesnes, canton du Quesnoy.

(14) Waudrechies, hameau de Flaumont-Waudrechies, Nord, arrondissement et canton d'Avesnes (nord).

(15) Hestrud, Nord, arrondissement d'Avesnes, canton de Solre-le-Château.

(16) DUCANGE, v^o *Persona*. — « Libera et sine persona, salvis nostris et ministrorum nostrorum redditibus, concedimus eo quidem canonice institutionis tenore, ut presbiteri ibidem cantaturi, curam de manu episcopi recipiant et de sinodalibus ministris respondeant. » Charte de Burchard, 1116, *Cartulaire de Liessies*, Bruxelles, f^o 93^v. La formule de donation est sensiblement la même pour tous les autels. Sur les redevances dues à l'évêque, cf. IMBART DE LA TOUR, *Les paroisses rurales*,

moins, l'évêque se réservait les redevances habituelles et le droit de conférer au prêtre chargé de cette paroisse, la juridiction nécessaire.

Au XVIII^e siècle, les moines de Liessies prétendaient que « la nécessité eut autant de part à la donation de ces dîmes, que la libéralité et la bienfaisance. Les évêques étoient chargés de pourvoir au culte divin des paroisses alors naissantes; il falloit, par conséquent, bâtir des chœurs et des presbitères. C'eût été pour les évêques un soin trop pénible, et ils n'étoient pas à portée de les faire construire ni à tems ni convenablement. Les prêtres nouvellement pourvus de leur cure ne pouvoient avoir les fonds nécessaires pour de si grandes dépenses. De là vient que les évêques donnèrent les dîmes à des corps subsistants, à des chapitres, à des abbayes, capables de faire des avances et qui, moyennant ces dîmes, bâtirent et entretenirent les chœurs et les presbitères ⁽¹⁾ ».

Nous n'avons rien trouvé, dans les documents, qui puisse autoriser ou infirmer ce sentiment; mais il est certain que ces donations étoient, dans l'esprit des abbés et des évêques, une source de revenus pour les monastères. L'évêque, par ces concessions, entendait faire une bonne œuvre, et l'abbé les sollicitait comme une faveur ⁽²⁾.

Il y a tout lieu de croire que ces autels, comme il arri-

p. 333; *Pouillé de l'ancien diocèse de Cambrai*, publié par REUSENS, *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e série, t. XII.

⁽¹⁾ *Rapport à l'archevêque de Cambrai*, 1766. Archives départementales, Lille, Fonds Liessies, n^o 344⁶.

⁽²⁾ On trouve plusieurs fois dans les chartes l'expression : « *petitione domni abbatidis...* »

vait souvent, étaient desservis par des clercs séculiers. Les moines, à Liessies, n'aimaient pas le service paroissial. C'était, pour eux, un obstacle au recueillement et une source de trouble dans les observances religieuses. Au début, l'église de l'abbaye était en même temps paroissiale; mais afin de laisser aux moines le calme et la tranquillité que leur vie demande, Gossuin d'Avesnes en fit construire une autre en dehors de l'abbaye et y transporta le baptistère ⁽¹⁾.

Mais la principale source de revenus était dans les *villae* et autres domaines que possédait l'abbaye. Elle comptait parmi les premières, Liessies avec toutes ses dépendances, Sémeries, Féron, Boulogne, Trélon, Fourmies et Ramousies, libres de toute redevance et sujétion. Malgré les prétentions plusieurs fois renouvelées des seigneurs d'Avesnes, aucun seigneur laïque n'avait l'avouerie de Liessies ⁽²⁾. Elle était, par conséquent, exempte de la taille, des subsides, du droit de gîte et du service militaire. L'abbé pouvait nommer dans ses terres des officiers ou *villici* chargés de le représenter; il avait le droit de convoquer le plaid, soit par lui-même, soit par ses officiers, de juger les crimes, délits ou autres exactions par ses échevins et le conseil des hommes probes qu'il voudra appeler, sans ingérence du seigneur d'Avesnes, et cela d'après le droit et les coutumes

(1) Voir plus haut, p. 316.

(2) Charte d'Odon, 1111. DUVIVIER, *Recherches...*, p. 497. « Villam Letiis... ab omni advocatia liberam, videlicet tallia, exactione, hospitalitate, heribanno, fossato, equitatione, et omni prorsus inquietatione vel forisfacto... » Sur l'avouerie, Voyez C. LECLÈRE, *Les avoués de Saint-Trond*. Louvain, 1902, p. 49 et suiv. Cf. DUCANGE, *v^{is} Tallia, Exactio, Herebannum, Fossatum*.

locales ⁽¹⁾. De plus, l'abbaye avait droit d'asile pour les sujets du seigneur d'Avesnes ⁽²⁾.

Outré ces *villae*, diverses propriétés, les unes franches de toute charge, d'autres grevées d'un cens étaient venues accroître le domaine de Liessies. A Ath et à Bruges, d'importants domaines avaient été offerts par Béatrix de Laon ⁽³⁾; à Briastre, Foulques d'Inchy lui donne un alleu ⁽⁴⁾; Amaury de Bérelles se faisant moine apporte à l'abbaye tout ce qu'il possédait à Preux-au-Sart, Bérelles et Bougnies ⁽⁵⁾; Rainer de Maffles donne encore un alleu à Ath ⁽⁶⁾. Par des transactions ou échanges avec le chapitre de Notre-Dame de Cambrai ⁽⁷⁾, le chapitre de Saint-Quentin ⁽⁸⁾, les abbayes de Lobbes ⁽⁹⁾, de Saint-André du Cateau ⁽¹⁰⁾, de Saint-Remi

(4) Charte d'Odon, 1111. DUVIVIER, *Recherches* ..., p. 498; *Cartulaire de Liessies*, Bruxelles, f° 35r. « Constitutum est, ut in predictis sive etiam aliis villis ad ecclesiam pertinentibus, abbas Letiensis, villicos sive officiales suos habeat, et si clamor in villa venit de aliqua invasione, vel forisfacto, vel etiam heribanni infractione, abbas per se vel per ministros suos, diem placiti instituat et absque advocacione domini Avesnensis, iudicio scabinorum suorum, vel consilio proborum virorum, quoscumque advocare voluerit, sola manu sua iustitiam teneat, et exactiones pro jure fori (DUVIVIER lit *foro*) et lege patrie institutas solus accipiat. »

(2) Charte d'Odon, 1111, *ibid.* « Si quis de hominibus domini Avenensis, aliquid forisfecerit, ad *ecclesiam confugium habeat*, ut infra quindecim dies reum illum ad concordiam et pacem reducat, vel etiam e patria salvum illum educat. »

(3) Voir plus haut, p. 311.

(4) *Cartulaire de Liessies*, f° 145r.

(5) *Cartulaire de Liessies*, f° 99.

(6) DUVIVIER, *Recherches*..., p. 537.

(7) *Cartulaire de Liessies*, f° 145.

(8) *Cartulaire de Liessies*, f° 148.

(9) *Cartulaire de Liessies*, f° 53; DOM BERLIÈRE, *Documents inédits*, p. 293.

(10) *Cartulaire de Liessies*, f° 147.

de Reims ⁽¹⁾, elle obtient, moyennant un cens déterminé, des terres à Briastre ⁽²⁾, à Fontaine-au-Tertre ⁽³⁾, à Fontenelles ⁽⁴⁾, à Trélon. A tout cela il faut ajouter une dîme à prélever à Fontaine-au-Tertre ⁽⁵⁾, l'avouerie d'une partie de Sémeries ⁽⁶⁾ et de Fourmies ⁽⁷⁾ ; des droits sur les tonlieux d'Avesnes ⁽⁸⁾ et de Valenciennes ⁽⁹⁾, l'exemption du droit de vinage, dans la seigneurie d'Avesnes ⁽¹⁰⁾, sur les terres d'Enguerrand de la Fère ⁽¹¹⁾, et de Burchard de Guise ⁽¹²⁾. Enfin, redevance toute spéciale, Robert de la Ferté lui donne chaque année deux *modii* de froment et six *modii* de vin, pour qu'avec ce froment et avec ce vin, on offrit chaque jour à Liessies le sacrifice eucharistique ⁽¹³⁾.

L'emploi de ces revenus était tout déterminé. La majeure partie servait à la nourriture des moines et à l'entretien des bâtiments claustraux ; mais une portion était réservée aux pauvres. C'était une coutume à Liessies, dès les pre-

(1) DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut*, p. 487.

(2) Briastre, Nord, arrondissement de Cambrai, canton de Solesmes.

(3) Fontaine-au-Tertre, hameau de Viesly, Nord, arrondissement de Cambrai, canton de Solesmes.

(4) Fontenelles, hameau de Floyon, Nord, arrondissement d'Avesnes, canton d'Avesnes (sud).

(5) *Cartulaire de Liessies*, f° 144.

(6) DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut*, p. 491.

(7) DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut*, p. 513.

(8) DUVIVIER, *Recherches...*, p. 491.

(9) Donation d'Emma, comtesse et épouse de Godefroid d'Aerschot. Original, Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton 1.

(10) DUVIVIER, *Recherches...*, p. 497.

(11) *Cartulaire de Liessies*, f° 158.

(12) *Ibid.*

(13) *Cartulaire de Liessies*, f° 155-156.

miers temps de la fondation, de lever la dîme des fruits de l'abbaye, pour le service de l'aumônerie. Le moine chargé de cet office plaçait dans chaque cour un grand coffre sur lequel était écrit : *Elemosina*, et là on déposait fidèlement la dîme de tous les grains battus, afin d'en faire bénéficier les pauvres ⁽¹⁾. Au temps d'Helgot, cette pieuse coutume fut abolie ⁽²⁾.

Si, après tout cela, il restait quelque surplus, on l'employait à libérer des terres grevées de cens ou à en acheter de nouvelles. Conservait-on quelque capital? Il serait difficile de le dire ⁽³⁾. On sait qu'avant le XIII^e siècle, à une époque où le trafic de l'argent était encore restreint, les moines qui disposaient de sommes importantes, les faisaient entrer dans le trésor de l'église, en les convertissant en objets précieux destinés au culte : châsses, reliquaires, croix et calices, et l'excommunication qui frappait les violateurs de ces trésors, les garantissait du pillage. Venait-on à éprouver le besoin d'argent, alors on aliénait ces richesses, et à nouveau on les réduisait en monnaie courante ⁽⁴⁾. A Liessies, nous trouvons bien à cette époque

(1) *Chronicon Laetiense*, loc. cit., p. 499. Une semblable coutume existait à Afflighem; *Cartulaire d'Afflighem*, publié par EDG. DE MARNEFFE (*Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 2^e section, p. 8-11).

(2) *Chronicon Laetiense*, *ibid.*

(3) DUVIVIER, *Recherches...*, pp. 536, 537.

(4) *Gesta abbatum Trudonensium*, (*Mon. Germ. hist. Script*, t. X, pp. 235, 248, 281). *Gesta abbatum Gemblacensium* (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. VIII, p. 548, 594). Cf. HANSAY, *Étude sur la formation et l'organisation économique du domaine de l'abbaye de Saint-Trond*. Gand, 1899, p. 10-11; CH. DE LASTEYRIE, *L'abbaye de Saint-Martial de Limoges*. Paris, 1901, p. 266.

de nombreux objets d'orfèvrerie, mais nous ne savons pas que telle fut leur destination.

Des maisons étaient établies dans les cours de l'abbaye, et, au début du XII^e siècle, des moines y habitaient ⁽¹⁾.

Des séculiers, sous le nom de *villici* ou de *majores*, étaient également préposés à l'exploitation des *villae*. Leur charge était élective ⁽²⁾; mais quelques-uns ont une tendance à la rendre héréditaire. Déjà au XII^e siècle se manifeste ce mouvement qui aboutira, au XIII^e siècle, à faire de ces officiers subalternes une sorte de classe noble; ils suscitent des embarras à l'abbé et s'élèvent contre son autorité. Tel, à Liessies, cet Adélard, dont nous avons parlé, et qui longtemps eut assez d'audace et de puissance pour se soustraire à la justice de l'abbé ⁽³⁾. Un acte de 1123 nous a gardé, parmi les hommes ou vassaux de l'abbaye, les noms de plusieurs *villici* : Rainaud *villicus* de Féron, Adélard *villicus* de Liessies, Jean *villicus* de Boulogne et Guillaume *villicus* d'Ath ⁽⁴⁾.

Quant au mode d'exploitation et de culture, nous n'en savons presque rien. Au début on pratiqua l'essartage, mais le grand mouvement causé par les croisades entraîna vers l'Orient de nombreux travailleurs; les bras ne suffirent plus à la tâche ⁽⁵⁾, et, d'autre part, les terres neuves ainsi

⁽¹⁾ *Chronicon Laetiense*, Cod. Brux., fo 170v. Voyez *Pièces justificatives*, II, 3, p. 394.

⁽²⁾ *Cartulaire de Liessies*, fo 137.

⁽³⁾ Voyez plus haut, p. 319. On trouve dans les *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, publiés par DUVIVIER, plusieurs difficultés de ce genre entre abbés et *villici* : à Crespin, pp. 218, 219; à Corbie, p. 138.

⁽⁴⁾ *Cartulaire de Liessies*. Bruxelles, fo 93r.

⁽⁵⁾ *Chronicon Laetiense* (*Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 499) : « Tota terra cultoribus evacuata, silvarum densitate occupata est ».

livrées à la culture s'épuisèrent peu à peu. Vers le milieu du siècle on changea de procédé et, au lieu de déboiser encore cette région, on s'appliqua à marner (*marlare*) les terres déjà cultivées ⁽¹⁾ ; leur sol devenu plus riche, devint aussi plus fécond. Les forêts regagnèrent même, à la fin du XII^e siècle, une partie du terrain qu'elles avaient perdu ⁽²⁾, mais il semble qu'il faille attribuer ce résultat surtout à la décadence de l'abbaye, qui négligea d'entretenir ce que les premiers moines avaient si heureusement commencé.

Si modeste que soit cette étude, elle nous a fourni l'occasion de mettre en lumière quelques documents encore peu utilisés et de fournir quelques détails précieux non seulement pour l'histoire locale, mais aussi pour l'histoire des mœurs et des idées à une époque et dans une région intéressantes.

Ainsi l'histoire d'un de ces monastères qui, au XII^e siècle, étaient encore, à côté des villes naissantes, les foyers isolés et rayonnants de la civilisation occidentale, nous a permis de caractériser l'action de quelques puissantes familles féodales, telles que les d'Avesnes, les de Florennes, et de trouver, dans un champ restreint, la trace des grands mouvements qui, sous l'influence des croisades et au temps des luttes entre le sacerdoce et l'empire, agitèrent si profondément la Lotharingie.

(1) Cf. DUVIVIER, « Hospites. Défrichements en Europe et spécialement dans nos contrées aux XI^e, XII^e et XIII^e siècles » (*Revue d'histoire et d'archéologie*, 1859, t. I^{er}, pp. 74, 131 et suiv.).

(2) *Chronicon Laetiense, Mon. Germ. hist. Script.*, t. XIV, p. 500 : « Quia silvarum tanta quanta nunc est, non erat densitas ».

Pièces justificatives.

I

Catalogue d'actes intéressant l'abbaye de Liessies. 1095-1147.

Les actes dont nous publions l'analyse sont extraits des cartulaires et du chartrier de l'abbaye.

Pour ce travail, nous avons suivi aussi exactement que possible les instructions données par la Commission royale d'histoire (*Bulletins*, V^e série, t. IX, pp. XLII, LXXXI-LXXXII, xciv-xcv; t. X, pp. xiv, xxviii-xxix). A la suite de l'analyse, nous avons indiqué l'original, lorsqu'il existe, les copies et les éditions intégrales du document en question. Lorsque nous l'avons pu, nous avons également indiqué, par deux traits horizontaux (=), la filiation des manuscrits.

Les deux cartulaires de Bruxelles et de Lille ⁽¹⁾ sont cités sous les sigles B = Bruxelles, L = Lille. Enfin, les minuscules entre parenthèses (*a*) servent à représenter les manuscrits à la suite desquels elles sont placées.

(1) Voyez plus haut, pp. 285-289.

1.

1095, Cambrai.

Gaucher, évêque de Cambrai, approuve l'établissement des moines à Liessies aux lieu et place des chanoines, leur donne l'église de Liessies et l'autel d'Avesnes, et confirme la donation des alleux de Liessies et de Féron faite par Thierry d'Avesnes, celle de l'alleu de Semeries faite par Baudouin II, comte de Hainaut.

Témoins : « Ad hoc ergo corroborandum introducti sunt testes idonei, abbas scilicet de Altomonte, abbas de Crispinio Rainerus, item Rainerus abbas Sepulchri, abbas Goiffridus de Novo Castello, abbas Stephanus de Fedemico, abbas Albertus de Mariclis, item Albertus abbas de Asnonio, abbas Haimericus de Aquicinio^a, abbas Celle Alardus, abbas de Abeciis^b Rogerus, abbas de Declivinia^c Suelardus. Corroboratum est etiam bonorum clericorum et laicorum testimonio. Signum Guarneri archidiaconi, S. Rodulfi^d archidiaconi, S. Alardi archidiaconi, S. Bernardi archidiaconi, S. Albrici prepositi, S. Erlebaldi decani et thesaurarii, S. Goiffridi et Gerardi clericorum, S. supradicti Theoderici, S. Anseli^e de Ritbodimonte, S. Fulconis casati^f, item S. Fulconis, S. Gualteri Guenchelon^g, S. Goseguini de Monte, S. Arnoldi, S. Fastredi et

a. Acquinnio, DUVIVIER.

b. Abbecis (d), DUVIVIER.

c. Didivinia, Cartulaire L.

d. Rodulphi (d), DUVIVIER.

e. Ancelli, DUVIVIER.

f. Casati manque dans Cartulaires B et L ; de même dans copie (e).

g. Genchelon, DUVIVIER.

fratris ejus Sigeri, S. Baldrici de Resinnio^a, S. Lamberti de Feleris^b, S. Gualteri de Guarneston, S. Gualteri de Lens et Hugonis fratris ejus, S. Arnulfi^c de Their^d, S. Arnulphi^e fratris Guengeri de Tuinio, S. Johannis de Squilinio, S. Isaac de Guasnis^f, S. Manasse de Bitunia. Isti quatuordecim novissimi interfuerunt dono comitis Balduini et uxoris ejus et filiorum ejus, necnon et Theoderici. »

Hoc autem factum est Cameraci, anno dominice incarnationis M° XC° V°, indictione v°, predicti quidem pontificis anno primo.

Original perdu.

Copies : *Cartulaire* B, f° 30^r-31^r (a) = *Cartulaire* L, f° 15^r-16 (b). — Copie authentiquée, xviii^e siècle, appartenant à M. Michaux d'Avesnes (c d'après l'original). — Copie simple, Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton n° 1 (d).

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien, du VII^e au XII^e siècle*. Bruxelles, 1865, p. 467-469 (d'après b et c.)

2.

1098.

Manassès, évêque de Cambrai, donne à l'abbaye de Liessies l'autel de Braffe.

Témoins : « Presentes affuerunt subscripti testes ydonei, signumque meum in principio ad hoc testificandum scribi

a. *Rosinnio*, *Cartulaires* B et L.

b. *Felleries*, DUVIVIER.

c. *Arnulphi*, DUVIVIER.

d. *Teir*, DUVIVIER.

e. *S. Arnulphi de Teir et Arnulphi fratris S. Guengeri*, DUVIVIER.

f. *Guasnir*, DUVIVIER.

rogavi. S. Manasse episcopi, S. Rodulfi ejusdem altaris archidiaconi, S. Theoderici archidiaconi^a et S. Aloldi abbatis sancti Vedasti atrebatensis, S. Raineri abbatis de sancto Amando, S. Alberti abbatis Hasnonie, S. Lamberti abbatis Crispini, S. Haimerici abbatis Aquicincti, S. Walteri abbatis de Hunolcurt, S. Erleboldi ecclesie sancte Marie prepositi, S. Alardi prepositi, S. Erleboldi decani et thesaurarii, S. Segardi decani, S. Werinbaldi scolastici. »

Hoc vero^b factum est anno dominice incarnationis M^o XC^o VIII^o, indictione vi^a, predicti quidem pontificis anno tercio.

Copies : *Cartulaire* B, f^o 90 (a) = *Cartulaire* L, f^o 55 (b).

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 476-477 (d'après b).

3.

1103, Reims.

L'abbaye de Saint-Remi, de Reims, donne à l'abbaye de Liessies une terre sise à Trélon (de Terlone), moyennant un cens de dix sous à payer chaque année. (Chirographe.)

Témoins : « Annuente et confirmante domno Manasse Remorum archipresule, Gervasio archidiacono, Rodulfo preposito, Goffrido decano, Odalrico scolastico. Domno Azenario abbate sancti Remigii, Lamberto decano, Albrico subdecano, Anschero cantore, Sigeberto sancti Marculfi

a. Cette signature manque dans *Cartulaire* L.

b. *Cartulaire* L, autem.

preposito, Vindone thesaurario, et ceteris fratribus omnibus. »

Actum est hoc in capitulo sancti Remigii, anno incarnationis dominice M° C° III°, indictione XI°.

Copies : *Cartulaire* B, f° 43^v, cf. f° 44^v (a); = *Cartulaire* L, f° 24^v-25 (b). — Copie simple, XVIII^e siècle, Archives départementales, Lille, Fonds Liessies, carton n° 1 (c).

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 486-487 (d'après b).

4.

1103.

Manassès, évêque de Cambrai, renouvelle en son nom et dans les mêmes termes ⁽¹⁾ l'acte donné en 1095 par son compétiteur Gaucher, et ajoute, comme donation nouvelle, les autels de Ramousies (Ramoulgiis), de Sars, de Beugnies (Buinias.)

Témoins : « Testes ydonei abbas scilicet de Altomonte, abbas de Crispinio Raginerus ; item Raginerus abbas Sancti Sepulchri, abbas Goiffridus de Novo Castello, abbas Albertus de Mariclis, item Albertus de Hasnonio abbas, abbas Celle Alardus, abbas de Abeciis Rogerus. Corroboratum etiam bonorum clericorum et laicorum testimonio. S. Theoderici archidiaconi, S. Rodulfi archidiaconi, S. Alardi archidiaconi, S. Erleboldi prepositi, S. Erleboldi decani et thesaurarii, S. supradicti Theoderici ⁽²⁾, S. Anselmi archidiaconi,

⁽¹⁾ Voir plus haut, p. 298, not. 3.

⁽²⁾ Thierry d'Avesnes.

S. Rotberti, Guidonis, Macellini clericorum, S. Anselmi de Rithbodimonte, S. Gozvini de Monte, S. Arnoldi, S. Fastredi et fratris ejus Sigeri, S. Baldrici de Rosinnio, S. Lamberti de Feleris, S. Gualteri de Guarneston, S. Gualteri de Lens et Hugonis fratris ejus, S. Arnulfi de Their, S. Arnulfi fratris Guengeri de Tuinio, S. Johannis de Squilinio, S. Ysaac de Guasnis, S. Manasse de Bitunia. »

Hoc autem factum est anno dominice incarnationis M^o C^o III^o, indictione xi^a. Actum Remis, v^o kl. martii anno vi^o predicti pontificis ⁽¹⁾.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 31^v-31^v (a) = *Cartulaire L*, f^o 16^v17 (b).

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 487-489 (d'après b).

5.

1104, Reims.

Manassès archevêque de Reims confirme à l'abbaye de Liessies la donation de l'autel d'Etrœungt (de Strumo), faite précédemment par Manassès, alors évêque de Cambrai.

Témoins : « S. Gervasii archidiaconi, S. Rodulfi prepositi, S. Ebali archidiaconi, S. Soffridi decani, S. Richeri

(1) La seconde partie de la formule de date, si elle est transcrite exactement, ne concorde pas avec la première et se rapporte peut-être à un acte oral antérieur. En effet, Manassès ayant été sacré évêque de Cambrai en juin ou juillet 1096 (CAUCHIE, *La querelle des investitures*, 2^e partie, p. 148-149), la sixième année de son pontificat correspond à la fin de 1101 et au début de 1102. D'ailleurs, en les unissant, on devrait avoir 1104, Reims et Cambrai suivant le style gallican ; or, Manassès était déjà évêque de Soissons en 1103 (CAUCHIE, *ouvrage cité*, p. 195).

cantoris, S. Richardi, S. Odalrici, S. Rainaldi diaconorum, S. Anseli, S. Theoderici cameracensis ecclesie archidiaconi, S. Adelardi supradicti altaris decani, S. Roberti, S. Guidonis, S. Macelini cameracensium clericorum. »

Actum Remis, anno incarnati Verbi M° C° III°, indictione XIII°, regnante Philippo rege Francorum XL° I°, archiepiscopatus autem domni Manasse anno IX°.

Copies : *Cartulaire B*, f° 45^v-46^r (a) = *Cartulaire L*, f° 26^r (b).

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 490 (d'après b).

6.

1106, 18 octobre, Guastalla.

Le pape Pascal II confirme à l'abbaye de Liessies la possession de tous ses biens et lui permet de célébrer les offices, même en cas d'interdit général.

Datum apud Guardstallum per manum Johannis sancte Romane ecclesie diaconi cardinalis ac bibliothecarii, XV kl. novembris, indictione xv, incarnationis dominice, anno M° C° VI°, pontificatus autem domni Paschalis secundi pape VIII°.

Copies : *Cartulaire B*, f° 8-9^v (a) = *Cartulaire L*, f° 1-2^r (b). — Copie simple XVII° siècle, Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, n° 13^{bis} (c).

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 490-492 (d'après b et c).

7.

1109, Reims.

*Odon, évêque de Cambrai, donne à l'abbaye de Liessies
l'autel de Saint-Hilaire.*

Témoins : « S. Theoderici ejusdem loci archidiaconi, S. Johannis archidiaconi, S. Radulfi archidiaconi, S. Anseli archidiaconi, S. Evrardi archidiaconi, S. Erlebaldi prepositi, S. Ursionis, S. Mazelini, S. Ricvardi canonicorum. »

Actum est autem hoc Remis, anno incarnati Verbi M° C° IX°, indictione II°, presulatus vero domni Odonis V°.

Copies : *Cartulaire B*, f° 55^r-56^r (a) = *Cartulaire L*, f° 33^r-34^r (b).

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 493-494 (d'après b).

8.

1110, Saint-Quentin.

Le chapitre de Saint-Quentin cède à l'abbaye de Liessies, moyennant un cens annuel de douze nummi, les terres qu'il possédait à Zerelsiis et à Aisonville.

Témoins : « Huic concessioni affuimus, ego prefatus Gerardus decanus, Dozo subdecanus, Alardus prepositus, Ansellus dapifer, Johannes cantor, Odo, Razelinus pin-

cerna, Ansellus Arnulfi, Balduinus, Nevelo, Walterus, Heselinus, et totum capitulum. »

Actum apud sanctum Quintinum, in capitulo, anno incarnati Verbi M° C° X°, indictione III, epacta nona ⁽¹⁾.

Original perdu.

Copies : *Cartulaire B*, f° 137 (a) = *Cartulaire L*, f° 84^v-85 (b).

— Copie authentiquée. 1670; Archives départementales, Lille, Fonds Liessies, carton 1 (c d'après l'original).

9.

1111.

Odon, évêque de Cambrai, déclare que Gossuin d'Avesnes a renoncé à ses prétentions injustes sur les biens de l'abbaye et a reconnu les droits de l'abbé; à cette condition il lève l'excommunication dont il était frappé.

Témoins : « Et ut ratum permaneat, sigilli nostri impressione et personarum nostrarum subsignatione solidamus. S. Guerrici Altimontensis abbatis, S. Radulfi Maricliensis abbatis, S. Theoderici archidiaconi, S. Anselmi archidiaconi. Testes autem idonei subnotati sunt hii. Alardus de

(¹) Le chiffre de l'indiction correspond à 1110, celui de l'épacte à 1111. Cette formule de date est donnée incomplètement et inexactement dans DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VII, p. 671, et dans WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique*, t. II, p. 53, (Bruxelles, 1868).

Cimay^a, Gillanus de Pessant, Robertus de Squilin, Gonterus de Moscin, Bastianus de Gordinis, Martinus comes, Sigerus prepositus. »

Actum est hoc anno incarnati Verbi M^o C^o XI^o, indictione III^a, pontificatus vero domni Odonis anno VI^o.

Original perdu.

Copies : *Cartulaire* B, f^o 33^r-36^r (a) = *Cartulaire* L, f^o 18-19 (b). — (a) = Copie authentiquée par deux notaires en 1751, Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton 1 (c d'après l'original). — Deux copies simples, *ibid*.

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 496-499 (d'après b).

10.

1112.

Odon, évêque de Cambrai, confirme l'accord conclu entre l'abbaye et Gossuin d'Avesnes, au sujet d'une partie de la Fagne et de la Haie d'Avesnes.

Témoins : « S. Theoderici archidiaconi, S. Anselmi archidiaconi, S. Alardi archidiaconi, S. Erleboldi prepositi, S. Roberti, Widonis, Mascelini clericorum, S. Wedrici abbatis de Altomonte, S. Ragineri abbatis Sancti Sepulcri, S. Goifridi abbatis de Novo Castello. »

Actum est hoc anno dominice incarnationis M^o C^o XII^o, indictione v^a.

Original perdu.

Copies : *Cartulaire* B, f^o 38^r-41^r (a) = *Cartulaire* L, f^o 21-22 (b). — Copies authentiquées par deux notaires, l'une en 1751 (c d'après
, a. Chimay (d).

l'original), l'autre en 1770 (*d* d'après l'original); Archives départementales, Lille, Fonds Liessies, carton 1. — Copie simple du XVIII^e siècle, *ibid*.

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 502-506 (d'après *b*, *c* et *d*).

11.

1113, Cambrai.

Odon, évêque de Cambrai, termine la contestation qui s'est élevée entre l'abbaye de Liessies et un clerc nommé Guillaume, au sujet de l'autel d'Avesnes.

Témoins : « S. Theoderici archidiaconi, Johannis archidiaconi, Ansell archidiaconi, S. Raineri Sancti Sepulcri abbatis, S. Goisfridi Castelli Novi abbatis, S. Erleboldi prepositi, S. Erleboldi decani, Balduini decani, Heriberti, S. Gaugerici decani, Roberti, S. Gaugerici scolastici, Hugonis, Richardi, Widonis, Mascellini canonicorum etiam Cameracensium. »

In capitulo Sancte Marie. Anno ab Incarnatione Domini M^o C^o XIII^o, indictione quarta ⁽¹⁾, pontificatus domni Odonis anno VIII^o.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 56^r-57^r (*a*) = *Cartulaire L*, f^o 33 (*b*).

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 507-508 (d'après *b*).

(¹) L'indiction III répond à 1111, mais l'année du pontificat concorde avec la date de 1113.

12.

1113, Sart-les-Moines.

Charte relatant les donations faites par Lambert de Maisereth au prieuré de Sart-les-Moines. Elles consistent en terres, prés et bois sis à Thiméon (Timium), Robin, Boa, Ruezh, Trubersart, Hun (de Hunio).

Témoins : « Hujus traditionis testes sunt Ebalus Gociensis dominus, Odelinus de Melen, Arnulphus de Roavia, et Balduinus de Roavia, Ascricus de Carnieris, Gerardus de Wais, Johannes de Goi, Bernardus de Veteri villa, Benzo de Nivella, Lambertus de Sarto et Petrus fratres. »

Actum in Sarto anno ab incarnatione Domini M^o C^o XIII^o.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 121 (a) = *Cartulaire L*, f^o 75 (b).

13.

1114.

Le chapitre de Saint-Gervais donne à l'abbaye de Liesies toutes ses possessions sises à Aisonville, moyennant un cens annuel de deux sous et six modii de froment, et conclut avec elle une fraternitas ⁽¹⁾.

Témoins : « Annuente domno Guidone Guisie domino, sub testimonio canonicorum Stephani prepositi, Petri

⁽¹⁾ Cet acte fut renouvelé en 1170, *Cartulaire B*, f^o 138^r-139^r.

Gerardi, Arnulphi, Roberti, Alardi majoris, Roberti castellani et sigillo donni Radulphi Remensis archiepiscopi confirmatum. »

Actum est anno incarnati Verbi M° C° XIII°.

Copies : *Cartulaire B*, f° 138 (a) = *Cartulaire L*, f° 85^v-86 (b).

14.

1114, septembre, Reims.

Raoul, archevêque de Reims, le siège de Cambrai étant vacant, confirme plusieurs donations faites à l'abbaye de Liessies.

Donation de la villa de Ramousies (Ramulsies), par Gossuin d'Avesnes, et Baudouin III, comte de Hainaut.

Témoins : « Signa eorum qui interfuerunt prefate traditioni, S. Guerrici abbatis de Altomonte, S. Theoderici archidiaconi, S. Guerrici, Gerardi canonicorum Camera-censium, S. Gozvini de Avesnis, S. Isambardi de Mons, S. Heribrandi de Condato, S. Ysaac de Vuasnes^a, S. Gossuini de Squelin, S. Huberti de Husdeng^b et filii ejus Oilardi, S. Rogeri de Iritio, S. Lietvuldi^c, S. Gualonis de Ferires, S. Radulfi Munun et filii ejus Symonis, S. Nicholai, S. Emelini. »

a. *Wasmès*, DUVIVIER.

b. *Hosdeng*, DUVIVIER.

c. *Lienuldi*, DUVIVIER.

Donation de la villa de Fourmies, par Gossuin d'Avesnes.

Témoins : « Astantibus subsignatis liberis testibus, S. Gozvini de Rameniis^a. Item Gozvini de Villa et filii ejus Balduini, S. Raulfi^b de Merbiis et Mauri filii ejus, S. Amulrici de Berella. »

*Achat du quart de l'avouerie de la villa de Fourmies
à Robert Muels.*

Témoins : « Subsignati sunt testes ydonei et emptionis et traditionis, S. Widonis de Gusia^c, S. Evrardi de Dulcelun, S. Fulconis de Lesceriis, S. Rainardi de Gusia^c, S. Petri de Ribomunt, S. Wuenrici de Filaniis^d, S. Richeri de Lesceriis, S. Arnulfi^e. »

*Achat de l'alleu de Villers-Pol à Baudouin de Solre,
moyennant un cens de deux sous.*

*Donation de deux parties de la villa d'Ath (Adaz) par
Béatrix de Laon.*

Témoins : « Cujus traditionis et astipulationis subsignati sunt testes ydonei, S. Balduini de Monte Comitibus, S. Ottonis comitis de Vuarc^f, S. Alardi de Cimai fratris ejusdem domine^g, S. Gozvini de Montibus, S. Wigeri de Tuin,

a. Ramensi, DUVIVIER.

b. Radulphi, DUVIVIER.

c. Guisia, DUVIVIER.

d. Filoniis, DUVIVIER.

e. Arnulfi de Vendul, DUVIVIER.

f. Vuare, DUVIVIER.

g. Alardi fratris ejusdem domine de Cimai, Cartulaire B.

S. Gozvini de Avesnis, S. Ansell de Merbiis, S. Hugonis de Lens, S. Arnulfi de Crucibus, S. Ysaac de Vuasnes^a, S. Walteri de Asneriis^b, S. Gerulfi fratris ejus, S. Gonteri de Cin^c, S. Rogeri de Bilchi, Item, Rogerii de Silii, S. Gonteri de Mauritania^d. »

*Accords avec les chapitres de Saint-Quentin
et de Saint-Gervais.*

Témoins de la présente charte : « Assensu immo rogatu personarum ecclesie Cameracensis roboramus : assensu videlicet donni Theoderici archidiaconi, Ansell archidiaconi, Johannis archidiaconi, Walceri archidiaconi, Erlebaldi prepositi, Erlebaldi decani, Werenbaldi cancellarii. »

Actum Remis in generali concilio, anno incarnati Verbi M^oC^oXIII^o, indictione VII, regnante Ludovico rege Francorum anno VII^o, archipresulatus domni Rodulfi anno VI^o (1).

Original perdu.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 36^v-38^r (a) = *Cartulaire L*, f^o 20-21^r (b). — Copies authentiquées par deux notaires, 1740 (Archives départementales, Lille, Fonds Liessies, carton 1) (c d'après l'original); en 1762 (M. Michaux, d'Avesnes) (d d'après l'original). — Copie simple, incomplète, Archives départementales, Lille, Fonds Liessies, n^o 13bis.

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, p. 511-514 (d'après c et d).

a. *Wasmès*, DUVIVIER.

b. *Asveris*, *Cartulaire B*.

c. *Lin*, DUVIVIER.

d. *Maritania*, *Cartulaires B et L*.

(1) Il y eut deux conciles à Reims en 1114, l'un dans le courant du mois de septembre, l'autre le 28 mars 1115 (1114 vieux style). Il s'agit ici du premier, car l'indiction VII marque l'année 1114.

Burchard, évêque de Cambrai, donne à l'abbaye de Liessies les autels d'Etichove (Atingohova) et de Wannebecque (Walnebecca), avec sa dépendance Scaubecq (Scalbeccha).

Témoins : « ... autenticarum personarum testimonio approbamus. S. Radulfi eorumdem altarium archidiaconi, S. Johannis archidiaconi, S. Ansell archidiaconi, S. Theoderici archidiaconi, S. Erleboldi prepositi, S. Erleboldi decani, Bernardi, Gerardi canonicorum. »

Actum est autem hoc anno incarnati Verbi M^oC^oXVI^o, indictione viii^a, presulatus donni Burgardi I^o.

Copies : *Cartulaire* B, f^o 93 (a) = *Cartulaire* L, f^o 57 (b). — Copie simple, xviii^e siècle, Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton n^o 1.

Rainier, abbé de Liessies, concède à Agnès, femme de Gossuin d'Aoesnes, la faculté d'habiter la maison construite près de l'abbaye par Ada, au cas où celle-ci viendrait à mourir avant elle. (Chirographe sans date) ⁽¹⁾.

Témoins : « Huic concessioni hi subscripti testes legales

⁽¹⁾ Cet acte mentionne la donation de Ramousies faite après 1112 et avant 1114 (voir plus haut, p. 316); d'autre part, il suppose encore Ada vivante; or, celle-ci mourut le 21 janvier 1119.

advocati, S. Rayneri [Letiensis]^a abbatis, S. Alvin [Aquincinensis] abbatis, S. Wedrici [Altimontensis] abbatis, S. Alardi [de Cimaco], S. filii ejus Alardi, S. Wigeri [de Hornus], S. Alardi [de Luvier], S. Godefrid [de Arescot], S. Nicholai [de Rumini]. »

Original : Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton n° 1 (a).

Édition : LE GLAY, *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Liessies*, loc. cit., p. 298-299 (d'après a).

17.

1119.

Burchard, évêque de Cambrai, renouvelle, en son nom propre et dans les mêmes termes, la confirmation faite par Raoul, archevêque de Reims (n° 14), et en même temps fait don à l'abbaye des autels d'Obrechies (de Oberciis), de Beugnies (de Bauveniis) et de Cordes.

Témoins : « S. Johannis archydiaconi, S. Anselmi archydiaconi, S. Radulfi archydiaconi, S. Gualcheri archydiaconi, S. Theoderici archydiaconi, S. Erlebaldi prepositi, S. Bernardi, S. Gerardi canonicorum, S. Machelli decani, S. Johannis decani, S. Balduini decani. »

a. Les mots entre crochets sont placés comme surcharge dans les interlignes de l'original.

Actum est autem hoc anno incarnati Verbi M^oC^oXVIII^o,
indictione XII^a, presulatus domni Burchardi III^b.

Original, sceau enlevé : Mons, Archives de l'État, Fonds de
l'abbaye de Liessies, n^o 1 (a).

Copies : *Cartulaire* B, f^o 93^r.95^r (b) = *Carlutraie* L, f^o 52 .53 (c).

18.

1121, Laon.

*Barthélemy, évêque de Laon, confirme la donation faite
à l'abbaye de Liessies, par Raoul de la Ferté, de
deux modii de froment et de six modii de vin à perce-
voir chaque année par l'abbaye pour qu'ils servent de
matière au sacrifice de la messe.*

Témoins : « S. Anselmi, S. Theonis, S. Hugonis, S. He-
berti, S. Evrardi, S. Rainaldi, S. Radulfi, S. Wicardi,
S. Hercelini, S. Widonis, S. Elberti, S. Herberti. »

Actum Lauduni anno dominice incarnationis M^oC^oXXI^o,
regnante rege Francorum Ludovico^c.

Copies : *Cartulaire* B, f^o 155^r.156^r (a) = *Cartulaire* L, f^o, 94^r (b).

a. Anno dominice incarnati Verbi, *Cartulaire* B.

b. La date est mal transcrite dans le *Cartulaire* L; on lit : « Actum
est autem hoc anno dominice incarnati Verbi (*sic*) M^oC^oXXVIII^o, indic-
tione XII^a, presulatus domni Burchardi. »

c. *Cartulaire* L : « Anno dominice incarnationis M^oC^oXXI^o regnante
rege Francorum Ludovico, actum Lauduni. »

L'abbaye de Liessies relate les donations qui lui ont été faites par Amaury de Bérelles, lors de son entrée en religion, c'est-à-dire la partie des alleux de Preux-au-Sart (Perez), de Beugnies (Buenies) et de Bérelles, qui lui appartenait.

Témoins : « Huic concessioni affuit Wedricus prior, Ysaac, Walbertus, Lambertus, Tebertus et totum nostrum capitulum ; affuerunt etiam multi alii sancte ecclesie fideles filii, et Baldricus de Resinio, et Walterus de Loviniis. »

Actum apud Letias ante altare sancte Marie, anno incarnati Verbi M^o C^o XX^o III^o, indictione 1^a, concurrente vii, epacta xxii^a (1).

Copies : *Cartulaire B*, f^o 99^r (a) = *Cartulaire L*, f^o 61^r (b).

L'abbaye de Liessies relate que Rainier de Maffles et « Aldo filius Raineri Alemanni » lui ont remis les fiefs qu'ils tenaient d'elle à Baschien et à Ath ; cet abandon fait d'abord à Liessies, ils l'ont renouvelé à Mons devant les

Témoins suivants : « S. Rainaldi de Letinias decani, S. Magistri Gonzonis, S. Johannis Capellani, S. Johannis

(1) Cet acte est faussement attribué à Burchard, évêque de Cambrai, par DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VII, p. 664, et WAUTERS, *Table chronologique*, t. II, p. 123 et ils donnent inexactement la formule de date.

fili Salomonis de Triveria, S. Herimanni de Caureng, S. Balduini Calvi, S. Wedrici de Haltrieg, et aliorum clericorum quam plurimorum, S. Ysaac filii Gozvini, S. Isaac Castellani, S. Walteri Levit, S. Epponis majoris, S. Walteri de Loviniis, S. Henrici de Braina, S. Walteri filii Franconis de Fontanis, S. Raulfi de Haverec, S. Gisleberty de Simphoriano, S. Balduini filii Herberti, S. Herberti filii de Ripa, S. Engelberti de Hacrois et aliorum quam plurimorum. »

Elle fait savoir, en outre, l'accord conclu à Mons d'abord, puis à Liessies, avec Wautier, fils de Mazelin, au sujet d'une dîme à Ath.

« Ad hoc igitur perhenniter testificandum, testimonium apposuimus omnium supra nominatorum. Preter hos etiam apud Letias affuerunt, Theodericus archidiaconus, Helias filius Alardi decani, Theodericus de Condato, Gerardus presbiter, Ansfridus major, Radulfus Camera-censis. »

Elle ajoute que le même Rainier de Maffles lui a fait don d'une terre sise entre Bouvignies et Ath, et lui appartenant en propre.

Témoins : « S. Theoderici de Cirvia^a, S. Hostonis de Berchi, S. Huberti de Abecies, S. Pagani fratris sui, S. Heribrandi de Lignia, S. Isaac Castellani de Montibus, S. Alexandri. Affuit etiam Ida uxor Gozvini Montensis et Ida uxor Widonis de Cirvia, quarum nomina idcirco

a. Cirvid, cartulaire B.

apposuimus quia in earum dominatu eandem terram tenebamus. »

*Elle relate enfin l'achat de deux journaux de terre
à Albéric de Baschien.*

Actum est autem hoc anno incarnati Verbi M^oC^oXX^oV^o,
indictione III^a, concurrente III, epacta XIII, ordinationis
donni abbatis Wedrici II.

Copies : *Cartulaire* B, f^o 99^r-101^r (a) = *Cartulaire* L,
f^o 62-63^r (b). — Collection Moreau, t. LII, f^o 28 (c).

Edition : WAUTERS, *Analectes de diplomatique* (BCRH., IV^e série,
t. X., 1882), p. 32-35 (d'après c).

21.

1125, Liège.

*Albéron, évêque de Liège, confirme les donations faites
au prieuré de Sart-les-Moines, et les droits de
l'abbaye de Liessies sur ce prieuré.*

Témoins : « Hujus rei testes sunt, Andreas prepositus
et archidiaconus Sancti Lamberti, Alexander, Steppo,
Johannes ejusdem ecclesie archidiaconi; de eadem ecclesia
clerici, Seifridus decanus, Johannes de Lovirval; de abba-
tibus, Obertus abbas Sancti Jacobi, Rodulphus abbas
Sancti Trudonis; de liberis hominibus, Franco et filius
ejus Heribrandus de Cinhaie^a, Godefridus de Erselos^b,
Warnerus de Horeis. »

Actum Leodii, anno ab incarnatione Domini M^oC^oXX^oV^o,

a. *Onhaie, cartulaire* B.

b. *Disclos, REIFFENBERG.*

indictione III^a, regnante Lothario anno I^o regni ejus, presidente Sancte Romane ecclesie Honorio, Leodiensi episcopo Adalberone.

Original perdu.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 115-116 (a) = *Cartulaire L*, f^o 71^v-72 (b). — Copie authentiquée du xv^e siècle, sur parchemin; Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton I (c d'après l'original). — Copie authentiquée, 1684, *ibid.* (d d'après l'original). — Copie simple, *ibid.* — JACQUES LESPÉE, *Chronicon Laetiense*, Bruxelles, Bibliothèque royale, manuscrits, n^o 13775 (e).

Editions : DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VII, pp. 434-435 (d'après e). — MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, Bruxelles, 1734, t. III, p. 327. Cf. LE GLAY, *Revue des opera diplomatica de Miræus*, Bruxelles, 1856, pp. 153-154.

22.

1126.

L'abbaye de Liessies fait savoir que Hébert de Serbi lui a remis le fief qu'il tenait d'elle à Ath, et cela d'abord à Liessies, en présence des hommes de l'abbaye :

« Nomina illorum hominum qui ibi affuere, hec sunt : Alardus decanus, Gozvinus de Avesnis, Lambertus de Ramulgies, Robertus, Ansfridus fratres, de Semeries, Rainaldus villicus de Feron, Emmo de Struem, Alardus villicus de Leties, Radulfus Cameracensis, Lambertus de Trelun, Johannes villicus de Bolonia » ;

puis à Mons en présence de beaucoup de personnes nobles :

« S. Domni abbatis Oduini de Cella, S. Gisleberti decani, S. Alardi de Havai, S. Gozvini de Avesnes,

S. Fastradi nepotis ejusdem, S. Theoderici de Cirvia, S. Egidii de Cin, S. Heribrandi de Linia, S. Theoderici de Linia, S. Ysaac filii Gozvini de Montibus, S. Walteri Le Vith. »

Elle relate, en outre, qu'Ivette, femme de Bernard de Ath, s'est soumise à l'abbaye et lui a fait don d'un alleu à Baschien.

« Hoc autem factum est apud Cirviam, astante et annuente fratre suo Waltero, ejusdem allodii particeps, et uxore sua, et filiis domne Ivette, Wilhermo et Amulrico, et marito suo Maione. Hujus traditionis testes sunt : Theodericus de Cirvia, Paganus de Abecies, Hubertus frater ejus, Heribrandus de Linia, Walterus filius ejus, Hugo de Villa, Vivianus de Anuen, Rainerus de Monasterio, Stephanus de Turs, Hugo de Lobono, Nicholaus de Scalpuns, Wido rufus, Bernerus Liviz, Walo frater Rainermo, Willermus villicus de Aath, Walterus avunculus ejus; burgenses : Gerardus, Walcherus, Maio, Guardus, Tetscelinus; clerici : Balduinus, Lambertus, Engerannus, Walterus presbiter. »

Actum est autem hoc anno incarnati Verbi M° C° XX° V°, Indictione III°, concurrente III, Epacta XIII, ordinationis donni abbatis Wedrici III (1).

Copies : *Cartulaire B*, f° 97^r-99^r (a) = *Cartulaire L*, f° 70^r-71 (b). — Collection Moreau, t. LII, f° 24 (c).

Edition : WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, loc. cit., pp. 35-37 (d'après c).

(1) Nous datons cet acte de 1126, parce que la troisième année de l'abbatit de Wedric commence après le mois de janvier 1126; l'indiction, le concurrent et l'épacte correspondent cependant à 1125.

23.

1126.

L'abbaye de Liessies reçoit à cens pour le prieuré de Sart-les-Moines, et, avec le consentement de l'abbaye de Lobbes, deux terres dépendant de cette dernière, et dont Wautier de Fontaines et son oncle Francon étaient précédemment censitaires. (Chirographe).

Actum est hoc anno ab incarnatione Domini millesimo C° XX° VI°, Walteri Lobensium abbatis anno vicesimo, et Wedrici Letiensium abbatis anno tercio ⁽¹⁾.

Copies : *Cartulaire B*, f° 117^v-118^r (a) = *Cartulaire L*, f° 73 (b) ⁽²⁾.

24.

1128, Saint-Quentin.

Le chapitre de Saint-Quentin donne à cens à l'abbaye de Liessies un alleu sis à Briastre ; concession mutuelle de la fraternitas.

Témoins : « Hujus concessionis testes sunt, Gerardus decanus, Fulco cancellarius, Godefridus cantor, Ebrardus dapifer, Nevelo prepositus, sacerdotes ; Ansellus, Robertus, Petrus, diaconi ; Robertus, Petrus, Odo, subdiaconi ; Odo,

⁽¹⁾ Formule de date incomplète dans DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VII, p. 668, et WAUTERS. *Table chronologique*, t. II, p. 138.

⁽²⁾ Cet acte est transcrit deux fois, à la suite, dans les *Cartulaires*.

Petrus, Rainerus, milites; Oilardus major; Guido de Belmesio, Gerardus pincerna. »

Actum capitulo Sancti Quintini, anno incarnati verbi M^o C^o XX^o octavo, indictione vi^a, epacta septima decima ⁽¹⁾.

Copies : *Cartulaire* B, f^o 147^r-148^r (a) = *Cartulaire* L, f^o 91 (b). — Copie authentiquée, 1788, Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton I (c d'après l'original). — Copie simple, xviii^e siècle, *ibid.*

25.

1128.

Burchard, évêque de Cambrai, confirme la possession des autels de Felleries et d'Ostiches, de deux parties de la dîme et du moulin d'Ath.

Témoins : « Testes sunt frater noster Walterus de Sancto Autberto abbas, Walbertus de Altomonte abbas, Lambertus de Maricolis abbas, Balduinus de Sancto Dionisio abbas. »

les donations d'Herbert de Serbi (cf. n^o 22), d'Ivette (n^o 22), de Rainier de Maffles (n^o 20), d'Amaury de Bérelles (n^o 19).

Témoins : « Signum Erlebaldi prepositi archidiaconi, S. Johannis, S. Ansell, S. Theoderici, S. Gerardi archidiaconorum, S. Oilardi decani, S. Haduini, S. Widonis, S. Rodulfi, S. Werimbaldi, S. Hugonis canonicorum. »

¹⁾ DE REIFFENBERG, *Monuments*, t. VII, p. 673, et WAUTERS, *Table chronologique*, t. II, p. 108, datent faussement cet acte de 1120. L'indiction et l'épacte correspondent à l'année 1128, donnée par le *Cartulaire*.

Actum anno incarnati Verbi M^o C^o XX^o VIII^o, indictione vi^a, presulatus domni Burchardi XII^o.

Original, sceau enlevé : Mons, Archives de l'État, Fonds Liessies, liasse n^o 1 (a).

Copies : *Cartulaire* B, f^o 95^v-97^v (b) = *Cartulaire* L, f^o 59-60 (c).

Edition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, pp. 535-538 (d'après a).

26.

1129.

Burchard, évêque de Cambrai, donne l'autel de Marcq à l'abbaye de Liessies.

Témoins : « S. Erleboldi prepositi et archidiaconi, S. Johannis, Theoderici, Berardi archidiaconorum, S. Oilardi decani, Widonis, Hugonis, Heriberti, Vincencii, Eustachii canonicorum. »

Actum anno incarnati Verbi M^o C^o XX^o IX^o, indictione vii, presulatus domni Burchardi XIII.

Copies : *Cartulaire* B, f^o 101 (a) = *Cartulaire* L, f^o 63^r (b).

27.

1131, 28 mars, Liège.

Le pape Innocent II confirme les possessions de l'abbaye.

Datum Leodii per manum Aimerici sancte Romane ecclesie diaconi cardinalis et cancellarii, V kl. aprilis, indictione viii^a, incarnationis dominice anno M^o C^o XXX^o I^o, pontificatus domni Innocentii II pape secundo.

Copies : *Cartulaire B*, f° 9^v-11^r (a) = *Cartulaire L*, f° 2-3 (b). — Copie simple, Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton n° 1.

Édition : DUVIVIER, *Recherches sur le Hainaut ancien*, pp. 538-540 (d'après b).

28.

1136.

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme à l'abbaye de Liessies la donation des autels d'Attre (de Artris) avec ses dépendances, Arbre et Mèvregnies (Meurengien) et d'Ihy (Hihi), avec sa dépendance Havay, faite par son prédécesseur Liétard.

Témoins : « S. Theoderici, Johannis, Alardi, Theoderici archidiaconorum, S. Evrardi decani et archidiaconi, S. Guidonis, Galteri, Guerimboldi, Guillermi, Roberti, Hugonis, Hugonis, Hugonis, Bartholomei, Eustachii, canonicorum. »

Actum anno incarnati Verbi M° C° XXX° VI°, indictione XIII.

Copies : *Cartulaire B*, f° 75^v-76^r (a) = *Cartulaire L*, f° 46^r (b).

29.

1137, Lobbes.

L'abbaye de Lobbes donne à cens au prieuré de Sart-les-Moines l'église de Pientechal. (Chirographe.)

Témoins : « Hujus pactionis testes sunt, domnus abbas Laubiensis Leonius, Wedricus abbas Lithiensis, Balzanus prior, Emmelinus prepositus, Radulfus, Ebroinus, Robertus, Stephanus monachi Lobienses; canonici Sancti

Ursmari : Johannes decanus, Hellinus de Tudinio, Johannes de Sancto Vedasto, Rainaldus de Lestiniis, Bernardus, Lambertus, Wedricus, Walterus. »

Actum Laubiis, anno .I.º Cº XXXº VIIº, ab incarnatione Domini.

Copies : *Cartulaire* B, fº 117 (a) = *Cartulaire* L, fº 73^r (b).

30.

1138.

Le chapitre de Cambrai cède à l'abbaye de Liessies tout ce qu'il possédait à Fontaine-au-Tertre, moyennant un cens de huit sous.

Témoins : « S. Theoderici, Alardi, item Theoderici archidiaconorum, S. Roberti cantoris, S. Guidonis, Gualteri, Guerinboldi, sacerdotum; Guerinboldi, Guillermi, Hugonis, levitarum; Hugonis, Hugonis, Geraldii, Eustachii, Radulphi, Gualteri canonicorum. »

Actum anno incarnati Verbi Mº Cº XXXº VIIIº, indictione 1ª, presulatus domni Nicholai II.

Copies : *Cartulaire* B, fº 144^r (a) = *Cartulaire* L, fº 89^r (b). — Copie authentiquée, xviiº siècle; Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, nº 13bis (c d'après l'original).

31.

1139.

Emma (Emeza), comtesse et épouse de Godefroid d'Aerschot, donne à l'abbaye de Liessies le tonlieu de Valenciennes.

Témoins : « S. Clarembaldi abbatibus S. Johannis, S. Arnulfi prepositi de Malbodio, S. Isembardi de Montibus,

S. Nicholai (de Rumini)^a S. Baldrici (de Roisin), S. Isaac (de Merbies), S. Cunani (de Waldripont), S. Theoderici (de Linea), S. Arnulfi (de Blaton), S. Johannis (de Rocha), S. Johannis (de Monteni), S. Prepositoris, Almanni, et Walteri, S. Walteri (Mustel), S. Walteri (monetarii), S. Maineri Alesten, S. Odonis (Bucaben). »

Actum anno incarnati Verbi M° C° XXX° VIII°.

Original : Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton n° 1 (a).

Copie : Copie simple, XVIII^e siècle, Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, n° 13bis (b).

Éditions : D'OUTREMAN, *Histoire de la ville et comté de Valenciennes*. Douai, 1639, *Pièces justificatives*, s. p. — MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 820. Cf. LE GLAY, *Revue des Opera diplomatica de Miræus*, p. 82.

32.

1139.

Barthélemy, évêque de Laon, confirme la remise du droit de vinage faite à l'abbaye de Liessies par Enquerrand de la Fère.

Témoins : « Ernaldus archidiaconus, Bartholomeus archidiaconus, Comes Radulfus, Clarenbaldus de Vendolio, Wido de Moi, Wido de Belmeis, Symon de Ribodimonte, Wido castellanus, Wido de Gunni, Gaufridus et Sarracenus frater ejus, et Robertus de Monte aucto. »

a. Les mots entre parenthèses sont placés dans l'interligne sur l'original.

Data per manum Ernaldi cancellarii, anno M° C° XXX° IX° ⁽¹⁾.

Copies : *Cartulaire* B, f° 158^r (a) = *Cartulaire* L, f° 95^r (b).

33.

1140.

*Nicolas, évêque de Cambrai, donne à l'abbaye de Liessies
l'autel de Fourmies.*

Témoins : « S. Theoderici ejusdem altaris archidiaconi, S. Johannis, Theoderici, Alardi archidiaconorum, S. Gerardi decani et archidiaconi, S. Guerinbaldi, Walteri, Gerardi, Raingoti sacerdotum, S. Guerinbaldi, Gilleni, Hugonis levitarum, S. Hugonis, Eustachii, Radulfi, Roberti, Walteri sublevitarum. »

Actum anno incarnati Verbi M° C° XL°, indictione r°, pre-sulatus domini Nicholai III° ⁽²⁾.

Copies : *Cartulaire* B, f° 48 (a) = *Cartulaire* L, f° 27^r-28^r (b).

34.

1142, Le Cateau.

*L'abbaye de Liessies, en échange d'une dîme se levant à
Briastre, obtient de l'abbaye de Saint-André-du-
Cateau un alleu à Fontaine-au-Tertre. (Chirographe.)*

Témoins : « S. domni Nicholai episcopi, S. Gerardi abba-tis Fidemensis, S. Walteri abbatis de Sancto Authberto,

⁽¹⁾ DE REIFFENBERG, *Monuments* .., VII, p. 675, et WAUTERS, *Table chronologique*, II, p. 151, donnent la date de 1129.

⁽²⁾ L'indiction marquée se rapporte à l'année 1138, mais la date de l'épiscopat concorde.

S. Walteri capellani, S. Hugonis^a clerici, S. Theoderici prioris, Balduini, Segardi, Theoderici, Gozvini prepositi, Alrici, Elberti, Gerrici, Bartholomei, Walteri, S. Werefridi prioris Letiensis, Rogeri, Johannis Calvi, Ivini, Roberti, Balduini. »

Actum anno incarnati Verbi M^o C^o XL^o II^o, indictione v^a, presulatus domini Nicholai episcopi V^o.

Original, sceau brisé en partie; Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton n^o 1 (a). — Original, sceau enlevé; Lille, Archives départementales, Fonds de Saint-André (b).

Copies : *Cartulaire* B, f^o 147 (c) = *Cartulaire* L, f^o 90^r-91^r (d).

Édition : LE GLAY, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, Cambrai, 1849, p. 44 (d'après b).

35.

1142.

Nicolas, évêque de Cambrai, concède à l'abbaye de Liesies les autels de Ligne et d'Eppe-Sauvage (de Helpra).

Témoins : « S. Theoderici, Johannis, Alardi, Evrardi archidiaconorum. S. Gerardi decani et archidiaconi, Walteri, Guerimboldi, Gerardi sacerdotum, Guerimboldi, Guillermi, Hugonis, Radulfi levitarum, Adam, Roberti, Eustachii, Albrici, Fulconis, Anseli sublevitarum. »

Actum anno incarnati Verbi M^o C^o XL^o II^o, indictione vi^a, presulatus domni Nicholai vi^o.

Copies : *Cartulaire* B, f^o 90^r-91^r (a) = *Cartulaire* L, f^o 55^r (b).

a. Les noms qui suivent ne se trouvent pas sur l'original, conservé dans le Fonds de Lessies.

36.

1142.

Nicolas, évêque de Cambrai, concède à l'abbaye de Liesies les autels de Ligne, d'Eppe-Sauvage, de Jeumont et de Marpent ⁽¹⁾.

Témoins : « S. Theoderici, Johannis, Alardi, Evrardi archidiaconorum, S. Gerardi decani et archidiaconi, Gualteri, Guerimboldi sacerdotum, Guerinboldi, Guillermi, Hugonis, Radulfi levitarum, Adam, Eustacii, Albrici, Fulconis, Anselli sublevitarum. »

Actum anno incarnati Verbi M° C° XL° II°, indictione vi°, presulatus donni Nicholai vi°.

Copies : *Cartulaire B*, f° 74 (a) = *Cartulaire L*, f° 45^r (b).

37.

1142.

Nicolas, évêque de Cambrai, donne à l'abbaye de Liesies l'autel de Quévy-le-Petit.

Témoins : « S. Alardi ejusdem altaris archidiaconi, S. Johannis, Theoderici, Evrardi, archidiaconorum, S. Gerardi decani et archidiaconi. S. Guidonis prepositi, S. Gualteri, Guerimboldi, Guillermi, Hugonis levitarum, S. Hugonis magistri, S. Eustachii, Roberti, Radulfi, Hugonis, Anselmi, Gualteri, Matthei subdiaconorum. »

(1) Le texte de cet acte est exactement le même que celui du précédent, sauf les deux autels ajoutés.

Actum anno incarnati Verbi, M° C° XL° II°, indictione III°, presulatus domni Nicholai VI°.

Copies : *Cartulaire B*, f° 74^r-75^r (a) = *Cartulaire L*, f° 45 (b).

38.

1143, Lobbes.

Accord de l'abbaye de Liessies et de l'abbaye de Lobbes au sujet du cens que la première devait payer à la seconde pour l'alleu de Fontenelles. (Chirographe).

Témoins : « S. donni Lamberti Laubiensis abbatis, S. donni Wedrici Letiensis abbatis, Arnulfi prioris, Emelini, Radulfi, Leberti, Godescalci, Franconis, Evrardi, Roberti, alterius Roberti, Oduini monachorum. »

Actum Laubiis anno incarnati Verbi M° C° XL° III°, indictione VI°, concurrente IIII, epacta III, regnante domino feliciter.

Copies : *Cartulaire B*, f° 53^r-54^r (a) = *Cartulaire L*, f° 31 (b).

Édition : DOM BERLIÈRE, *Documents inédits*, I, p. 293-294 (d'après b).

39.

1143.

Nicolas, évêque de Cambrai, donne l'autel d'Avesnelles à l'abbaye de Liessies et confirme l'accord conclu entre elle et l'abbaye de Lobbes.

Témoins : « S. Theoderici, Johannis, Alardi archidiaconorum, S. Gerardi decani, S. Walteri, Guerimbaldi,

Gerardi sacerdotum, S. Guillermi, Hugonis levitarum, S. Lamberti abbatis, Arnulfi prioris, Emmelini, Radulfi, Franconis monachorum. »

Actum anno incarnati Verbi M° C° XL° III°, indictione vi°, presulatus donni Nicholai vi° (¹).

Copies : *Cartulaire B*, f° 54 (a) = *Cartulaire L*, f° 31^r-32^r (b).

40.

1143, Laon.

Barthélemy, évêque de Laon, confirme l'exemption du droit de vinage accordée à l'abbaye de Liessies par Burchard de Guise.

Témoins : « S. Johannis abbatis Sancti Michaelis, S. Elye prioris de Tupennies, S. Godefridi, S. Adam de Waden-corte, S. Mathei fratris sui, S. Symonis de Ribodimonte, S. Nicholai de Ruminiaco. S. Wichardi de Auriniaco et Amolrici filii sui, S. Odonis de Wadoncurte, S. fratrum de Fastiis, Clarenbaldi, Roberti, Walteri.

Actum Lauduni, anno M° C° XL° III°, temporibus Wer-rici abbatis de Leties^a.

Copies : *Cartulaire B*, f° 158^r (a) = *Cartulaire L*, f° 91^r (b).

a. de Leties manque dans *Cartulaire L*.

(¹) La formule de date donnée pour cet acte par DE REIFFENBERG, *Monu-ments*, VII, p. 649, et WAUTERS, *Table chronologique*, II, p. 242, est celle du précédent, mais tronquée.

41.

1144.

Le chapitre de Cambrai donne à l'abbaye de Liessies une terre sise à Briastre, moyennant une redevance fixée.

Témoins : « S. Johannis, Theoderici, Alardi archidiaconorum, S. Guerimboldi sacerdotis, Guillermi, Hugonis, Olrici, Radulfi levitarum; Adam, Eustachii, Roberti, Johannis, Pipini, Mathei sublevitarum. »

Anno incarnati Verbi M° C° XL° III°, presulatus domni Nicholai VIII°.

Copies : *Cartulaire B*, f° 145 (a) = *Cartulaire L*, f° 89 (b).

42.

1144, Cambrai.

Nicolas, évêque de Cambrai, confirme la donation d'un alleu à Briastre faite à l'abbaye de Liessies par Foulques d'Inchy.

Témoins : « Traditionis hujus testes sunt : abbas Parvinus de Sancto Sepulcro, Gauterus de Sancto Auberto, Algotus de Crispinio, Arnulphus de Sancto Gaugerico, Symon castellanus, Huardus et filii ejus Thomas et Godefridus, Balduinus et filius ejus Fulco, Guido de Vilers,

Heribertus, Delicatus, Nicholaus de Sanctis, Bernerus major, Huiel de Alci. »

Il confirme, en outre, la donation d'un autre alleu à Briastre, faite par Hélichin, femme de Wedric de Briastre, à l'abbaye de Liessies.

Témoins : « S. Johannis, Theoderici, Alardi archidiaconorum, S. Gerardi decani et archidiaconi, S. Guiriboldi, Gerardi sacerdotum, S. Guillemi, Hugonis, Radulfi, levitarum, S. Adam, Eustachii, Roberti, Gerardi, Albrici, Galteri, Hugonis, Ansell, Fulconis, Johannis sublevitarum. ».

Anno incarnati Verbi, M^o C^o XL^o III^o, presulatus domni Nicholai VIII.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 145^r-146^r (a) = *Cartulaire L*, f^o 90^r (b).

43.

1145.

Nicolas, évêque de Cambrai, donne à l'abbaye de Liessies les autels de Trélon, de Semeries et de Maffles, et lui confirme les donations de terres faites par Foulques d'Inchy, Gautier Buridans et ses frères, Thierry et ses frères, dont les témoins furent, pour cette dernière :

« Symon castellanus, Johannes de Marchon, et Symon frater ejus, Huardus et filii sui Thomas, Godefridus, Bar-

tholomeus, Galterus dapifer de Lenecurth, Symon de Rabercurth, Thomas de Fontanis et Oilardus frater ejus, et Oilardus eorum avunculus. »

Témoins : « S. Theoderici prepositi et archidiaconi, S. Johannis, Alardi, Evrardi archidiaconorum, S. Gerardi decani et archidiaconi, S. Guerinboldi, Girardi sacerdotum, Guillermi, Hugonis, Radulfi, Olrici levitarum, Adam, Eustachii, Roberti, Johannis, Hugonis, Galteri, Albrici, Mathei sublevitarum. »

Actum anno incarnati Verbi M^o C^o XL^o V^o, indictione VIII, presulatus domni Nicholai IX^o.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 146^r-147^r (a) = *Cartulaire L*, f^o 90 (b).

44.

1145.

Le chapitre de Cambrai donne à cens à l'abbaye de Liessies les autels de Glageon (Glaion), de Villers, de Waudrechies (Galdrecies) et d'Hestrud.

Témoins : « S. Johannis, Alardi, Evrardi archidiaconorum, S. Guerinboldi, Gerardi sacerdotum, Guillermi, Hugonis, Radulfi, Olrici levitarum, Adam, Eustachii, Roberti, Johannis, Hugonis, Gualteri, Albrici, Mathei sublevitarum. »

Actum anno incarnati Verbi M^o C^o XL^o V^o, indictione VIII, presulatus domni Nicholai IX^o.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 52^r-53^r (a) = *Cartulaire L*, f^o 30^r-31^r (b).

45.

1146.

Nicolas, évêque de Cambrai, conclut un accord entre l'abbaye de Liessies et Alard d'Espinoy, au sujet de quelques biens sis à Frasnes.

Témoins : « Adam abbas de Castello, Walterus, Ulricus canonici Sancte Marie Cameracensis, Balduinus prepositus de Sonégiis, Theodericus de Watleus, Lodvicus et Carolus de Fraena, Nicholaus de Blatun, Werricus de Noveliz. »

Actum anno Verbi incarnati M^o C^o XL^o VI^o, presulatus domini Nicholai X^o.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 91^r-92^r (a) = *Cartulaire L*, f^o 55^r-56^r (b).

46.

1147, 2 octobre, Auxerre.

Le pape Eugène III confirme toutes les possessions de l'abbaye de Liessies.

Datum Altissiodori, per manum Guidonis sancte Romane ecclesie diaconi cardinalis et cancellarii, VI idus octobris, indictione XI, Incarnationis dominice anno M^o C^o XL^o VII^o; pontificatus vero domini Eugenii pape III anno III^o.

Copies : *Cartulaire B*, f^o 11^r-12^r (a) = *Cartulaire L*, f^o 3^o-4 (b). — Copie authentiquée, 1740; Lille, Archives départementales, Fonds Liessies, carton n^o 1 (c d'après l'original).

II

Fragments inédits du « Chronicon Laetiense » (1).

1.

fo 165r. ...supervixit viro suo et juxta eum quiescit. Porro abbati Gontero successit Rainerus abbas, prioris locum tenens in ecclesia, et vixit X et VII^{tem}^a annis in cura pastoralis; cujus tempore ecclesia de Sarto nobis est tradita. Fuit autem hic homo naturalis et benignus, nichil interioris hominis propter amministrationem cure pastoralis permittens^b, sed mitis et mansuetus permanens abbatis functus officio ome-liarium paschalem ostivi temporis et *Ad te levavi* manu sua scripsit, sicut abbas Gonterus hiemalem manu sua scripserat et Gregorii super Hezechielis visionem.

In diebus ipsius tale miraculum in ecclesia nostra evenit, quod ab illis qui hoc viderunt, mihi et aliis relatum est. Erat quidam apud Wiellies, cujus nomen mihi excidit quod sepius audivi. Hic, ut sepe evenit, viam peregrinationis Deo et sancto vovit Egidio^c; sed antequam hoc votum expleisset, lumen oculorum perdidit. Consilio ergo habito, ut Deo super voto suo satisfaceret, habitum religionis assumpsit in hac domo. Quadam igitur die, hora meridiana, dum fratres in lectis quiescerent, ille etiam in infirmaria in lecto suo dormiebat. Duo autem fratres in illa domo manentes supra sedile sedebant modeste loquen-

^a. B, X et VIII^{to}, voir plus haut p. 318, not. 5.

^b. B, *permittans*.

^c. B, *Egididio*.

(1) *Cartulaire de Liessies*, Archives du royaume de Belgique, Bruxelles, s. n.

tes, prestolantes ut signum none pulsaretur. Et ecce ille frater subito dormiens loqui cepit; cuius sermonibus illi duo attoniti, neminem enim adesse videbant, eia, inquiunt, frater, quid est quod loqueris? Pulsatoque eo ut preter solitum loqui desisteret, a sompno experrectus tale querentibus dedit responsum. Quam male fecistis, fratres, me excitantes. Colloquebar enim beato Egidio et abbati Gontero, qui abbati Rainero demandant ut manus suas aqua lavet oculosque meos inde perfundam, ut lumen recipiam. Cumque de abbate ille requireret ubinam esset, responsum

fo 165v. est ipsi quod abesset; causa enim erat // pro qua necesse erat ut equitaret. Ita tota die studiosus et fere importunus interrogator erat de abbatis presentia. Visio autem ejus jam totum claustrum repleverat, maxime quia sanctus Egidius per cecum mandasse referebatur ut ejus festivitas, quod prius non fiebat hoc in loco, deinceps celebraretur. Ecce autem vespertina hora nuntiatum est domnum abbatem rediisse^a, cum ecce ille qui non segnius^b id auscultabat, pedibus offendens in occursum ejus properabat. Perductus est igitur ad ipsum in mandato ubi protinus descenderat et de suo certificatus oromate, ut lumen sibi redderet clamando potius quam orando expetebat. Abbas autem super hiis admirans, tandem facto silentio, quid hoc esset plenius audivit. Conversusque ad fratrem quem amicus recuperandi luminis angebat^c : Desiste, ait, frater, ne querendo impossibilia, nobis potius videaris ignominiam quam honorem inferre. Illo autem vehementius instante ut hoc protinus fieret, inperatum est illi ut taceret, sue hoc non esse virtutis, immo per sanctos Dei hoc, non

a. B, *reddisse*.

b. B, *sequint*.

c. B, *augebat*.

per ipsius donum posse impleri. Tandem in crastinum dilata est res ista. Ad altare etiam sancti Nicholai, ubi et sepultus est postea idem, misse sollempnia abbas celebravit, ubi et devote cecus ille astitit, et de ablutione^a manuum fideliter oculos abluens, visum ibidem recepit et ora omnium divina laude replevit. In hoc viro, sicut in pluribus aliis, videri potest quoniam signa non faciunt beatum sed virtutes. Judas enim cum animo proditoris, divino invocato nomine, multa signa legitur fecisse et ille. A Deo sanatus factus es, vide ne deterius tibi aliud contingat. Post ascensionem Christi, manum iniquam extendens in pompam exequiarum Genitricis Dei, non visibili gladio brachio privatus est. Ita et iste tam preclaro miraculo sanitate donatus postea de domo ista, professioni renuntians, exivit, pretendens votum peregrinationis non adimplere.

Sed hiis omissis ad propositum redeamus...

2.

f^o 168. ...temporibusque istis ordo clarevalensis et premonstratensis cepit institui. Egressi enim a Molesimo quidam religiosi, nescio an ignorante, quod magis creditur, an consentiente abbate suo, per loca solitaria non habitabant sed errabant, donec eorum conversatio Deo placita, placuit etiam viris^b illustribus, qui olim non crudeles sed naturaliter misericordes erant, et tamen siquando ferro fuissent accincti, terram, ut dicitur, suis sub pedibus tremere faciebant. Quorum diebus, quidam Bernardus, vir vite probate

a. B, *ablatione*.

b. B, *vitis*.

et bone opinionis, scripturarum etiam scientia pollens, in Europe partibus, videlicet Germanie et Austrie finibus, magni nominis habebatur, cui plures utriusque sexus adherebant. Per hunc ordo Cisterciensis non minimum sumpsit clementi. Ipse autem viros cum pecuniis secum abducens, pueros infra annos^a manentes, in abbatiis nigris et mulieres relinquebat, que novelle plantationi in pluribus naturali et divina miseratione subveniebant. Nunquam enim aut sexu muliebri, aut etate puerili se implicare voluit, quod etiam posteris suis diligenter observatum iri demandavit. Plures autem illorum quos ita reliquit non pueros sed^b jam viros adultos in quibusdam ecclesiis me vidisse recolo. Multiplicatus est igitur ordo clarevallensis et exaltatus, et jam non in angulis sed ante reges et presides gloriosus apparet, novalibus et pecuniis pecuniarum copia repletus, et divina et humana ope fulcitus subsistit et umbra sue magnitudinis Cluniacensis ordinis antiquitatem nobilem emulatur.

Principabatur comes Balduinus...

3.

fo 170r. ...Hiis diebus Ludovicus rex Francie, et Conradus imperator viam et peregrinationem Iherusalem arripuerunt, et abbas Wedricus jussu pape Eugenii datus est abbas sancti Vedasti monachis, in Nobiliacho apud Atrebatum, et ipse libens cessit pertesus molestiarum Avesnensium domino-

a. Il doit y avoir une lacune ici, le sens demande l'indication du nombre des années.

b. B, *si*.

rum. Quam abbatiam implicitam alieno debito invenit, sed in brevi liberam reddidit.

fo 170v. Huic successit Tiescelinus prior, vir modestus et mansuetus. Per hunc habent instrui prelati sancte ecclesie, ne innitantur^a baculo harundineo, ne forte perforetur manus innitentis. Habuit hic quendam cognatum et in ipso repausabat spiritus suus, posthabito consilio majorum et meliorum. Incidit autem is in temptationem, pro qua baculum defensionis abbas insumpsit sed vim accusationis ferre non sustinens, cessit honori et oneri post quintum annum ordinationis sue, // commendabiliter et honeste vivens nobiscum.

Successit ei Helgotus, monachus Latiniacensis. Erat autem oriundus de terra Avesnensi, in villa de Rochania; habebat autem fratrem ditissimum Johannem Deodatum cognomento. Spem autem habuerunt electores ejus magni conmodi super auxilio fratris ejus, sed spes que est in Deo, illa est que non confundit. Tunc elemosine nostre consuetudo dejecta non tantum corrui, sed nos secum ad nichilum redegit. Tunc emissio^b monachorum per vicinas ecclesias ter et amplius facta^c est, et semper in regressu nobis erat deterius quam in egressu. Hiis etiam diebus terre habitatores a silvarum sartatione prohibiti sunt, et ob hoc terras marlare ceperunt et que^d prius erant steriles facte sunt fructifere habundanter^e. Curtes autem nostre prius a monachis inhabitate^f, per censuras laïcorum des-

a. B, *invitantur*.

b. B, *emissione*.

c. B, *facta*.

d. B, *quem*.

e. B, *habundantur*.

f. B, *in habitare*.

tructe sunt, edificia dilapsa penitus, limites terrarum nostrarum mutati et imminuti nullo nostrorum reclamante. Censores enim termino suo expleto, dampnum nostrum aut profectum eque accipiebant, et adhuc accipiunt. Mirandum est an quod viam a qua deviavimus videmus, nec ad eam regredimur; elemosine namque infractio nostra est, sicut ubique dicitur, dejectio. Sic igitur nostra transire ceperunt secula, episcopo^a Cameracensi Nicholao vivente, qui nostram ecclesiam multis donariis provexit.

Accidit autem sub hoc tempore res timenda et miranda, quod verno tempore mortalitas in nostra ecclesia est : per quam infra XX. dies, undecim de precipuis monachis nostris defuncti sunt, et uno aut tribus diebus leviter decumbentes, tercio aut III^{to} die ad tumulum ferebantur. Status igitur noster sic per XXXVII annos ita decurrit et ad hoc usque perductus est, quod minus cauta sollicitudine debitum ecclesie fuit aggravatum, quia non erat qui reclamaret, et si aliqui erant, opprimebantur. Tandem abbas Helgotus et impetitus a monachis et partim voluntate sua
 fo 171r. amotus est a regimine et per gratiam Remensis // archiepiscopi Willelmi, cujus amore pociabatur, optinuit ut Symon prepositus Latiniacensis abbas ecclesie nostre fieret, quod et factum est, violenter tamen, id agente Waltero domino Avesnensi per preceptum archiepiscopi. Sed sicut ait poeta :

Non habet eventus sordida preda bonos.

Hic ergo, suggerentibus viris religiosis vicinis nostris, ab archiepiscopo Willelmo amotus est ab amministrazione sua post tres annos vel V menses amplius. Substitutus^b est quidam Attrebatensis Hugo nec uno anno permanens;

a. B, episcopus Cameracensis.

b. B, substitus est.

sed qui hereditates ecclesie ut volebat transmutare non potuit, in ipso anno recessit. Hii igitur suprascripti verum esse probabile etiam fecerunt illud quod frequenter dicitur :

Quicquid delirant reges, plectuntur Achivi.

Sub istis permutationibus temporum, accidit apud Aat in Brabanto hujusmodi eventus die decollationis beati Johannis. Quidam Everardus, cognomento Butemme, processit ut avenam nescio, aut stipulam falcaret. Hora igitur illa repente sanguis de falce fluere cepit; quod ille ut aspexit, credidit se quolibet modo vulneratum fuisse. Cumque nichil sentiret lesionis, tremefactus falcem sanguine fluentem ubi furceoli secundum morem aptati erant ad manipulos aptandos, qui etiam stillas sanguinis adhuc retinent, servantur enim apud nos, super scapulas suas posuit, accelerans ad basilicam Sancti Johannis evangeliste que est in nostra curte. Dum autem ante molendinum quod est ad portam pergeret, in fossato falcem fluentem sanguine volutavit ut eam ablueret, nec minus tamen fluebat quousque ventum est ad ecclesiam. Servatur ibi ferrum falcis ad memoriam facti, furceoli autem apud nos servantur ⁽¹⁾.

In hujus operis fine pensandum est quid sanctorum valeat auctoritas qui diem decollationis beati Johannis ignorantes, eam que nunc est fieri statuerunt, nescio si divino casu dies etiam fuit eadem qua decollatus fuit. Sic etiam factum esse legitur de morte beati Stephani.

(¹) On trouve le récit d'un miracle presque semblable, dans PIERRE DE VAUX-CERNAY, *Historia Albigensium*, c. III; BOUQUET, *Recueil des historiens des Gaules*, XIX, p. 8; MIGNE, P. L., t. CCXIII, c. 559.

III

Liste des abbés de Liessies ⁽¹⁾.
(1096-1331.)

f° 171^r.GONTERUS, I^{us}.

Hujus monasterii nostri Litiensis, post restaurationem monachorum factam per dominum Theodericum dominum de Avesnis, anno Domini M^oXCV^o, fuit primus abbas Gonterus, monachus et prior de Crispinio, anno domini M^oXCVI^o, XII kl. Januarii, rexitque monasterium nostrum annis XII.

RAINERUS, II^{us}.

Cui successit Rainerus abbas II^{us}, prior dicti monasterii Litiensis, per XVII annos.

WEDRICUS, III^{us}.

Cui successit Wedricus prior, III^{us} abbas, per XXIII annos. Hunc anno Domini M^oCXLVII^o, monachi Sancti Vedasti Attrebatensis elegerunt sibi in abbatem et iussu pape Eugenii nobis ablatum et ipsis donatus est.

TIESCELINUS, III^{us}.

Cui successit Thiescelinus prior, III^{us} abbas per VI annos, hic cessit anno Domini M^oCLIII^o.

HELGOTUS, V^{us}.

Cui successit Helgotus monachus Latiniacensis, V^{us} abbas, oriundus autem de terra Avesnensi, de villa scilicet Rogania. Hic rexit monasterium nostrum per XXXVIII annos; sed per reverendum patrem Witterum Remensem archiepiscopum amotus anno Domini M^oCXCI^o, obtinuit per gratiam dicti patris Willermi ut Symon monachus et prepositus Latiniacensis, ecclesie nostre fieret abbas VI^{us}.

SIMON, VI^{us}.

Iste autem Symon per eundem Willermum

⁽¹⁾ *Cartulaire de Liessies*, (Bruxelles, Archives royales, s. n.) f° 171^r-172^r.

archiepiscopum post tres annos et V menses amotus est ab ecclesia nostra anno Domini M^oCXCIII^o.

HUGO 1^{us}, VII^{us}.

Cui substitutus est Hugo, VII^{us} abbas, monachus vero Sancti Vedasti Attrebatensis, per III menses.

HUGO 2^{us}, VIII^{us}.

Huic amoto successit eodem anno Hugo de Hestriis, monachus noster, abbas VIII^{us}, per XX annos.

GOSUINUS, IX^{us}.

Cui anno Domini M^oCCXIII^o successit Gosuinus de Hestriis noster monachus, abbas IX^{us}, per III annos.

PETRUS, X^{us}.

Cui cedenti successit anno M^oCCXVII^o Petrus de Avesnis, monachus noster, abbas X^{us}, per VIII annos.

THOMAS, XI^{us}.

Cui anno Domini M^oCCXXV^o, successit Thomas monachus noster, qui sacrosantas reliquias ab urbe Constantinopolitana ad nos attulit, abbas XI^{us}, per III annos. Hic sponte cessit et habitum cyster-ciensem apud Fusniacum suscipiens, monachus defunctus est anno M^oCCXXIX^o.

SEGARDUS, XII^{us}.

Cui successit Segardus, monachus noster, anno M^oCCXXVII^o, abbas XII^{us}, per VI annos. Hic anno M^oCCXXXII^o amotus est.

GALTERUS, XIII^{us}.

1^o 172^r.

Tunc monasterium nostrum, nescio qua causa, caruit abbate per annum et dimidium. Quibus elapsis, Galterus // abbas Maricolensis per reverendum patrem Godefridum episcopum Camera-censem, anno Domini M^oCCXXXIII^o, II^o nonas Januarii fit abbas noster XIII^{us}. Qui anno revoluta, nonas ejusdem ménsis obiit. Hic primo fuit monachus Castelli et abbas Lobiensis, et postea, ut

- dictum est, Maricolensis, ad ultimum Litiensis.
- NICOLAUS, XIV^{us}. Cui successit Nicholaus Restiaus de Hestriis, monachus noster, XIII^{us} abbas, per X annos.
- HUGO 3^{us}, XV^{us}. Cui cedenti, anno M^oCCXLIII^o, successit Hugo de Liessies, monachus noster, abbas XV^{us}, per XXIII annos. Qui obiit anno M^oCCLXVII^o.
- BALDUINUS, XVI^{us}. Cui, eodem anno, XI kl. Augusti, successit Balduinus de Thudinio, qui prius abbas Sancti Andree de Castello extiterat, sed antea monachus noster, abbas XVI^{us}, per octo annos et duos menses. Qui anno M^oCCLXXV^o, XV^o kl. Octobris, per reverendum patrem Ingerannum Cameraensem episcopum amotus est.
- MAURITIUS 1^{us}, XVII^{us}. Cui eodem anno successit felicitis recordationis domnus Mauritius de Rumigni tunc abbas Maricolensis, monachus vero monasterii Dervensis, qui in suo adventu jocundo ibidem nullas possessiones sed infinita debita, cunctaque bona ecclesie dissipata ac etiam alienata repperit, que omnia sua ingenti prudentia, Dei auxilio mediante, brevi temporis spacio aquitavit, et domum istam in magna prosperitate restituit, multaque pulcherrima edificia pluribus locis hereditatis nostre ecclesie edificavit. Cujus anima confessorum dyademate coronetur. Hic autem rexit ecclesiam annis XX et VIII obiitque anno Domini M^oCCC^oIII^o, tertio decimo kl. Octobris.
- MICHAEL, XVIII^{us}. Cui pridie kl. Januarii successit Mychael de Angra prior et monachus noster, per XIII annos.
- OSTO, XIX^{us}. Cui successit Osto de Senzelles, monachus noster anno Domini M^oCCC^oXVI^o, tertio ydus Novembris.

Cui ⁽¹⁾ successit Johannes de Haya, monachus
monasterii Sancti Gisleni, anno Domini M° CCC°
XXX°; ipso amoto, anno Domini M°C CC° XXXI in
mense Novembris...

(¹) Ce qui suit est écrit d'une autre main.

